

Le budget de Montréal dépasse le milliard

Le compte de taxes augmente malgré une baisse du taux

par Alain Duhamel

Une nouvelle diminution des taux d'imposition à Montréal ne suffira pas à contrer l'effet des hausses d'évaluation et de la croissance des dépenses municipales de telle sorte que, l'an prochain, le compte des taxes comportera une augmentation variant de 4,9% à 13,7% selon la catégorie d'immeuble.

Après une année 1981 où il a pu contenir la croissance des dépenses en deça de 6%, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a déposé hier un budget pour l'année 1982 de \$1,091 millions, en

hausse de 15,4%. Conscient des échéances électorales de l'automne prochain, M. Lamarre fait plutôt le bilan d'un mandat au cours duquel il a contenu les dépenses à une croissance annuelle moyenne de 9,2%, en dessous de la croissance des prix et des dépenses des gouvernements supérieurs.

La hausse du compte des taxes pourrait être plus élevée encore si le gouvernement québécois ne consent à reconduire un crédit d'impôt de 10% sur les maisons unifamiliales et de 5% sur les duplex et triplex. Une loi votée à l'Assemblée nationale l'an dernier prévoyait pour l'an-

née 1982 un crédit d'impôt de 5% sur les duplex et triplex afin de contrer l'effet de distorsions dans la confection des rôles d'évaluation. La Ville de Montréal a demandé au gouvernement de M. René Lévesque de reconduire la loi en 1982 telle qu'elle a été appliquée en 1981.

Le taux d'imposition sur le rôle des valeurs foncières diminue de \$3,07 le \$100 d'évaluation à \$2,97. En y ajoutant un crédit d'impôt de 10% pour les maisons unifamiliales, le taux d'imposition diminue jusqu'à \$2,68. Malgré cela, le compte des taxes du propriétaire d'une maison unifamiliale augmente de 13,7%. Une maison

unifamiliale évaluée à \$30.000 en 1981 et imposée au taux de \$3,07 moins le crédit de 10% a produit un revenu de \$991 en y incluant toutes les taxes municipales. La même maison en 1982 a une évaluation de \$35.900 et produit un revenu municipal de \$1.127 en calculant le crédit de 10%, une hausse du compte de taxes de \$136.

C'est la catégorie des maisons unifamiliales qui souffre le plus des hausses d'évaluation. L'augmentation des comptes de taxes sera particulièrement marquée dans l'ouest de la ville où les évaluations ont grimpé jusqu'à 40% à la suite d'une année où le marché immobilier a été par-

ticulièrement élevé et actif. Dans l'est et dans le nord de la ville, le compte de taxe pourrait, selon M. Lamarre, ne comporter aucune variation significative.

Dans les autres catégories d'immeubles, les hausses du compte des taxes demeureront équivalentes ou inférieures à la hausse générale des prix à la consommation. Les augmentations varient de 4,9% pour les grandes conciergeries à 12,8% pour les immeubles de commerce.

Si, toutefois, aucune modification n'intervenait dans la loi accordant un crédit d'impôt, la hausse du compte des taxes

Voir page 18: Budget



Montréal

Convaincu de le posséder encore

QUÉBEC EXERCERCE UN VETO

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Estimant ne l'avoir jamais perdu, le gouvernement québécois a décidé hier d'exercer son droit de veto à l'encontre de l'entente constitutionnelle intervenue entre le gouvernement fédéral et ceux des neuf provinces anglophones du pays.

Réuni hier à Québec, le conseil des mi-

nistres a en effet adopté un décret exprimant le droit de veto et affirmant qu'aucune entente constitutionnelle ne peut être conclue sans l'accord explicite du gouvernement québécois.

Ce décret, qui a été rendu public en fin de journée par le premier ministre, M. René Lévesque, s'accompagne d'une lettre où ce dernier demande son homologue fédéral, M. Pierre Trudeau, de res-

pecter ce droit de veto et de surseoir à tout changement constitutionnel tant et aussi longtemps que le Québec ne l'aura pas approuvé.

«Je vous demande d'agir comme vous l'avez fait en 1971 lorsque le Québec s'est opposé à l'accord de Victoria et de suspendre votre projet jusqu'à ce qu'une entente intervenue non seulement avec les provinces anglophones mais aussi avec le

Québec», déclare M. Lévesque dans sa lettre.

Le premier ministre a ajouté, devant l'Assemblée nationale, que le Québec pourra se prévaloir de tous les recours disponibles, y compris le recours judiciaire, si le premier ministre fédéral n'accède pas à cette requête.

En fait, il semble que cette affirmation du droit de veto québécois ne soit que la

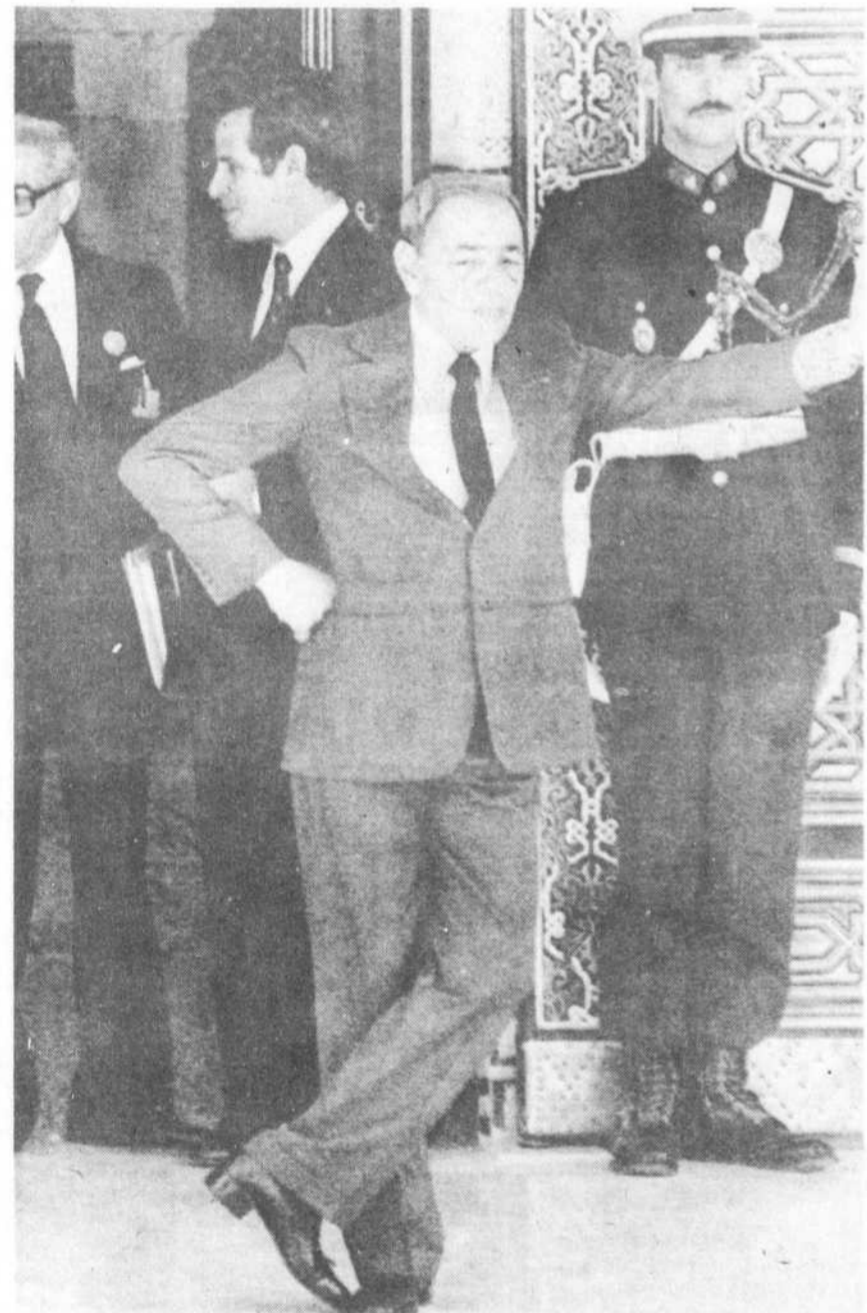
première étape d'une démarche qui conduira le Québec jusqu'à la Cour suprême afin de faire reconnaître l'existence de la dualité canadienne et de la participation obligatoire du Québec à tout accord constitutionnel.

Cette hypothèse d'un recours à la Cour suprême a été discutée hier à la réunion du conseil des ministres mais il semble que les membres du cabinet Lévesque

aient retardé sa mise en oeuvre jusqu'à ce que M. Pierre Trudeau donne une réponse définitive à l'affirmation préalable d'hier.

À cet égard, M. Lévesque a expliqué que son gouvernement n'avait jamais abandonné le droit de veto traditionnel du Québec mais y avait substitué une autre formule (celle de l'accord du 16

Voir page 18: Veto



Le roi Hassan II paraît fatigué alors qu'il attend les délégations officielles à l'entrée de son palais à Fès. Le sommet arabe a été ajourné peu après en raison des profondes divergences suscitées par le plan Fahd. (Photolaser AP)

Informé du «veto», Chrétien s'esclaffe

par Michel Vastel

OTTAWA — Le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, s'est esclaffé de rire en apprenant que le gouvernement du Québec recourrait, par décret, à son droit de veto.

Selon M. Chrétien, le gouvernement du Québec n'a aucun pouvoir législatif sur lequel baser ce droit de veto. «C'est comme si M. Lévesque passait un décret pour dire qu'il ne neigera pas cet hiver», a lancé en riant le ministre fédéral.

M. Chrétien a également prétendu que le Québec n'en a jamais eu de droit de veto. En 1971, lorsque M. Robert Bourassa s'est opposé à la Charte de Victoria, «il n'a pas passé de décret, a rappelé M. Chrétien. Il a dit 'Non' et Ottawa a décidé de ne pas procéder. C'était alors une

question politique, pas une question de droit».

Le chef conservateur, M. Joe Clark, a semblé plutôt embarrassé par la décision du gouvernement du Québec. M. Clark avait en effet décidé de présenter cette semaine un amendement qui améliore la formule d'amendement pour le Québec. M. Chrétien a eu beau jeu hier de lui rappeler qu'Ottawa a maintenant la preuve que M. Lévesque ne veut pas négocier, pas même avec le chef conservateur.

Le chef conservateur ne partage pas le pessimisme de M. Chrétien. Il a en effet déclaré hier qu'il espère toujours que M. Lévesque est sérieux et qu'il acceptera de négocier sur la base des amendements qu'il veut présenter aux Communes. M. Clark a d'ailleurs indiqué que, quelle que

Voir page 18: Chrétien

La Chambre rejette la motion du NPD

par Claude Turcotte

OTTAWA — Une autre étape vers l'adoption du projet de résolution constitutionnelle du gouvernement canadien et des neuf provinces anglophones a été franchie hier, quand les Communes ont massivement rejeté un amendement néo-démocrate, qui aurait eu pour effet de retirer le mot «existants» dans l'expression «les droits aborigènes».

D'autre part, dans une dépêche émanant d'Ottawa, la Presse Canadienne annonçait hier soir que le Nouveau Parti démocratique présenterait un autre amendement à la résolution constitutionnelle qui consacrerait un statut particulier au Québec.

Citant un porte-parole du NPD, la Presse Canadienne ajoutait que le «Québec, selon la résolution néo-démocrate adoptée sans opposition lors d'un caucus spécial, serait la seule province au pays à pouvoir exiger une pleine compensation financière dans tous les domaines où il jugerait bon d'exercer son droit d'opting-out».

Quant à l'amendement défilé hier, tous les députés libéraux et conservateurs — à l'exception de trois députés de ce parti — ont voté contre.

Le débat se poursuit aujourd'hui sur l'article 35 qui affirme «les droits aborigènes existants» et qui avait été écarté du projet de résolution dans l'accord du 5

Voir page 18: Motion

Le sommet arabe de Fès échoue dès l'ouverture sur le plan Fahd

FÈS (AFP) — Le 12e sommet des pays de la Ligue arabe s'est achevé, cinq heures et demie après son ouverture au palais royal de Fès (Maroc), par un échec sans précédent.

L'hôte de la conférence, le roi Hassan II a annoncé, immédiatement après la première et unique séance à huis-clos de la conférence, qui réunissait les représen-

tants de 20 pays arabes et celui de l'OLP, qu'en raison de «graves problèmes» auxquels le monde arabe est confronté, le Sommet avait décidé à l'unanimité de s'ajourner sine die. Il a ajouté que les chefs d'Etat et de délégation avaient décidé de confier aux ministres des Affaires étrangères arabes le soin de préparer un nouveau sommet qui se tiendra également au Maroc.

Cette décision, notent les observateurs, a été prise en raison du boycottage du sommet de Fès par les principaux chefs de file du Front de la fermeté, ainsi que par l'Irak.

En effet, les présidents Hafez Assad (Syrie), Chadli Bendjedid (Algérie) et le colonel Moamar Kadhafi (Libye), ainsi que le président Saddam Hussein (Irak), ont refusé de se rendre à la réunion de Fès convoquée par le roi du Maroc.

L'échec spectaculaire de la conférence de Fès a été provoqué par les divergences fondamentales qui divisent le monde arabe sur les propositions en huit points de l'Arabie saoudite — le plan Fahd — pour le règlement de la crise au Proche-Orient.

Les pays du Front de la fermeté ont catégoriquement rejeté le point sept du plan Fahd, qui reconnaît implicitement l'existence de l'Etat d'Israël. D'autres

pays arabes plus modérés, tels que le Koweït et l'Etat des Emirats arabes, avaient également manifesté des réserves devant l'initiative de Ryad.

Les deux grands perdants de cet ajournement, unique dans l'histoire des sommets arabes, paraissent être l'Arabie saoudite, dont le plan de paix a été ainsi publiquement rejeté par une partie déterminante du monde arabe, et le roi Hassan II, du Maroc, qui avait convoqué ce sommet à Fès.

Le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) dans le déroulement de la conférence reste ambigu. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'OLP, est le seul membre du Front de la fermeté, avec le président du Soudan, Yémén, Ali Nasser Mohamed, à s'être rendu à Fès. Il n'a fait aucune déclaration au Maroc, mais il avait à plusieurs reprises soutenu le plan Fahd, à l'élaboration duquel il aurait, selon certaines sources, participé.

On ignore pour le moment la date à laquelle les ministres des Affaires étrangères arabes se réuniront pour tenter de mettre au point les modalités d'un nouveau sommet de la Ligue.

Cet échec risque, estiment les observateurs, de provoquer une division durable du monde arabe, partagé plus que jamais

aujourd'hui entre «modérés» et «militants».

Le sentiment général des mêmes observateurs est que le camp des adversaires du plan Fahd a remporté un succès notable en rendant impossible l'examen par le sommet de Fès des propositions saoudiennes.

Cependant, avant de se séparer, les chefs d'Etat et de délégations ont adopté les résolutions proclamant le soutien de l'ensemble des pays arabes à la restauration de la Souveraineté du Liban sur son territoire. Ils ont également apporté leur soutien à la résistance contre Israël de la population des territoires occupés (Cis-Jordanie et Gaza).

Le projet de résolution sur le Soudan a été adopté à l'unanimité par le 12e sommet arabe avant son ajournement sine die hier soir.

Voici le texte de cette résolution: le 12e sommet arabe a décidé:

1) — L'élaboration d'une stratégie arabe globale visant à empêcher toute agression israélienne et à prévoir les dispositions à prendre en cas d'agression israélienne notamment contre le Soudan. Cette stratégie doit prévoir entre autres les mesures suivantes:

A — l'exercice de pressions politiques, Voir page 18: Sommet

Les mots de la tribu

par Jean Royer

Radio-Québec, cette télévision éducative qui ne trouve plus le moyen d'inscrire à son horaire régulier quelque émission sur la littérature québécoise, a daigné prêter son concours et sa technique à Bernard Pivot qui a pu enregistrer, lui, mardi soir, à l'ouverture du Salon du Livre de Montréal, son émission *Apostrophes* avec sept écrivains québécois.

Car Bernard Pivot est un journaliste français qui croit que la littérature appartient autant aux peuples qu'aux élites. Il anime donc chaque semaine en

France une émission littéraire qui a un grand succès: *Apostrophes* est regardée par quelques millions de Français. D'ailleurs, Radio-Québec a tellement fait confiance à Pivot qui, lui, a fait confiance à nos écrivains et à notre littérature au point de leur consacrer cette émission — Radio-Québec, dis-je, a poussé son audace jusqu'à acheter l'émission de Pivot pour l'inscrire à son horaire. Ainsi, grâce aux Français, les Québécois pourront mieux connaître leurs écrivains. Profitons-en, c'est rare que Radio-Québec place la littérature au-

Voir page 18: Tribu

AU SOMMAIRE

Éditorial

Encore une fois, les provinces font front commun contre la décision fédérale de réaménager les accords fiscaux de telle sorte qu'elles seront perdantes. Michel Nadeau analyse la situation après l'étape de Halifax. Page 16

Les femmes ne peuvent faire la fête

Dans un article écrit pour LE DEVOIR, Pauline Marois, ministre d'État à la Condition féminine, dit pourquoi les femmes n'ont pas de raisons nombreuses de faire la fête. Page 17

Développement régional

Dans sa chronique hebdomadaire sur le développement régional, Marie-Agnès Thellier aborde aujourd'hui la question du transport aérien, trois jours avant l'entrée en vigueur des nouveaux horaires de Québecair, qui a profondément chambardé sa politique de desserte régionale. Page 11

Le monde

■ Le torchon brûle à nouveau entre Israël et les États-Unis. Page 6

■ Mubarak libère 31 prisonniers politiques arrêtés sur l'ordre de Sadate page 7

Le financement des universités

Le ministère de l'Éducation propose cette semaine aux universités de nouvelles règles du jeu quant à leur financement: nouveaux paramètres pour les subventions gouvernementales, ajustement à la hausse des droits de scolarité et accroissement des revenus autonomes des établissements. Page 5

Mobil Oil surenchérit

Mobil Oil, la deuxième société pétrolière des USA, est revenue à la charge hier dans la guerre qu'elle livre à US Steel pour la prise de contrôle de Marathon Oil. Mobil a fait une offre de \$6,5 milliards aux actionnaires de Marathon, classée 17e au palmarès des plus importantes firmes pétrolières américaines. Page 9

Restaurant Patatou
1249, avenue Bernard ouest
Outremont
Rés. (midi et soir): 273-8894

Restaurant
Butch Bouchard
— grillades et fruits de mer
de grande réputation
— salle de réception
881 de Maisonneuve, Est,
tél.: 527-1221

Nouveau règlement de Québec sur la télévision payante

Toute programmation devra être majoritairement française

par Rodolphe Morissette

Toute entreprise de télévision payante (TP) qui voudra offrir ce genre de service au Québec devra fournir une programmation en majorité de langue française.

Elle devra comprendre «un minimum croissant de productions originales de langue française tout en privilégiant celles d'origine québécoise», présenter une programmation de langue française prioritairement, notamment aux heures de pointe. De plus, les deux tiers des membres du conseil d'administration et tous les membres de la direction d'une entreprise de TP devront résider au Québec.

Tels sont quelques-uns des articles du nouveau Règlement concernant la télévision payante, publié par le gouvernement du Québec dans la Gazette officielle et qui est en vigueur depuis le

21 novembre. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), l'organisme fédéral qui régit ce domaine au Canada, n'a pas encore de règlement à cet égard. Les diffuseurs intéressés à s'engager dans la TP au Québec n'ont appris que mardi dernier l'existence du règlement québécois, moyennant lequel le gouvernement Lévêque prend les devants en une matière constitutionnelle fort disputée entre les deux capitales et occupe pour ainsi dire le terrain avant même que les permis soient accordés par le CRTC.

Le nouveau règlement qui émane de Québec ne fait pas que préserver le contenu français des programmations prévues pour la TP. Il prévoit d'abord que ces entreprises devront obtenir un permis d'exploitation de la Régie des services publics du Québec, à laquelle, du reste, elles devront rendre des comptes annuellement, notamment sur toutes leurs transactions financières. De même, tout changement réel dans le contrôle de ces

entreprises (cession, vente, achat, fusion totale ou partielle) devra obtenir auparavant l'approbation de la Régie.

En outre, toute entreprise de TP devra, au Québec, faire partie d'un «Réseau central», une entreprise publique qui aura pour tâche de fournir et d'administrer une portion commune de la programmation de chaque service de TP. Il est prévu également que la programmation totale d'une entreprise de TP doit comprendre au moins 75% de programmation provenant du Réseau central. Si le Réseau central ne peut produire ni réaliser des émissions de TP, il a par ailleurs pour fonction de les commercialiser et d'en assurer une distribution efficace.

Enfin, le règlement prévoit que le contenu des émissions sera exempt de publicité, qu'il devra comporter des émissions «de divertissement et de culture» et que les films qu'on y projettera devront porter le visa du Bureau de surveillance du cinéma. Les entreprises qui demandent actuellement des permis de TP pré-

sentent des programmations qui comportent 50% ou plus de longs métrages; le reste comprend des séries dramatiques, des émissions de variétés, des spectacles, des reportages en direct, etc. La Régie des services publics doit approuver la grille-type de programmation de chaque service de TP.

Pour relever le défi de la TP, l'industrie québécoise de la production aura naturellement à prendre les bouchées doubles, puisque le nouveau canal réservé à cette fin sera un véritable «bouffe-films». Chez les producteurs, on explique que la France doit s'engager très bientôt dans des expériences intenses de coproduction avec le Québec et l'on s'attend à une action similaire de la part des Suisses et des Belges.

On estime actuellement à une quinzaine de dollars par mois, en sus de l'abonnement de base et des frais de branchement, ce qu'il en coûtera au consommateur pour avoir accès à la TP chez lui.

Si les salaires augmentent, des dizaines de professeurs congédiés à Sherbrooke

par Rodolphe Morissette

Au moment où les professeurs de l'Université de Sherbrooke ont à décider s'ils renonceraient ou non aux augmentations de salaires prévues dans leurs conventions collectives afin d'aider l'institution à éponger son déficit, plusieurs dizaines de professeurs recevront cette semaine un avis de non-renouvellement de contrat, au cas où ils opteraient pour l'augmentation de salaire.

LE DEVOIR rapportait la semaine dernière les hypothèses que l'université a soumises à ses personnels afin de réduire ses coûts de fonctionnement durant l'année 1981-82 et les deux années suivantes. Trois hypothèses qui placent les employés devant une même dilemme: ou ils renoncent à l'augmentation de salaire de 4,32% prévue pour l'année 1981-82 (qui entrerait en vigueur le 8 octobre dernier) ou les fermetures de postes seront d'autant plus nombreuses. Suivant les hypothèses, l'université fermerait 15, 60 ou 130 postes l'an prochain.

Lundi dernier, le conseil d'administration de l'université a décidé de prévoir le pire et de prendre les dispositions nécessaires pour respecter l'obligation d'aviser six mois à l'avance (soit le 30 novembre prochain) les professeurs susceptibles de ne pas être réembauchés l'an prochain. Sur les 130 postes éventuellement coupés, si les employés ne renoncent pas à l'augmentation de salaire cette année, on compte 41 postes de professeurs (dont la fermeture de 22 était déjà prévue au budget) et 50 autres postes administratifs, professionnels ou de soutien, en plus de compressions salariales qui, en réduisant les heures de travail hebdomadaires de maints employés, aura pour effet de fermer l'équivalent de 39 autres

postes. Les 41 professeurs qui recevront cette semaine un avis technique de non-renouvellement de contrat ne seront pas tous mis à pied nécessairement; 19 d'entre eux pourraient s'en sortir, en effet, si leurs syndicats renoncent aux augmentations de salaire prévues. Deux des trois syndicats de professeurs — celui des médecins (coupages éventuelles de 14 postes) et celui des ingénieurs (-5 postes) — avaient accepté de reporter leur décision au tournant du mois de décembre. Quant au plus important des trois, le Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPUS), il a refusé de renoncer à l'indexation du salaire au coût de la vie tant qu'il ne serait pas plus amplement informé et du budget supplémentaire de l'institution qui sera présenté en décembre et de la phase II de la planification budgétaire, laquelle sera connue en janvier. Pourtant, le SPUS doit convaincre l'assemblée générale de ses membres de la pertinence de sa position lors d'une réunion le 14 décembre prochain.

Le syndicat des professeurs médecins, quant à lui se réunissait hier soir en assemblée générale et décidait de reporter jusqu'en mars le choix à faire. Les médecins avaient renoncé à toucher personnellement leur augmentation de salaire du début octobre jusqu'à la fin de décembre. Ils ont placé ces sommes dans un fonds spécial «pour le maintien de nos postes», a noté le président du syndicat, le Dr Gérard Plante. Hier, cependant, ils ont demandé à la direction de l'université de leur verser l'augmentation qui leur est due à compter du 1er janvier. «On verra d'ici mars, dit le Dr Plante, quel sera l'impact des coupures sur notre faculté et qu'elle sera leur nature exacte».

McGill, PACT et PAPT préconisent des commissions scolaires linguistiques

par Angèle Dagenais

Il existe une troisième voie entre le statu quo confessionnel et un système d'enseignement unifié tel que le préconiserait le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, si on se fie aux fuites du plan de restructuration scolaire publiées dans les journaux: et cette voie n'est rien d'autre qu'une hypothèse déjà envisagée dans les années 70, celle de créer des commissions scolaires linguistiques.

Telle est la position rendue publique hier au cours d'une conférence de presse des deux grandes associations d'enseignants anglophones, catholiques et protestants, du Québec, la Provincial Association of Catholic Teachers (PACT) et la Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT) qui signaient une déclaration conjointe avec la faculté d'Éducation de l'Université McGill.

Le communiqué conjoint émis hier par les associations souligne «que le vrai problème se situe au niveau du système d'éducation de langue anglaise et non au niveau de la structure confessionnelle des commissions scolaires» et que pour permettre la survivance et l'épanouissement d'une communauté anglophone «viable» au Québec, il est essentiel selon les trois signataires, qu'une structure intermédiaire entre le gouvernement et l'école permette aux anglophones de définir et gérer leurs écoles.

Mais ce qui est vrai pour la communauté linguistique anglophone l'est aussi pour la majorité francophone: par cet aménagement linguistique: pluralité, enseignement religieux pour les écoles qui le désirent, rationalisation des équipements et services éparpillés présentement chez les anglophones notamment entre deux systèmes concurrents (catholique et protestant), réduction du nombre de commissions scolaires, représentation exacte et équitable au sein des commissions scolaires (les Anglophones catholiques pourraient ainsi s'identifier réellement à une struc-

ture scolaire qui les représente vraiment et non pas comme c'est le cas maintenant être complètement noyés dans les structures francophones).

Enfin le statut juridique de ces commissions scolaires serait établi par l'Assemblée nationale du Québec — comme le serait d'ailleurs le plan de restructuration du ministre Laurin — et par la Charte canadienne des droits, affirme les co-signataires.

Les signataires à l'appui de leur revendication que ceux qui se réfugieront derrière l'article 93 de la Constitution pour faire valoir le statu quo confessionnel — la Commission des écoles protestantes a déjà signalé son intention de se servir de ce moyen légal ainsi que la Fédération des parents des écoles protestantes — risquent fort d'être déboutés étant donné la jurisprudence qui existe déjà sur la question. Mais plus important

encore, d'expliquer M. Robert Dobie, directeur général de la PACT, le système actuel ne reflète plus la réalité pluraliste du Québec et ne fait qu'encourager la discrimination.

Déjà les cégeps et les universités au Québec sont divisés sur une base linguistique, pourquoi les écoles primaires et secondaires ne le seraient pas aussi? Les droits qui sont en jeu présentement, affirment les signataires, ne sont pas des droits confessionnels «désuets» (outdated) mais des droits linguistiques. Et les trois associations estiment que la communauté anglophone a le droit d'administrer ses propres institutions scolaires en vertu de la consti-

tution et de la tradition et que la création de commissions linguistiques devrait satisfaire entièrement ce droit.

Les enseignants font valoir qu'ils ont procédé à une vaste consultation auprès du milieu — parents, administrateurs scolaires, syndicats — et que plusieurs de ces groupes se prononceraient dans le même sens très bientôt. La population étudiante anglophone visée par la restructuration scolaire est de 175.000 étudiants, dont 100.000 habitent sur l'île de Montréal, selon les statistiques distribuées hier par les trois groupes, soit 15% de la population primaire et secondaire du Québec.

Rappelons que l'hypothèse de la création de commissions

scolaires linguistiques avait été défendue en 1976 au Comité de restructuration scolaire du Conseil scolaire de l'île de Montréal par la Commission scolaire Sainte-Croix et la plupart de ses comités d'école de l'époque, par le Congrès juif canadien, par Mme Thérèse Lavoie-Roux, à titre de membre de ce comité, et Claude Ryan, éditorialiste et directeur du DEVOIR. A cette époque, l'argument principal qui militait en faveur de cette hypothèse était qu'il existe un rapport étroit entre la langue, la culture et l'éducation, et il n'était que logique et réaliste que l'une et l'autre communauté linguistique s'occupe chacune de l'éducation de leurs enfants.

Valleyfield: le syndicat dénonce le verdict du coroner

Le syndicat des travailleurs de l'usine d'explosifs de la Compagnie de produits chimiques de Valleyfield (CPCV) ont dénoncé hier le verdict de mort «accidentelle» que vient de rendre le coroner Cyrille Delage dans l'affaire des trois ouvriers qui avaient péri lors de la déflagration d'un séchoir d'explosif en poudre, en août 1980.

Représentés par le Syndicat national des produits chimiques (CSN), ces travailleurs soutiennent que les conclusions de Me Delage ne sont pas conformes à la preuve déposée lors des audiences publiques de janvier et mars. Ils reprochent en outre à ce dernier de n'avoir pas entendu tous les témoins que le syndicat désirait faire entendre. Me Delage exigeait que ces témoins soient d'abord interrogés par des membres de la Sûreté du Québec, ce que le syndicat a toujours refusé. Selon le syndicat, cette procé-

dure n'est pas conforme à la loi des coroners et le gouvernement du Québec devrait reprendre les audiences pour tirer l'affaire au clair. Les audiences publiques avaient montré que des mesures de sécurité n'étaient pas respectées. Certains travailleurs et contremaîtres ingoraient même des procédures de sécurité à respecter. Les règlements officiels, affichés dans quelques bâtisses, ne disaient rien du principal danger qui menace une telle usine, c'est-à-dire l'électricité statique.

La conflagration tragique a justement été provoquée par une décharge d'électricité statique attribuable à une mise à la terre défectueuse et à la mauvaise conception de l'équipement. Ces mises à la terre («grounds») n'étaient pas vérifiées systématiquement et plusieurs manquaient. L'équipement disponible n'était ni utilisé ni réparé convenablement, selon les témoignages entendus aux audiences.

Le soir de la tragédie, le séchoir était chargé de deux tonnes d'une poudre spéciale, beaucoup plus dangereuse que la poudre habituelle. Pourtant, le personnel n'en aurait pas été avisé.

Selon les représentants du syndicat, la compagnie ne

prend pas les mesures correctives pour éviter les incendies; il y en a eu cinq depuis un an. Ils signalent aussi l'inutilité de leurs plaintes récentes, lorsqu'ils ont constaté des taux trop élevés de nitroglycérine, d'éther ou de poussière de graphite.

Recrudescence de la tuberculose

OTTAWA (PC) — Le nombre de cas de tuberculose a progressé légèrement au Canada, l'année dernière, rapporte Statistique Canada.

Selon l'agence fédérale, 2.841 cas nouveaux ou réactifs ont été enregistrés en 1980, ce qui représente 11,9 cas par 100.000 habitants. En 1979, on avait dénombré 2.797 cas de tuberculose, soit une moyenne de 11,8 par 100.000 de population.

La tuberculose a régressé sensiblement au Canada au cours des dernières années et les statistiques préliminaires indiquent que cette tendance à la baisse s'est poursuivie cette année.

Cependant, la tuberculose fait encore des ravages chez les autochtones et chez les immigrants. Statistique Canada rapporte que des 2.841 cas enregistrés en 1980, pas moins de 1.085 l'ont été chez des immigrants, même si plusieurs de ces personnes sont établies au Canada depuis longtemps.

Un total de 373 cas ont été enregistrés chez les Indiens et 19 autres chez les Inuits.

La tuberculose est une maladie infectieuse qui s'attaque aux poumons et qui est généralement associée avec de piètres conditions de vie.

guérin
l'éditeur qui édite

Le Monde
12 cm x 17 cm
200 pages
cartes en 4 couleurs
relié cartonné
\$7.95

SOMMAIRE
4-Fuseaux horaires
5-Cartes thématiques
A,B,C-Structure géologique
D-Précipitations et



4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

En vente dans toutes les librairies

- courants marins
- E-Végétation
- F-Climats
- G-Densité de population
- H-Religions, races et langues
- I-Communications aériennes
- J-Economie du secteur agricole
- K-Economie du secteur industriel
- 6-Le monde politique
- 8-Océans Indien et Pacifique
- 10-Océan Atlantique
- 12-Pôle Nord
- 13-Pôle Sud
- 14-Europe
- 34-Asie et Russie
- 46-Moyen-Orient

en vente dans les librairies

guérin éditeur limitée
4874 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 2L3
TÉL.: (514) 842-3481

- 48-Afrique
- 56-Australie et Océanie
- 62-Amérique du Nord
- 70-Amérique Centrale
- 74-Amérique du Sud
- 97-Synthèse géographique et statistique
- 119-Index des noms et lieux géographiques

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

Jeanne Bourin

à Montréal

Madame Jeanne Bourin, historienne et écrivain, auteur des best-sellers *La chambre des dames*, *Le jeu de la tentation* et *Très sage Héloïse*, sera présente à un séance de signature le samedi **21 novembre de 14h à 16h**, à la librairie Hermès (1120, rue Laurier, à Outremont).

Madame Bourin prononcera une conférence intitulée: «La vie quotidienne des citadines au XIIIe siècle» le **mardi 24 novembre à 20h30** à l'Institut Simone-de-Beauvoir de l'Université Concordia (salle H420 1455 de Maisonneuve ouest). Entrée libre.

Cette conférence sera à nouveau présentée au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM (salle AM050) le **jeudi 26 novembre à 20h**. Entrée libre.



Pour informations: 331-4540

VENTE PAR CATALOGUE

Deux séances



les TRESORS D'ART PINNEY'S LITEE

146, chemin Bates, bureau 303, Ville Mont-Royal, P.Q. H3S 1A4 (514) 731-4312

N'OUBLIEZ PAS NOS DATES!

Vente, mardi 1er décembre 1981 à 7:30 p.m. précis

Magnifiques tableaux canadiens et internationaux du XIXe et XXe siècles.

Vente, mercredi 2 décembre 1981, à 7:30 p.m. précis

Continuité des tableaux canadiens et internationaux.

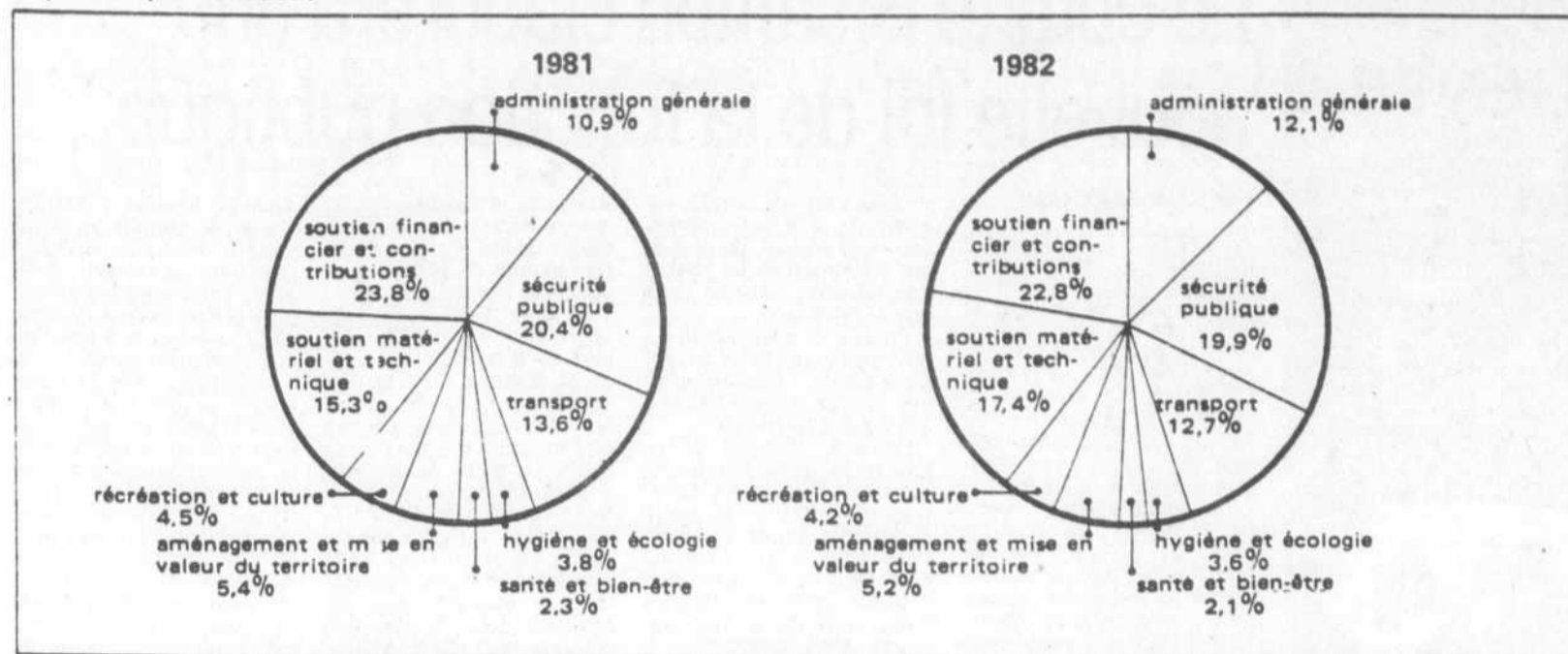
Visites préliminaires:

du vendredi 27 novembre 1981 au lundi, 30 novembre 1981, tous les jours de 10:00 a.m. à 6:00 p.m. vendredi et lundi soirs jusqu'à 10:00 p.m.

Prime aux acheteurs: Toute pièce achetée est sujette à une prime de 10% payable par l'acheteur et faisant partie du prix d'achat, à l'exception de la taxe d'encan et de la taxe provinciale de 8%, lesquelles ne sont pas applicables.

STATIONNEMENT GRATUIT À L'ARRIÈRE.

Dépenses (par fonction)



Le budget de dépenses de Montréal augmente de 15.4% pour 1982

par Alain Duhamel

Après trois années pendant lesquelles l'administration municipale a contenu la croissance de ses dépenses annuelles à une moyenne de 6.3% la Ville de Montréal présente en 1982 un budget de dépenses en hausse de 15.4% et franchit le seuil du \$1 milliard.

Placé sous le thème du développement économique, le budget de l'année 1982 de la Ville de Montréal traduit, selon M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif, une même préoccupation d'austérité et de rigueur dans l'administration des fonds publics.

C'est en sa qualité d'employeur que la Ville de Montréal accroît le plus ses dépenses. Ses effectifs, diminués de 13,399 personnes à 13,161 employés, lui coûteront en rémunération \$50 millions de plus par l'effet de l'ajustement des traitements sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation. La masse salariale de l'administration municipale atteint \$353.7 millions. Ses contributions aux avantages sociaux passent de \$37.4 millions à \$49 millions.

La Ville de Montréal administre une flotte de véhicules automobiles comprenant 5,000 unités qui lui coûtera en carburant \$4.4 millions l'an prochain, une hausse de 35% en un an. À cette somme, il faut ajouter depuis la confection du budget municipal la hausse de la taxe québécoise sur le carburant, une dépense supplémentaire d'environ \$700,000 que l'administration municipale compte trouver à même des crédits non dépensés en cours d'exercice financier. Sa facture d'huile à chauffage grimpe de 30% (\$4.3 millions) et d'électricité de 22% (\$19.8 millions).

Le budget de l'année 1982 ne montre pas avec évidence la priorité que l'administration municipale entend accorder au développement économique de la ville. Le programme de développement économique a été fixé à \$6.4 millions, en hausse de 24.5%, et servira largement à l'aménagement des parcs industriels. Dans la mesure où l'administration municipale demeure en attente de certaines décisions à intervenir à Québec et à Ottawa, l'effort de promotion économique et de développement industriel dans les quartiers anciens

pourrait toutefois conduire à des dépenses accrues. «Il n'est pas impossible, peut-on lire dans les documents budgétaires, que la Ville de Montréal instaure un programme de subvention à la rénovation et à la restauration industrielle comme elle l'a fait pour l'habitation».

La contribution à la Communauté urbaine de Montréal (CUM) passe de \$201.7 millions à \$218.2 millions. À elle seule, la ville de Montréal contribue \$68.3 millions des \$84 millions que la Commission de transport de la CUM exige des villes pour leur part du déficit d'exploitation. Le Service de police et le Conseil de sécurité publique lui coûtent \$132.9 millions, 9% de plus.

Le Service de la dette s'accroît lui aussi d'une manière significative, puisqu'il grimpe de 9%, passant de \$199.4 millions à \$216.8 millions. L'essentiel de cette augmentation provient des paiements d'intérêt sur le financement temporaire d'emprunts. À ce poste, la Ville de Montréal accroît ses dépenses de 41%. Elle se propose en outre, à même les surplus budgétaires, accélérer le remboursement de ses dettes et à prévu à ce poste une somme de \$7.2 millions, une hausse de 398% sur ses prévisions de cette année.

Dans tous ses exposés budgétaires, le président du comité exécutif a insisté sur les opérations de rationalisation des dépenses et d'accroissement de la productivité. Les rapports annuels du vérificateur général de la Ville ont fréquemment souligné l'insuffisance des contrôles, particulièrement dans la perception des comptes. Le budget de l'année 1982 a prévu à divers postes dans la gestion du personnel, dans la gestion des inventaires, ainsi que dans la recherche et la planification, des augmentations de dépenses importantes pour la formation du personnel et pour l'informatisation du traitement des données. Le raffinement des procédés dans la perception a permis, par exemple, d'inscrire au budget une somme de \$4.8 millions en pertes dans la perception des taxes alors que, dans le budget 1981, cette inscription ne dépassait pas \$1.4 million.

À la fonction aménagement et mise en valeur du territoire,

par où passe une bonne part de l'effort de développement de la Ville en habitation, en promotion industrielle et commerciale, l'administration municipale a affecté une somme de \$56 millions qu'elle compte augmenter en cours d'exercice selon les disponibilités de crédits. «Il faudrait en effet tenir compte des montants en réserve, des dépenses en investissements et des réallocations possibles en cours d'exercice par les économies réalisées pour véritablement illustrer la priorité accordée par la Ville à cette fonction».

C'est ainsi que dans son

programme de restauration résidentielle, l'administration municipale a réservé dans son budget de 1981 une somme de \$10 millions laquelle elle ajoute, en 1982, un crédit supplémentaire de \$2.5 millions en 1982. Dans les trois premières années de son mandat, l'administration municipale a contribué à la restauration de 4,278 logements, permis et subventionné la démolition de 7,208 bâtiments, et se propose l'an prochain de favoriser la restauration de 1,590 logements et la démolition de 1,290 bâtiments.

L'Opération Place au Soleil,

sur la transformation des ruelles, s'étendra à 21 ruelles pendant que se poursuivra l'aménagement de 17 rues commerciales.

Dans la fonction récréation et culture (\$46.1 millions), la Ville de Montréal accorde une somme de \$9.9 millions à son programme de développement des bibliothèques et des maisons de la culture. Son programme comporte, outre une bibliothèque centrale et 26 bibliothèques de quartiers ou de secteurs, l'ouverture de six nouvelles maisons de la culture.

Le CPQ se fonde sur un sondage CROP pour refuser tout genre de syndicalisme obligatoire

par Pierre Roberge de la Presse Canadienne

S'appuyant sur un nouveau sondage réalisé le mois dernier, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a réitéré, hier son «opposition totale» à toute loi qui amènerait la syndicalisation sectorielle ou multipatronale.

«C'est non au syndicalisme obligatoire», a affirmé le vice-président du CPQ, M. Ghislain Dufour, alors qu'il prenait la parole devant l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec.

D'après la consultation du Centre de recherche en opinion publique (CROP), menée pour le compte du CPQ, seulement 13% des répondants non-syndiqués ont répondu oui à la question: «Si vous n'êtes pas membres d'un syndicat, désirez-vous le devenir?»

Par contre, 81% des 253 personnes interrogées ont répondu non et 5% étaient indifférentes ou incisées. M. Dufour a rappelé qu'un sondage identique tenu il y a un an avait donné, en réponses à la même question, 15% de oui et 80% de non.

Pour cette raison, l'ancien directeur du personnel de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont demande que «le pouvoir politique (québécois) ramène le syndicalisme à plus de réalisme car les syndicats «n'ont pas l'appui populaire dont ils se réclament».

Le CPQ rejette également l'argument syndical voulant qu'un désir général de syndi-

calisation des salariés se heurte à des obstacles légaux et des manœuvres patronales.

Le patronat favorise cependant des amendements au Code du travail qui permettront d'accélérer les procédures «actuelles» d'accréditation, a expliqué M. Dufour, car les entreprises souffrent encore de «délais qui ne sont à l'avantage d'aucune des deux parties».

Mais toute mesure législative — des «lois coercitives» comme dit M. Dufour — facilitant la syndicalisation sectorielle ou de masse, le vice-président du CPQ l'assimile à du syndicalisme «obligatoire».

En réponse à une autre question du sondage CROP, concernant l'obligation d'être syndiqué pour obtenir ou conserver un emploi, 70% de l'échantillon total (674 personnes) a répondu que cela ne devrait pas être obligatoire et 24%, oui.

Dans la catégorie des syndiqués (170 réponses), 66% des personnes estiment qu'on ne devrait pas être obligé de se syndiquer pour obtenir ou conserver un emploi et seulement 32% croient qu'on devrait l'être.

Brossant un tableau de la situation législative (lois nouvelles et à venir), M. Dufour a rappelé à son auditoire d'hommes d'affaires que la loi 17 (santé et sécurité au travail, adoptée en décembre 1979) attend toujours l'entrée en vigueur d'une cinquantaine de ses règlements. Seulement cinq sont approuvés ou prêts à être publiés alors qu'une vingtaine sont à l'étude.

Au conseil d'administration de la Commission de santé et sécurité au travail (CSST), où siègent des représentants

patronaux et syndicaux, a dit M. Dufour, on sent «un effort sincère de collaboration, même si les discussions sont souvent difficiles et parfois tendues».

A propos du projet de loi sur les lésions corporelles, le patronat est d'accord pour que la formule actuelle de réparation cède la place à un système de «remplacement du revenu assorti d'un paiement forfaitaire».

Mais les employeurs se posent des questions, a-t-il ajouté, notamment devant l'élargissement de la notion d'accident et «la définition de lésion lorsqu'elle incorpore le mot maladie autre que professionnelle. La CEQ veut même que le stress soit reconnu comme maladie.»

Quant à la loi 126 des normes minimales de travail, qui s'applique aussi bien aux salariés non syndiqués, M. Dufour a soutenu que les entreprises manquaient d'information pour l'appliquer, que la rédaction des règlements était imprécise et que Québec avait refusé des amendements qui en auraient rendu le «fonctionnement plus facile».

Par ailleurs, concernant la loi 9 sur les personnes handicapées, l'entrée en vigueur prochaine de la clause obligatoire des entreprises de 50 employés et plus à soumettre un plan d'embauchement de personnes handicapées est «inopportune», a déclaré M. Dufour.

D'après le CPQ, l'Office des personnes handicapées du Québec sera vite débordé par les dossiers, «créant des erreurs inutiles à tout le monde». Il faudrait régler beaucoup de problèmes avant d'appliquer cette clause, a-t-il dit.

Le Comité provincial des malades condamne la grève des médecins

par Marie Laurier

Le Comité provincial des malades déplore vivement l'attitude des médecins omnipraticiens qui feront un débrayage généralisé à travers le Québec lundi prochain pour protester contre le projet de loi 27 et qui étouffe, à leurs yeux, la voie normale des négociations avec l'État.

Au cours d'une conversation téléphonique, M. Claude Brunet, président du Comité provincial des malades, a souligné au DEVOIR que le comportement des médecins conduira beaucoup de citoyens à recourir «indûment» aux salles d'urgence des hôpitaux, ce que les médecins ont souvent dénoncé lorsque d'autres employés du secteur hospitalier déclenchaient des grèves.

Selon M. Brunet, le débrayage de ces professionnels est contradictoire avec ce que la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) défendait cet automne, devant la commission parlementaire sur le droit de grève. «À ce moment, a-t-il précisé, les médecins se déclarent en faveur du retrait du droit de grève dans le secteur hospitalier. Assez curieusement, voilà qu'ils emploient ce moyen de pression, ce qui m'apparaît contradictoire. Et à mon avis, ils donnent le mauvais exemple aux employés d'hôpitaux».

M. Brunet estime aussi que les médecins, en proclamant ce débrayage généralisé à l'échelle de la province, «violent leur serment d'office». Dès la lecture des journaux hier matin qui annonçaient en manchette le débrayage des médecins lundi prochain, M. Claude Bru-

net manifestait son inquiétude et faisait tenir un télégramme au ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson. Voici le texte de ce message:

«Le Comité provincial des malades déplore vivement que la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec fasse une journée de grève lundi prochain et demande instamment à votre ministère de déployer tous les efforts possibles, afin qu'une telle grève n'ait pas lieu».

Par ailleurs, M. Brunet se dit en parfait accord avec l'esprit du projet de loi 27 qui taille une place de choix aux représentants des Comités de bénéficiaires dans les conseils d'administration des établissements de santé. «Le législateur reconnaît ainsi notre importance que nous avons d'ailleurs décrite dans des mémoires présentés aux instances gouvernementales et lors de plusieurs rencontres que nous avons eues avec le ministre et de hauts fonctionnaires des affaires sociales. Et je ne peux que m'en réjouir».

Le Comité provincial des malades est surtout composé des malades chroniques des hôpitaux, des centres d'accueil et d'hébergement, de même que des patients qui séjournent assez longuement dans les hôpitaux. «Il représente un effectif global de 45,000 personnes mais parle au nom des 20,000 membres en règle qui vivent dans 144 établissements de santé».

Le projet de loi 27 accorde un siège au comité de bénéficiaires dans la composition des conseils d'administration des établissements de santé et recommande la formation d'un tel organisme là où il n'existe pas. Ces comités pourvoient à la défense des droits des malades.

Poursuite de \$545,000 contre l'OCQ et al

(Par Bernard Morrier) — La Fraternité unie des charpentiers-menuisiers d'Amérique et M. Jacques Martel, superviseur du local 134, prétendument frustrés de cotisations syndicales, ont intenté hier une poursuite de \$545,458 à l'Office de la construction du Québec (OCQ), à la FTQ-Construction, au Conseil provincial des métiers de la

construction et à la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers, local 9.

Les requérants mandent qu'entre les 1er janvier et 31 juillet derniers, l'OCQ a perçu de leurs membres des cotisations de \$542,788 mais qu'ils n'auraient reçu de ces sommes que \$396,666, laissant un déficit de \$146,121.

Par ailleurs, entre les 1er août et 31 octobre derniers, le syndicat des charpentiers-menuisiers, local 134, dit n'avoir rien reçu, alors que, selon son évaluation, des sommes totalisant \$299,336 auraient été versées par les travailleurs. Le requérant croit que l'OCQ aurait remis cet argent à la FTQ-Construction et que cette dernière l'aurait partagé

avec le local du Syndicat national.

Ce dernier montant et le déficit de \$146,121 totalisent \$445,458, mais la Fraternité unie des charpentiers-menuisiers d'Amérique, local 134, estime avoir droit à un \$100,000 additionnel pour la dédommager dans ses présentes démarches de récupération, d'où le montant de la poursuite de \$545,458.

Université de Montréal Faculté de l'éducation permanente

Quand on sait ce qu'on veut...

Certificats de relations industrielles Hiver 1982

La FEP vous offre le soir, à temps partiel, deux programmes d'étude de 30 crédits chacun. Objectifs Le premier certificat vise à: — fournir des connaissances de base, théoriques et pratiques, dans les secteurs de l'administration du personnel et des relations de travail; — favoriser le développement d'aptitudes professionnelles.

Le deuxième certificat offre à ceux qui détiennent le premier Certificat de relations industrielles, une formation de base, théorique et pratique plus large et vise à leur faciliter l'acquisition de méthodologies utiles dans leur tâche professionnelle et pour des études ultérieures.

Annuaire disponible

Date limite d'admission et d'inscription: 1er décembre Renseignements: 343-6090



Par l'auteur de "Moi d'abord", l'histoire d'une jeune femme moderne qui ne supporte pas qu'on lui dise je t'aime.

256 p., 12,95\$ Katherine Pancol rencontrera ses lecteurs-lectrices au Salon du livre de Montréal Samedi 28 novembre de 15 h à 17 h au kiosque des Éditions du Seuil

Seuil

Le livre universitaire



Traité de droit de la santé et des services sociaux A. LAJOIE, P.A. MOLINARI, J.-M. AUBY

Une contribution importante à la connaissance et à l'avancement d'un secteur nouveau et essentiel du droit. 1 264 p. 68\$



L'Unesco le Tiers-Monde et l'économie mondiale D. A. HOLLY

La relation entre l'action internationale de l'Unesco et l'internationalisation du capital. 176 p. 19,95\$

Au Salon du livre de Montréal jusqu'au 29 novembre (STAND 258)

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL C.P. 6128, succ. «A» Montréal, Qué. H3C 3J7 2910, bd Édouard-Montpetit Montréal, Qué. H3T 1J7 En librairie ou chez l'éditeur



Funérailles civiles

Près de 1,500 pompiers, venant de tous les coins du pays, ont rendu un dernier hommage, hier, au capitaine Gaston Leblanc, qui est mort au devoir après avoir consacré 25 ans de sa vie au service de ses concitoyens. Père de cinq enfants, le capitaine Leblanc a perdu la vie dans l'effondrement d'un mur au cours d'un incendie sur la rue de Bleury, samedi soir dernier.

Les incendies bouleversent les conditions de vie des citoyens du quartier Saint-Louis

par André Tardif

Avec 7% seulement de la population montréalaise, le quartier Saint-Louis n'en totalise pas moins 16% des incendies à se déclarer dans la métropole, soit plus de 300 par année, ce qui n'est pas sans bouleverser les conditions de vie des résidents.

Le secteur du Mile End en particulier, borné par les rues du Horn, Mont-Royal, Saint-Denis et Hutchison, est particulièrement touché par une vague d'incendies d'origines suspectes et concentrés dans les environs de l'avenue du Parc.

Aussi, aux prises avec des problèmes tels que le relogement des sinistrés, la destruction de grands logements familiaux, la difficulté d'obtenir des assurances à bon compte et la multiplication des maisons barricadées, la population, regroupée au sein du Comité des citoyens du Mile End contre les feux et appuyée par le Comité logement Saint-Louis, exige une intervention immédiate de l'administration Drapeau-Lamarre.

Une pétition, à laquelle plus de 600 citoyens et plusieurs organismes communautaires ont déjà souscrit en un mois à peine, demande à la ville de Montréal:

■ de prendre les moyens qui s'imposent pour remettre en état d'habitabilité les maisons

abandonnées pour loger des familles à faible revenu, si nécessaire par l'expropriation; ■ qu'advenant la nécessité d'une démolition, elle exproprie en faveur de la construction de logements sociaux dans le cadre des programmes d'habitation à loyer modique (HLM).

S'appuyant sur une recherche indiquant que depuis 1965, il y a eu au-delà de 300 feux par années dans Saint-Louis, le Comité a répudié le mythe voulant que les incendies soient l'œuvre gratuite de pyromanes détraqués ou découlent de la vétusté et de la détérioration d'un immeuble.

«Nous sommes en mesure de vérifier quels intérêts sont en cause et sans pouvoir établir de preuves judiciaires claires, nous pouvons en tirer les conclusions qui s'imposent», a déclaré mardi en conférence de presse Anne-Marie Gohier, porte-parole du Comité.

«Les maisons barricadées, quand elles le sont, représentent un danger manifeste et une source d'insécurité constante pour les résidents des logements avoisinants. La vermine y circule, les enfants risquent de s'y blesser en jouant, le feu menace constamment de reprendre dans les débris et ces maisons abandonnées et placardées brisent l'harmonie de notre environnement.»

La population multi-ethnique du Mile End se demande d'ailleurs ce qu'il y a de si particulier au secteur, puisque les incendies sont pratiquement inconnus à Outremont, juste à côté, et dans les autres municipalités voisines.

Le Comité estime que la ville de Montréal a une responsabilité réelle dans le dossier des maisons barricadées

ou incendiées, car elle a le pouvoir d'obliger le propriétaire à entreprendre dans les 90 jours la rénovation ou la démolition, en dernier recours, d'une telle maison.

On réclame aussi des rénovations qui correspondent à la capacité de payer des familles habitant le quartier, puisque la preuve est faite que trop de maisons habitées par des fa-

Le comité Bisailon élaborera une nouvelle loi de la fonction publique

par Clément Trudel

QUÉBEC — L'Assemblée nationale a officiellement donné mandat à un comité de sept députés, de préparer la voie à une nouvelle Loi de la fonction publique. La loi 50, sanctionnée le 23 juin 1978, régit la fonction publique du Québec; le gouvernement a inscrit, pour la présente session, le projet de loi no 12, visant à modifier la loi 50.

Ce comité spécial, présidé par le député Guy Bisailon (PQ, Sainte-Marie), est une première au Québec. Il a fait l'objet de discussions, depuis l'été, entre le whip libéral Michel Pagé si le ministre de la Fonction publique, Mme Denise Leblanc-Bantey. Officiellement autonome, ce comité qui jouira d'un personnel de soutien (secrétariat et recherche) a jusqu'au 30 mars 1982 pour accoucher de suggestions à l'Assemblée nationale. Il devra procéder à des consultations jusqu'en février et rédiger un document de consultation qui fera plus tard l'objet d'audiences publiques. Au niveau fédéral, au cours

de 1980, a rappelé mardi le ministre de la Fonction publique, sept comités de ce type ont été formés et ont produit une réflexion couvrant quelque 13.000 pages.

On prévoit donc que le comité québécois chargé de penser la Loi de la fonction publique aura de longues heures à consacrer à ce travail.

Outre M. Bisailon, le comité est formé des députés péquistes de Champlain (Marcel Gagnon), de Dorion (Huguette Lachapelle) et de Roberval (Michel Gauthier); et des députés libéraux de Jean-Talon (Jean-Claude Rivest), de Chomedey (Lise Bacon) et de Papineau (Mark Assad).

Sitôt avalués par l'Assemblée nationale, le comité a expliqué en conférence de presse sa démarche et le calendrier qu'il entend suivre, même si M. Bisailon dit tenir compte que le démarrage aurait dû se produire il y a deux mois. Ses consultations doivent commencer (à huis clos) le 2 décembre à la permanence du 900 Place d'Youville, à Québec. En février sera complété le document de consultation sur les pistes suggérées à l'Assemblée nationale, document sur lequel on tiendra des audiences publiques, avant la remise du rapport à la fin mars.

Le mandat du comité est de recommander à l'Assemblée les règles et les pratiques de la fonction publique de nature à accroître l'efficacité de l'administration québécoise et sa responsabilité au service du public. Le rapport devrait décrire les voies de solution pour la décennie 80 mais plus spécifiquement aborder les points suivants: recrutement; régimes des emplois et des carrières; régimes de relations de travail; conditions de travail; droits et devoirs;

structures et responsabilités; composantes de la gestion et assises légales et réglementaires; énoncés de politiques et directives administratives.

Ce projet a des velléités de ressembler aux «select committees» à la britannique, selon M. Bisailon. Dans un premier temps, le comité entend oeuvrer à recueillir de groupes ou d'individus mêlés à l'application de la loi 50 les renseignements complets sur son fonctionnement, ses lacunes le cas échéant. Il s'agira ensuite de vérifier les attentes de la population et le degré de motivation des citoyens qui oeuvrent dans la Fonction publique, dont Mme Leblanc-Bantey estime qu'il est trop facile de faire des boucs émissaires.

Un fonctionnaire à la pré-retraite, M. Marc Aurèle, est

dépêché comme conseiller auprès du comité où seront présents deux attachés politiques (l'un du cabinet du ministre, l'autre du Parti libéral) et du personnel affecté à cette tâche nouvelle par la direction de l'Assemblée nationale.

M. Rivest, au nom de sa formation politique, a souligné que l'Opposition conservait la «plénitude de ses droits» mais qu'elle contribuera à la mise en route de tout dispositif susceptible de revaloriser la fonction publique. Pour sa part, M. Assad a fait état de démarches auprès de ses anciens professeurs de l'ENAP (École nationale d'administration publique) qui accepteraient de servir de guides sur certains points. Au total, toutefois, on veut éviter de faire penser la réforme uniquement par ceux qui auront à la vivre.

Un nouveau type de crime économique

QUÉBEC (PC) — La Sûreté du Québec vient de mettre la population en garde contre un nouveau type de crime économique qui serait en train de se répandre dans plusieurs régions du Québec.

Un porte-parole de la police a expliqué que des fraudeurs se procuraient des cartes d'identité grâce à des renseignements obtenus sous de fausses représentations de leurs futures victimes, comme la date de naissance, le numéro d'assurance-sociale, le numéro d'assurance-maladie ou le numéro du permis de conduire.

Les malfaiteurs se servent ensuite de la carte d'identification pour ouvrir des comp-

tes bancaires ou autres comptes qui leur permettent de réaliser des achats ou des transactions.

C'est à la suite de plaintes déposées par des victimes dans la région de Québec que la Sûreté du Québec a été saisie de cette nouvelle façon d'opérer des fraudeurs.

Certaines de ces victimes ont eu la désagréable surprise de voir leurs comptes de banques légitimes, dans d'autres établissements, gelés en attendant que l'imbroglio du faux compte soit éclairci.

La valeur des marchandises obtenues de cette façon n'a pu être établie encore et personne n'a été arrêté jusqu'à maintenant.

La Charte des droits est loin du compte pour les francophones, dit Yalden

OTTAWA (PC) — Même si elle constitue un progrès, la Charte des droits est loin de fournir l'assurance aux francophones du pays qu'ils auront des services dans leur langue.

C'est du moins ce qu'a soutenu le commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden, devant le comité spécial sur le bilinguisme.

«Le gouvernement juge que c'est le meilleur accord qu'il puisse avoir, mais c'est un jugement politique», a dit M. Yalden, ajoutant que «du point de vue linguistique, le texte laisse toujours à désirer».

Devant le comité où comparait hier le vérificateur général, M. Kenneth Dye, M. Yalden a dit souhaiter que le commissaire aux langues puisse bénéficier de la même autonomie que le vérificateur à l'égard du gouvernement.

«Le commissaire devrait relever du Parlement ou même du comité sur le bilinguisme,

mais pas du gouvernement qu'il doit par ailleurs critiquer», a dit M. Yalden.

Sur une douzaine de membres que doit normalement comporter le comité sur le bilinguisme, seulement deux députés, M. Gilles Marcé, libéral de Jonquière et Mme Eva Côté, libérale de Rimouski, se sont présentés à la séance de travail.

«Personnellement je trouve cela décourageant, de voir que si peu de députés sont intéressés par les problèmes de bilinguisme», a dit M. Eymard Corbin, député de Madawaska et co-président du comité.

Au cours des trois dernières séances, aucun représentant de l'opposition n'a participé aux travaux et, même du côté du gouvernement la représentation s'est souvent limitée à une ou deux personnes.

Au vérificateur qui venait de faire mention des progrès effectués par son bureau dans le domaine du bilinguisme, le commissaire Yalden a souligné qu'il y subsistait de nombreuses lacunes à ce sujet. «Chez les cadres supérieurs, sept seulement sur 55

sont des francophones tandis que 19 postes sur 55 sont accessibles à des unilingues anglophones», a fait valoir M. Yalden, selon qui tous les postes de cadres au moins à Ottawa devraient exiger une connaissance pratique du français.

M. Dye a toutefois indiqué que huit des 16 vérificateurs stagiaires recrutés l'année dernière étaient des francophones et que des unités de travail permettaient que les vérifications se fassent en français pour au moins 26 agences ou ministères fédéraux.

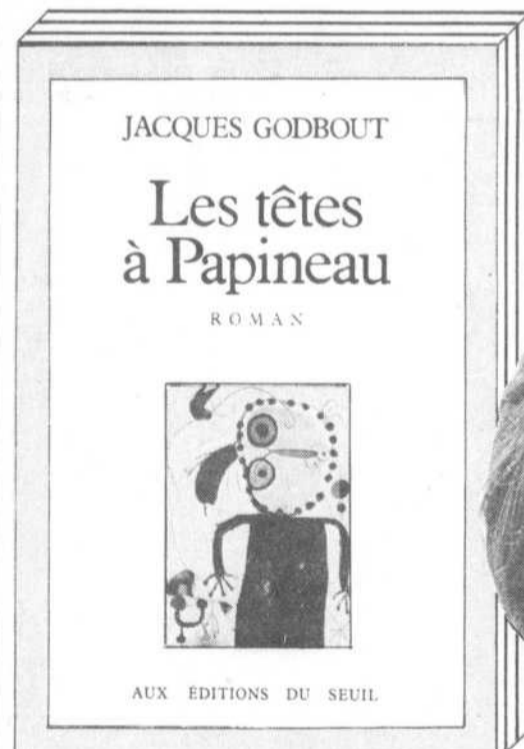
Au ministère des Affaires extérieures qui comparait aussi devant le comité, une enquête effectuée le printemps dernier révélait que 36% des francophones n'utilisaient «jamais ou presque jamais le français» dans l'exercice de leurs fonctions.

«Il y a un problème à ce chapitre et il nous faut nous y attaquer», a reconnu le sous-secrétaire d'État associé du ministère, M. De Montigny Marchand.

Selon l'enquête, 21% des francophones du ministère sont insatisfaits des possibilités d'utiliser leur langue maternelle.

M. Marchand a aussi souligné que les demandes d'emplois venant du Québec avaient enregistré une croissance considérable cette année, atteignant le niveau record de 700 sur les 3,000 offres de candidatures pour l'ensemble du pays.

JACQUES GODBOUT Les têtes à Papineau

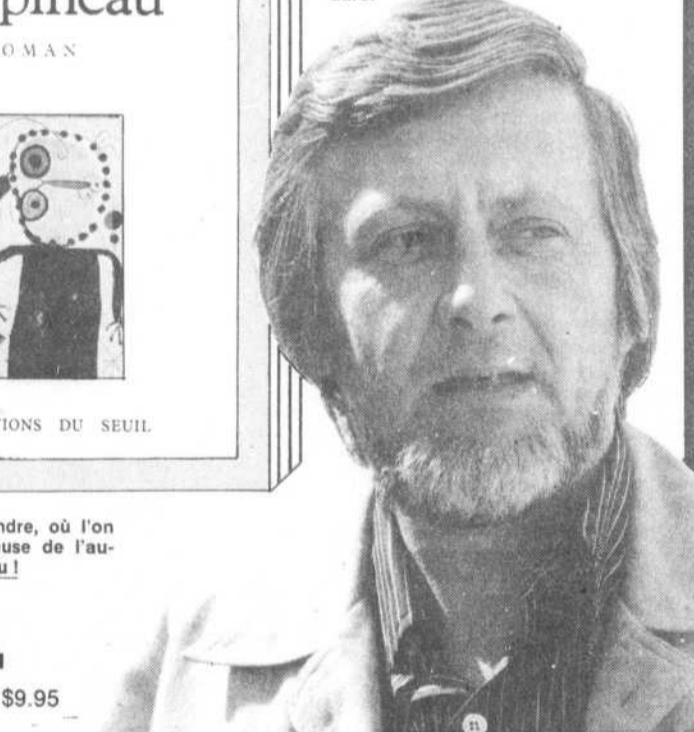


Certains lecteurs se souviennent sans doute des jumelles Dionne, les célèbres quintuplées canadiennes. On connaît moins bien, en revanche, Charles-François Papineau, un monstre bicéphale né à Montréal en 1955. C'est, au monde, le seul enfant à deux têtes qui ait survécu si longtemps : C.-F. Papineau a fêté récemment, malgré toutes les prédictions scientifiques contraires, son 25^e anniversaire ! Les Québécois ont la tête dure.

Un livre cocasse et tendre, où l'on retrouve l'ironie ravageuse de l'auteur de Salut Galarneau!

SEUIL

en vente partout — \$9.95



au salon du Livre de Montréal
Le vendredi 27 novembre de 19 à 21h au stand des Éditions du Seuil

PARIS, ALLER-RETOUR: à compter de \$459
l'agence de voyages **VOYABEC** vous invite
à lui confier vos voyages d'affaires ou d'agrément
APPELEZ-NOUS MAINTENANT
1081-A St-Denis, MtL Permis du Québec **288-2322**

PLACE DONAVENTURE 875-2013 **6818, RUE ST-HUDERT 273-2851** **PROMENADES ST-BRUNO 653-9422** **PLACE QUÉBEC 524-5263**

ARMAND BOUDRIAS

Classiques et élégants

Vêtements signés

Samuelsohn

L'or est trop cher? On a des petites nouvelles pour vous!

Vous connaissez probablement les Krugerrand d'une once d'or fin, mais saviez-vous qu'ils sont maintenant disponibles en pièces de 1/10, 1/4 et 1/2 once? Maintenant il y a moyen d'acheter de l'or sans être en moyens.

Le Krugerrand
À la mesure de votre budget

Compagnie de fiducie Guardian
618 rue St-Jacques
Montréal, Québec
842-8251

Du passé au présent, tout se conjugue au plus-que-parfait.

Passez une bonne nuit avec Hilton.

Dans l'ambiance d'époque du restaurant Le Croquebroche, la nouvelle cuisine est à l'honneur.

Hilton International Québec

Pour réserver, appelez votre agent de voyage, tout hôtel Hilton ou du CN, ou encore le service de réservations Hilton

Laurin propose de nouveaux modes de financement des universités

par Rodolphe Morissette

À la communauté universitaire le ministre de l'Éducation du Québec (MEQ) proposera demain de nouveaux modes de financement des établissements d'enseignement supérieur.

Essentiellement, le ministre propose trois modalités nouvelles:

■ La répartition des subventions gouvernementales directes aux universités (plus de 72% du budget de celles-ci) se ferait suivant une tout autre méthode que celle (dite «historique») qui prévaut depuis 1971-72. Entre autres, les nouveaux paramètres de la répartition permettraient d'établir le montant de la subvention sans égard aux sources de revenus de chaque établissement; à chaque université serait attribuée ensuite une enveloppe globale; enfin, les crédits accordés seraient pondérés en fonction des disciplines, des cycles universitaires et des types d'activités, non sans tenir compte du développement d'actions prioritaires désignées par l'État.

■ Le gouvernement pense qu'en plus de ne point soustraire aux dépenses admissibles des universités leurs revenus autonomes et grâce à d'autres mesures d'incitation, chaque établissement pourra augmenter sa part de revenus autonomes tirés de la recherche, de contrats et de services variés, de placements et de dons.

■ Le gouvernement propose d'augmenter les droits de scolarité et d'utiliser le surplus ainsi obtenu afin d'ajuster à la hausse les prêts et bourses accordés aux étudiants les moins bien nantis.

Tels sont les trois groupes de mesures que le ministre de l'Éducation, le Dr Camille Laurin, soumettra au jugement des représentants (paritaires) de la communauté universitaire — administrateurs, professeurs et étudiants — lors du deuxième atelier demain à Montréal, sur la politique gouvernementale à venir touchant les universités.

Le ministre, dans un texte d'orientation qu'il a fait parvenir aux dix-huit participants, précise le contexte dans lequel il formule ses propositions. D'une part, il pense que l'heure est venue «de gérer l'austérité et une certaine décroissance»; il faudra se soumettre à des restrictions financières, accroître la productivité à tous égards des institutions et effectuer des «choix nécessaires».

D'un autre côté, le ministre dit qu'il veut «maintenir et développer l'accessibilité à l'enseignement supérieur». Il croit constater ici,

toutefois, que les efforts déployés à cette fin depuis la Révolution tranquille ont laissé subsister des poches de pauvreté auxquelles il faut s'attaquer maintenant d'une façon plus sélective (viser désormais «les points faibles, des objectifs plus différenciés, des cibles mieux découpées»).

Parmi ces points faibles, le ministre mentionne la sous-représentation, à l'université encore aujourd'hui, de certaines classes sociales; le faible taux de fréquentation des francophones en regard des anglophones; la proportion trop faible d'étudiants à temps complet par rapport à ceux à temps partiel; un certain sous-développement des cycles de la maîtrise et du doctorat.

Les trois groupes de participants sont loin de s'accorder sur ces orientations fondamentales du débat, ainsi qu'on a pu l'observer lors du premier atelier de travail de vendredi dernier. D'abord, les professeurs et les étudiants contestent d'emblée l'hypothèse de la fin du développement «quantitatif» des universités; ils disent que le gouvernement ne les a point convaincus encore qu'il «fallait couper précisément dans les budgets des universités».

Quant aux administrateurs d'université, ils ont pris position séparément — et plutôt mollement à ce jour — au sujet des coupures budgétaires dont ils doivent tenir compte dans la préparation de leurs prévisions budgétaires pour les années 1982-1985 (à remettre le 1er janvier). Aujourd'hui cependant, à la veille de cet atelier sur le financement des universités, tous les acteurs rencontrent la presse pour donner leur point de vue à ce sujet.

Le MEQ propose de modifier la formule de répartition des subventions gouvernementales aux universités. Depuis dix ans, l'établissement de l'enveloppe de base révisée de la subvention «d'équilibre» budgétaire se faisait en fonction des dépenses de base indexées (depuis l'année de base 1969-70), plus les «missions particulières». La somme formait les «dépenses admissibles», auxquelles on soustrayait les revenus admissibles estimés (frais de scolarité, contrats, etc.) pour obtenir le montant de la subvention d'équilibre budgétaire.

Le MEQ propose — dans les grandes lignes seulement pour l'heure — un nouveau système qui, entre autres, ne tiendrait pas compte des autres sources de revenus des universités. Le ministre continuerait néanmoins à «gérer» le développement du réseau essentiellement de deux manières: d'abord, en pondérant ses crédits suivant les disciplines, les cycles et les types d'activités — pour tenir compte par exemple

des besoins en main-d'oeuvre; puis en «admettant» (dans l'enveloppe globale de chaque établissement) une provision délimitée pour le développement d'actions prioritaires désignées par l'État. La nouvelle méthode impliquerait enfin des transferts de ressources entre les établissements.

Quant aux revenus autonomes des universités, qui formaient l'an dernier 19,5% de leurs revenus totaux en moyenne, le MEQ fait quelques suggestions. Avec Québec, les universités devraient par exemple solliciter avec plus de vigueur des fonds et contrats de recherche auprès des organismes du gouvernement fédéral à cette fin; on sait que depuis longtemps la part du Québec, comparativement à celle de l'Ontario (notamment en raison de l'importance de la région d'Ottawa) est très loin de répondre à sa population.

Le MEQ recommande aux universités de recouvrir tous les coûts engagés dans les contrats et commandes qu'elles honorent; il leur suggère de revoir leurs tarifs quant aux services à la collectivité, de même que les coûts de l'enseignement dit «populaire», qui ne conduit à aucun diplôme officiel. Le MEQ engage enfin les universités à voir comment elles pourraient augmenter leurs revenus de placement et les dons qu'elles reçoivent du secteur ou de personnes privées.

Au chapitre de la vente de produits et de services, par exemple, toutes les institutions étaient déficitaires en 1979, sauf l'École polytechnique; si la plupart des universités récupéraient de 78% à 93% de leurs coûts (sauf Sherbrooke et Bishop, avec 26% et 36%), il s'agirait d'une perte totale de quelque \$8 millions. Quant aux revenus de placement, ils représentaient 4,2% des revenus totaux de McGill en 1979, mais à une autre exception près, ils se situaient tous en deçà de 1,5%.

De même, les dons ou subventions non gouvernementales formaient 8,3% des revenus de McGill, 6,4% à Bishop et 4,6% à Sherbrooke; mais partout ailleurs, voilà qui variait entre 0,3% et moins de 4%. Quant à la recherche subventionnée par le fédéral, elles favorisent en première ligne McGill et l'Université de Montréal — les subventions de recherche du provincial s'efforçant de rétablir un peu l'équilibre.

Enfin, le MEQ refuse de continuer à s'engager dans la voie des droits de scolarité uniformément réduits pour tous; il préfère les augmenter uniformément, quitte à aider ensuite les étudiants qui en ont le plus besoin, grâce à des «programmes différenciés de prêts et bourses».

Loi 101 et séjour temporaire

Laurin annule une directive de Morin

par Jean-Pierre Proulx

Le Conseil de la langue française a, le 2 juillet dernier, recommandé au ministre responsable de la loi 101, M. Camille Laurin, de préciser par règlement la volonté politique du gouvernement en ce qui a trait à la langue d'enseignement de personnes en séjour temporaire au Québec, quelle que soit cette volonté politique.

Cet avis n'a pas encore été rendu public mais le président du Conseil, M. Michel Plourde, nous en a expliqué au téléphone la genèse et les éléments essentiels.

Le Conseil, a-t-il expliqué, a été saisi au printemps dernier d'une demande de la société SNC, une entreprise d'ingénierie, relative à l'interprétation et l'application du règlement de la loi 101 permettant aux enfants des personnes séjournant la façon temporaire au Québec.

Cette société a fait valoir que le ministre de l'Éducation n'émettait pas d'autorisation aux personnes possédant le statut d'immigrant reçu, ce qui lui causait des difficultés de recrutement. Or après examen du dossier, le Conseil de la langue française a constaté que cette restriction ne découlait pas du texte du règlement lui-même mais plutôt d'une directive émise en 1979 par le ministre de l'Éducation d'alors M. Jacques-Yvan Morin.

Le Conseil, a expliqué M. Plourde, a simplement voulu faire savoir au ministre responsable de la loi 101 qu'il se serait «normal» que la volonté

du gouvernement, si la directive de M. Morin en représentait toujours l'expression, soit traduite en règlement.

En juin 1979, les journaux de Montréal avaient largement fait état de cette directive. LE DEVOIR pour sa part, avait, sous la signature de Mme Lise Bissonnette, dénoncé le caractère discrétionnaire de la décision du ministre: «Jusqu'à ce que M. Morin s'en avise, la réglementation et les formulaires administratifs remplis par les requérants d'autorisation ne faisaient pas mention d'une interdiction visant directement les immigrants reçus, même si le sens de la loi l'indiquait. Si, concluait-elle, le ministre de l'Éducation veut resserrer ses goulots pour l'avenir, il peut parfaitement le faire.»

Depuis le 3 novembre dernier, le ministre de l'Éducation a, dans une circulaire aux commissions scolaires, fait savoir que dorénavant les enfants des personnes possédant le statut de résident permanent pourront recevoir l'enseignement en anglais pendant trois ans si elles prouvent que, nonobstant ce statut, elles sont quand même temporairement au Québec. On exigera pour ce faire que l'employeur précise au moment de la demande d'autorisation la date de départ de l'employé et sa destination future.

MANIFESTATION PATRIOTIQUE

AUX MONUMENTS DUVERNAY ET DES PATRIOTES

C'est le samedi 28 novembre, à 10 heures, a.m., qu'aura lieu la manifestation patriotique annuelle de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal aux monuments DUVERNAY et des PATRIOTES au Cimetière de la Côte-des-Neiges.

Le rendez-vous est fixé à 9 heures 45 à la petite chapelle du Cimetière.

Les membres de la Société, les descendants des «Patriotes 37-38» et les «Patriotes» d'aujourd'hui sont invités à venir se recueillir sur la tombe du FONDATEUR de la Société Saint-Jean-Baptiste et devant le monument érigé à la mémoire des HÉROS de 1837-38.

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486

Mousse d'urée-formol: l'appareil judiciaire cherche à sortir du fouillis

par Gilles Provost

L'affaire de l'isolation à l'urée-formol constitue un fouillis juridique où les tribu-

naux risquent de s'embourber pendant des décennies.

Voilà sans doute le principal consensus qui s'est dégagé mardi soir de la rencontre or-

ganisée à Montréal entre le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, M. Jules Deschênes, et plus d'une centaine d'avocats intéressés d'une façon ou d'une autre à ce dossier.

On a aussi noté un assentiment presque général à l'idée que les avocats responsables des poursuites aussi bien que ceux qui oeuvrent en défense devraient coordonner leur action, analyser ensemble la situation et se trouver des représentants qui assureraient la liaison avec le système judiciaire.

Le seul autre sujet qui a semblé recueillir l'assentiment général est que tout serait tellement plus simple si tout devait se régler par une décision «politique» plutôt que judiciaire.

Qu'on en juge: lundi soir, au-delà de 160 bureaux d'avocats avaient entrepris des procédures devant les tribunaux québécois. Outre ces 580 poursuites déjà recensées au Québec, plusieurs avaient aussi intenté des poursuites contre le gouvernement du Canada en Cour fédérale (souvent en omettant le préavis requis de 90 jours).

La plupart de ces procédures ont été initiées à la demande de petits propriétaires qui n'ont pas les moyens de défrayer un procès qui pourrait durer des mois. Du côté de la défense, on trouve aussi un grand nombre d'entrepreneurs qui sont près de la faillite et qui n'ont pas davantage les moyens de subir un tel procès. Tous ces gens attendent que «les autres» se lancent avant eux.

Les compagnies d'assurance des entrepreneurs refusent généralement d'assumer les frais impliqués, si bien qu'elles sont aussi l'objet de poursuites. D'ailleurs, plusieurs avocats ont souligné que ces assurances comportent un «plafond» d'indemnisation de l'ordre du million de dollars, plafond qui pourrait être très rapidement défoncé.

Pour cette raison, plusieurs avocats ont proposé que les tribunaux examinent en priorité ces litiges avec les assureurs, de façon à assainir ensuite les autres procédures et à préciser rapidement qui est solvable et qui ne l'est pas.

Le juge Deschênes a semblé très intéressé par cette idée et il a aussi évoqué l'utilité de mettre en place un système de répartition de ces indemnités. On éviterait ainsi que les premières victimes à obtenir éventuellement gain de cause ne soient favorisées aux dépens des dernières qui n'auraient plus accès qu'à un panier vide.

Le juge en chef a invité tous les participants à «se parler» entre eux et à se regrouper en fonction de leur situation (poursuite ou défense). Il a promis que les greffes des tribunaux du Québec feraient l'impossible pour que les listes d'avocats impliqués dans chaque groupe soient rapidement disponibles au plume. Certains avocats ont souhaité une initiative similaire en Cour fédérale.

Le juge Deschênes a aussi applaudi à l'idée que chaque groupe pourrait se nommer des représentants et il a suggéré que le comité de juristes créé par le gouvernement du Québec serve d'amorce ou de point de ralliement d'une telle concertation.

Quelques avocats ont exprimé l'espoir que toutes les procédures pourraient être «gelées» en attendant que les divers groupes puissent définir une dizaine ou une vingtaine de «cas-types», les précédents dont les autres auront besoin par la suite.

Le juge en chef a souligné que «l'invitation est lancée publiquement». Il s'est dit incapable d'empêcher qui que ce soit d'aller de l'avant s'il le désire, même si cela peut compliquer la situation encore davantage.

«Chose certaine, a-t-il dit, je vais faire l'impossible pour éviter que des causes similaires ne soient plaidées simulta-

nément devant des juges différents en divers endroits du Québec. Cela ne pourrait que donner lieu à des jugements discordants qui embrouilleraient le débat.»

Plusieurs avocats ont insisté sur la difficulté de définir des causes-types puisque l'on compte plusieurs manufacturiers et d'innombrables entrepreneurs qui avaient chacun leur façon d'agir. Du côté des clients, les dommages varient aussi selon la façon de faire, la sensibilité des occupants, les particularités de chaque maison, la nature des problèmes de santé ou des dommages architecturaux, la perte de valeur marchande, la réaction des locataires, etc.

Certains ont aussi signalé des contestations pour annulation de bail, pour bris de contrat de vente ou encore de la part de créanciers hypothécaires qui craignent de perdre la garantie de leur prêt.

Lors de la réunion d'hier, environ le quart de la centaine d'avocats présents agissait pour la défense, représentant des manufacturiers, des entrepreneurs en isolation, des vendeurs ou encore les divers niveaux de gouvernement.

Du côté de la poursuite, la plupart des avocats allèguent des problèmes de santé ainsi que des dommages physiques à la maison. Dans certains cas où les dommages ne sont pas encore visibles, certains propriétaires allèguent simplement la perte de valeur marchande de l'édifice.

Réduisez vos impôts

Souscrivez au régime d'épargne actions du Québec. Il ne reste que quelques semaines.

Ou optez pour le régime enregistré d'épargne retraite et profitez du double dégrèvement fiscal.

Jean-Bernard Côté
879-2144

Robert Cyr
879-2135

Tassé

Tassé & Associés, Limitée
Édifice C.I.L.
Bureau 1600
630 Ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec H3B 1T4
Tél.: (514) 879-2100

NOM
ADDR
TÉL. RÉS
BUR

Investissez dans notre ravissant tapis de Perse AFAR

Tout est réduit dans notre magasin

15%-50%

Durant notre vente de 3 jours

26 — 27 — 28 nov.

- Tapis antiques persans et caucasiens, 15% à 20% de réduction
- Carpettes GHOM complètement en solé 33 1/3%
- Tapis et carpettes chinois de qualité supérieure 25%
- Tapis et carpettes persans 15% à 40%
- Tapis et carpettes Pakistanaï 50%
- Tapis, carpettes et chemins de passage OMSK (dessin caucasien) 50%
- Kelims Turcs et Russes 50%

AFAR
RUG INC.
Fondé en Iran en 1934

Situé au centre commercial "Le Bazar", 3682, ch. Côte Vertu, Ville Saint-Laurent, 332-9226

SOLDE D'AUTOMNE
JUSQU'À 50%
JUSQU'AU 28 NOV.FAÇONNABLE JEAN-PAUL GERMAIN
FRANÇOIS DUEL
LA SQUADRA MARZOTTO
RENOMA MOREAU

VIRILIS
VÊTEMENTS POUR HOMMES
363, ST-FRANÇOIS-XAVIER
VIEUX MONTRÉAL
842-0425

SALON DE LA PME 1981



Vous êtes propriétaire d'une entreprise. Vous voulez vous lancer en affaires, acheter ou vendre une entreprise. Vous cherchez le meilleur financement possible et celui qui sera taillé à votre mesure. Une franchise vous intéresse mais vous hésitez encore un peu. On vous a souvent parlé de planification, de gestion mais c'est imprécis. La publicité, oui, mais comment et à quel prix.

Voilà quelques unes des questions qui seront traitées au Salon de la PME qui se tiendra les 28 et 29 novembre prochains à l'Université du Québec à Montréal.

On le sait, dix-neuf entreprises sur vingt ferment leurs portes en moins de dix ans parce qu'elles n'ont pas profité des conseils qui leur sont disponibles. Une

cinquantaine de spécialistes, banquiers, experts de toutes catégories se sont associés au Programme de Formation de l'Homme et la Femme d'Affaires de l'Université du Québec à Montréal pour répondre à vos questions, pour aider les entrepreneurs, les bâtisseurs, les patrons de petites et moyennes entreprises. Les plus grands noms de la finance et des affaires seront au rendez-vous.

Le Salon de la PME n'est pas une foire. C'est une affaire sérieuse où les plus grandes banques et les meilleurs conseillers ont préparé au-delà de 175 conférences et présentations. C'est un endroit où le chef d'entreprise peut rencontrer, en toute intimité, les plus grands conseillers et puis... c'est gratuit. Tous les aspects de la gestion y seront discutés.

Comment obtenir un prêt à 12% d'intérêt par le biais des OEPÉ? Comment lire les états financiers? Vous voulez acheter une entreprise, une franchise? Vous voulez vendre votre entreprise? Pourquoi le propriétaire d'une PME doit-il consulter un avocat, un comptable? Quel est le rôle d'un conseiller en gestion, en publicité, en informatique, en design?... Le salon de la PME vous fournira la réponse à ces questions.

Université du Québec à Montréal
1495 rue St. Denis, Montréal

Samedi, 28 novembre: 11:00 à 23:00 hres
Dimanche, 29 novembre: 11:00 à 18:00 hres

Entrée gratuite

Le Mexique enverra un émissaire au Nicaragua

WASHINGTON (AFP) — Le Mexique a informé les États-Unis qu'il a l'intention de discuter avec le gouvernement nicaraguayen des « inquiétudes communes » suscitées tant à Washington qu'à Mexico par la situation au Nicaragua, a indiqué hier le département d'État.

Dans un communiqué publié à l'issue de la visite que vient de faire le secrétaire d'État Alexander Haig à Mexico, le département d'État souligne que les États-Unis et le Mexique ont « une approche et des objectifs très similaires » à propos des conflits d'Amérique centrale.

Cependant, ajoute le communiqué, il existe « certaines divergences » entre les deux pays, notamment en ce qui concerne « les approches tactiques » des problèmes de l'Amérique centrale.

Les deux pays ont « exprimé leur inquiétude commune devant la situation au Nicaragua et la partie mexicaine a exprimé son intention d'évoquer ces inquiétudes avec les Nicaraguayens », poursuit le communiqué.

De source américaine informée, on indique qu'un émissaire diplomatique mexicain de haut rang pourrait être prochainement envoyé au Nicaragua.

« Une telle mission aurait pour but de tenter de désamorcer les tensions croissantes en Amérique centrale, où le Nicaragua et Cuba sont considérés par Washington comme étant les principaux fauteurs de trouble », ajoute-t-on de même source.

Le communiqué indique d'autre part que les responsables mexicains ont fait part à M. Haig de leur profonde inquiétude devant l'éventualité d'une intervention américaine contre le Nicaragua. Le secrétaire d'État américain a de son côté réitéré la

déclaration faite le 10 novembre dernier par le président Reagan. M. Reagan avait souligné que les États-Unis n'avaient aucune intention d'envoyer des troupes au combat où que ce soit dans le monde, conclut le communiqué.

M. Haig a eu lundi et mardi plusieurs entretiens avec le ministre mexicain des Relations extérieures, M. Jorge Castaneda, et a été reçu pendant une heure par le président Jose Lopez Portillo.

D'ailleurs, la politique des États-Unis envers le régime sandiniste de Managua a fait l'objet hier de plusieurs analyses dans la presse américaine qui insiste sur la retenue dont fait preuve Washington.

Le *New York Times* fait la distinction entre une intervention militaire du Nicaragua contre une autre nation et les violations des droits de l'homme à l'intérieur du pays. Si une intervention militaire était prouvée, la prise de sanctions devrait être « coordonnée avec d'autres gouvernements » du continent américain.

« Mais pour exprimer sa désapprobation de la politique intérieure de la junte l'arme adéquate est bien l'actuelle suspension de l'aide économique ».

Le *Washington Post* estime pour sa part qu'il « y a dans l'entourage de M. Reagan un fort désir d'apaiser, par des moyens politiques et diplomatiques, les terribles tensions qui s'accroissent en Amérique centrale ». « Si les sandinistes veulent un accord honorable, ils peuvent en obtenir un », poursuit le *Post*, et les autres nations de l'hémisphère, surtout celles qui ont le plus de sympathie pour les meilleures forces de la révolution nicaraguayenne, ont le devoir de leur passer ce message ».

Reagan ne rencontrera Brejnev que si certaines conditions sont remplies

SANTA BARBARA (Californie) (d'après AFP et Reuter) — Un sommet entre MM. Ronald Reagan et Leonid Brejnev pourrait avoir lieu en 1982 si les conditions que les États-Unis ont posées sont remplies, a déclaré hier M. Larry Speakes, porte-parole adjoint de la Maison-Blanche, à Santa Barbara (Californie).

M. Speakes a cependant refusé de dire qu'un tel sommet en 1982 était « l'un des objectifs » de la diplomatie américaine, comme l'avait affirmé mardi le président républicain de la Commission sénatoriale des affaires étrangères, M. Charles Percy.

« Les États-Unis, a dit M. Speakes, sont prêts à envisager un sommet en temps voulu. Si les conditions que nous avons exposées sont remplies, un sommet pourrait être possible en 1982 ».

Le porte-parole a répété que ces conditions étaient essentiellement que le sommet soit précédé d'une préparation minutieuse et qu'il mène à des résultats concrets.

M. Speakes a d'autre part affirmé que d'ores et déjà les États-Unis et l'Union soviétique « étaient engagés dans un large dialogue » que Washington, a-t-il dit, aborde avec bonne volonté. « Il incombe aux Soviétiques, a-t-il ajouté, de démontrer par leurs ac-

tions qu'ils ont l'intention de contribuer à réduire les tensions internationales ».

M. Speakes a également précisé que les États-Unis analyseraient l'attitude des Soviétiques « dans le contexte de leur comportement dans le monde ».

Il a précisé que les négociations sur les armements stratégiques qui doivent s'ouvrir le 30 novembre à Genève donneront à Washington « une bonne indication » de la position de l'URSS. « Nous espérons que les Soviétiques accepteraient un accord basé sur la parité », a-t-il dit.

La visite à Bonn du président Leonid Brejnev n'aura pas permis d'aplanir les divergences entre l'Est et l'Ouest à propos des euromissiles mais ses entretiens avec le chancelier Helmut Schmidt auront donné l'occasion d'engager un dialogue qui doit être poursuivi dès la semaine prochaine à Genève.

En près de neuf heures d'entretien, les deux hommes ont eu largement le temps d'exposer leur point de vue et de constater les divergences qui subsistent entre le Kremlin et Bonn, et au-delà entre le bloc soviétique et l'OTAN.

Le communiqué commun publié hier matin avant le départ de M. Brejnev le reconnaît ouvertement. Mais si ce texte de huit pages mentionne l'existence de « divergences d'opinion », il constate aussi que « l'établissement de l'équilibre dans ce domaine (les euromissiles) au niveau le plus bas possible est d'une grande importance pour consolider la stabilité et la sécurité internationales ».

Le communiqué souligne que « tous les efforts devront être entrepris à Genève pour conclure un accord sur ces bases ».

Aux États-Unis, on manifeste la même prudence teintée d'espoir en prévision de Genève.

Certes, on estime que la proposition que M. Brejnev a faite à Bonn, en réponse à « l'option zéro » proposée le 18 novembre par le président Ronald Reagan, n'apporte rien de nouveau. Pour le département d'État, ce n'est qu'une nouvelle version d'une vieille proposition de moratoire faite à plusieurs reprises par le Kremlin depuis 1979.

Cependant, comme l'a ajouté le département d'État « un dialogue s'est engagé, ce qui en soi est un motif d'encouragement », et M. Edwin Meese, conseiller de la Maison-Blanche, d'ajouter: « Si M. Brejnev est sincère, ce que j'espère, il s'agit d'un pas dans la bonne direction ».

Néanmoins, aux dires de M. Schmidt, le sommet de Bonn

n'a pu éviter que les dirigeants soviétiques « n'évaluent toujours pas correctement les intentions des dirigeants américains ».

À Washington, M. Caspar Weinberger, secrétaire américain à la Défense, a déclaré que la tenue d'un sommet Reagan-Brejnev dépendait de l'acceptation par Moscou d'une importante réduction des euromissiles. C'est la première fois qu'un dirigeant américain fait le lien entre les deux événements.

M. Weinberger a rappelé qu'un tel sommet demandait une longue préparation mais a relevé que, dans le passé, des dirigeants mondiaux avaient retiré d'un sommet avec M. Brejnev une meilleure appréciation de ses qualités et de son attachement à la paix.

Tout en relevant que l'offre de M. Brejnev semblait identique à celle faite à l'OTAN en 1979, il a noté que le chef du Kremlin « ne rejetait pas complètement » le plan Reagan.

Le chancelier Schmidt contraint par les circonstances de se faire « l'interprète » direct de Washington, a tenté de « dissiper certains doutes soviétiques » quant au désir des Américains de négocier sérieusement à Genève la réduction des missiles eurostratégiques. Il s'est dit persuadé que Moscou souhaitait aboutir à des « réductions substantielles ».

M. Schmidt a relevé deux points positifs dans la proposition que M. Brejnev, sur la défensive depuis le discours de M. Reagan sur « l'option zéro », a avancée.

D'une part, le « numéro » soviétique a parlé de retirer des « centaines » de missiles à moyenne portée, après un accord avec les États-Unis. Les observateurs notent toutefois qu'il n'a pas dit de quelles fusées il s'agirait ni où elles seraient redéployées.

D'autre part, M. Brejnev a laissé entendre que les négociations de Genève pourraient être abordées « par étapes ». Mais là non plus, les deux camps ne semblent pas tout à fait d'accord, note-t-on de même source.

L'affaire Allen se complique

WASHINGTON (AFP) — L'affaire Richard Allen se complique de plus en plus à Washington où les milieux politiques et judiciaires mettent en cause l'enquête de la sûreté fédérale (FBI) sur les soupçons de corruption qui pèsent contre le conseiller du président Ronald Reagan pour les affaires de sécurité nationale.

18 sénateurs démocrates ont demandé à l'attorney general (ministre de la Justice) des États-Unis William French Smith de nommer un procureur spécial pour instruire cette affaire en toute indépendance. Dans une lettre envoyée mardi au département de la Justice, ils justifient leur demande en faisant état de « possibles contacts inopportuns entre la Maison-Blanche et le FBI et le département de la Justice » sur cette affaire.

Légalement, l'attorney general a 90 jours à partir du début de l'enquête pour saisir un procureur spécial, ce qui laisse encore trois semaines à M. Smith pour décider de la nomination d'un procureur spécial, a indiqué le département de la Justice. Dans ce cas, M. Allen prendrait un congé sans solde jusqu'à la conclusion de l'enquête, selon une bonne source désireuse de rester anonyme.

M. Allen est accusé d'avoir reçu 1.000 dollars d'un magazine japonais afin de remercier Mme Reagan de lui avoir accordé une interview après la prise de fonction du président Reagan.

Les hauts fonctionnaires de la Maison-Blanche ne peuvent accepter de cadeaux personnels supérieurs à 50 dollars. M. Allen a affirmé avoir placé ces 1.000 dollars dans un coffre et les y avoir oubliés.

La révélation de cette affaire avait considérablement gêné la Maison-Blanche, d'au-



Le 10 décembre 1981

LE DEVOIR

publiera son cahier annuel

sur

LES ABRIS FISCAUX

et

LES INVESTISSEMENTS PERSONNELS

PUBLICITÉ: Francine Gingras

Tirés à part: Service du tirage

844-3361

Le torchon brûle encore entre Israël et les É.-U.

WASHINGTON (AFP) — Le torchon brûle à nouveau entre Israël et les États-Unis, où l'on prend très au sérieux la possibilité d'un veto israélien, même sélectif, à la participation européenne à la force multinationale du Sinaï.

L'annonce d'une visite à Washington avant la fin de la semaine du ministre israélien des Affaires étrangères Yitzhak Shamir, faite hier soir par le département d'État, a relancé les spéculations sur l'ampleur réelle des tensions entre les États-Unis et Israël.

Le gouvernement américain poursuit depuis lundi dernier,

date à laquelle la France, les Pays-Bas, l'Italie et la Grande-Bretagne ont annoncé leur intention de participer à la force du Sinaï, d'intenses mais discrètes consultations diplomatiques avec les dirigeants israéliens.

Celles-ci ont pour but de dissuader Israël d'opposer son veto à la participation d'un ou de plusieurs pays européens à la force de maintien de la paix, qui doit s'installer dans le Sinaï après le retrait définitif des forces israéliennes, prévu en avril 1982.

Un tel veto israélien serait « une tragédie », vient d'esti-

mer en privé une très haute personnalité américaine, qui a ajouté que cela porterait « un coup grave » au processus de Camp David et aux relations israélo-égyptiennes.

Afin de convaincre les dirigeants israéliens de renoncer à tout veto, le gouvernement américain leur a conseillé d'interpréter la volonté des quatre pays européens de participer à la force du Sinaï comme un soutien implicite aux accords de Camp David, a-t-on indiqué de source informée au département d'État.

Washington a en même temps fait valoir au gouverne-

ment israélien qu'une acceptation de l'offre européenne aurait un effet très positif sur les relations entre les États-Unis et l'État hébreu, précisément de même source.

« Les Israéliens devraient tenir compte du fait que la perspective d'une participation européenne (à la force multinationale) a été dénoncée par les ennemis jurés des accords de Camp David: l'Union soviétique et les pays arabes radicaux », a remarqué un responsable du département d'État.

L'affaire d'une participation européenne à la force du Sinaï n'est cependant pas la seule pomme de discorde entre les États-Unis et Israël, relèvent les observateurs.

Le gouvernement israélien envisagerait en effet, selon certaines indications fournies à Jérusalem, de remettre en cause la visite que doit faire à Washington à la fin novembre le ministre israélien de la Défense, M. Ariel Sharon.

Le ministre israélien doit en principe se rendre à Washington le 30 novembre pour signer un « protocole d'entente » sur la coopération stratégique avec les États-Unis.

Mais le caractère limité de la coopération stratégique envisagée par Washington semble avoir déçu et irrité les responsables israéliens. Ceux-ci pourraient donc annuler ou reporter sine die la visite de M. Sharon pour manifester leur mécontentement, craignant dans la capitale fédérale américaine.

CONSERVATOIRE LASSALLE

Cours pour les «15-17» ans
le vendredi de 17 h à 19 h

- expression orale
- art de dire
- jeux expressifs
- commedia dell'arte
- lectures
- fables
- jeu choral

Début des cours:
8 janvier 1982

PROGRAMMES DES COURS
ENVOYÉS SUR DEMANDE
AU

288-4034

3505, rue DUROCHER
MONTREAL, H2X 2E7

(Métro Place des Arts)

PERMIS 749-569

INSCRIPTION: dès maintenant

À COMPTER DU 30 NOVEMBRE, 1981

NOUVEAUX BUREAUX

DE SANTÉ & BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA
DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

ST-LÉONARD	LAVAL	VERDUN
5167 est, Jean-Talon 3 ^e étage St-Léonard H1S 1K8 Tél: 376-0280	Place du Carrefour 2525, Daniel Johnson Bureau 175 Laval H7T 1S9 Tél: 687-8444	442, avenue Church Verdun H4G 2M4 Tél: 768-6611

Pour obtenir des renseignements au sujet des programmes fédéraux suivants:


- Allocations familiales • Crédit d'impôt-enfant • Supplément de revenu garanti • Allocation au conjoint • Pension de sécurité de la vieillesse • Régime de pensions du Canada.

HEURES D'ACCUEIL: Du lundi au vendredi de 8:30 a.m. à 4:30 p.m.

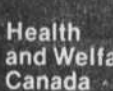
MONTRÉAL CENTRE-VILLE

PLACE UNIVERSITÉ
1255 rue University 4^e étage
Montréal H3B 3B6
Tél: 283-5750


Plus près de vous pour mieux vous servir



Santé et
Bien-être social
Canada



Health
and Welfare
Canada



Canada

DU BOEUF AU MENU?



Don Quichotte,
750 ml
prix S.A.Q.
\$3.70



Cuvée des Patriotes



Côtes du Rhône, A.C.
750 ml
prix S.A.Q.
\$4.70

**Boeuf bourguignon?
Rôti de boeuf?
Bifteck?**

Voici, pour l'accompagner, trois bons vins de table importés et mis en bouteilles par notre Société des alcools.

Ils sont offerts chez les épiciers licenciés et dans toutes les succursales de la cave à vin des Québécois.



Cuvée des Patriotes rouge 750 ml prix S.A.Q. \$3.75

...Et n'oubliez pas: la modération a bien meilleur goût.

SOCIÉTÉ DES ALCOLS DU QUÉBEC

La cave à vin des Québécois

Le SDP bien placé pour l'emporter à Liverpool

LONDRES (AFP) — Le nouveau Parti social-démocrate britannique (SDP) devrait à nouveau prouver aujourd'hui, lors d'un scrutin partiel, qu'il est en mesure de contester l'hégémonie des deux grandes formations traditionnelles du pays, conservateurs et travaillistes.

L'élection a lieu à Crosby, un quartier bourgeois de Liverpool (nord-ouest de l'Angleterre), jusqu'à présent bastion imprenable des conservateurs. Aux dernières élections, ils y ont disposé d'une majorité de plus de 19.000 voix sur le candidat travailliste, arrivé en seconde position.

Une défaite du parti au pouvoir dans ce fief en béton, jamais encore contesté, serait un revers de plus. Il témoignerait de la percée du SDP, qui, allié aux libéraux, entend constituer une puissante troisième force de centre-gauche, attirant les électeurs conservateurs déçus par la politique économique de Mme Margaret Thatcher et l'électorat modéré travailliste réticent devant le virage à gauche du Labour.

Or, depuis plus d'un mois, tous les sondages prédisent que le candidat de l'alliance SDP — libéraux, Mme Shirley Williams, ancienne ministre travailliste, devrait l'emporter. Elle devancerait de 6 à 8.000 suffrages le candidat conservateur, M. John Butcher, relégué en troisième et dernière position celui du Labour, M. John Backhouse.

La personnalité de Mme Williams, une des fondateurs du SDP, n'est pas étrangère

au succès prêté par les sondages. Shirley Williams est une des vedettes de la vie politique britannique, un des orateurs préférés du public.

Ancien ministre de l'Éducation, la stature solide, le parler franc, Shirley (51 ans), comme l'appelle familièrement toute la presse, tient un discours modéré susceptible de séduire un bon nombre d'électeurs des deux grands partis.

Le candidat conservateur pourra faire valoir que le chômage a quelque peu diminué ces dernières semaines, passant en-dessous de la barre des trois millions. Et que selon le premier ministre, la récession serait proche de la fin. Le candidat du Labour, M. Foad Sergeedine, chef de file du néo-Wafd (formation nationaliste aujourd'hui dissoute), et M. Mohamed Helmi Mourad, vice-président du Parti socialiste libéral.

M. Heikal et Sergeedine avaient été transférés de prison à l'hôpital pour y être soignés.

Dans les milieux autorisés, on interprète ces libérations comme un geste du président Hosni Mubarak destiné à concrétiser sa volonté déclarée de réconciliation nationale et d'ouverture politique après la disparition, le 6 octobre, de Sadate.

Parmi les bénéficiaires de cette mesure, on relève également les noms de M. Fathi Radwan, ancien ministre de

Moubarak libère 31 détenus politiques arrêtés sur l'ordre d'Anouar Sadate

LE CAIRE (Reuter) — 31 détenus politiques égyptiens, arrêtés sur l'ordre du président Sadate lors de la grande rafle du 3 septembre, ont été libérés hier, rapporte l'agence de presse du Moyen-Orient (Mena).

Parmi les personnes élargies figurent le journaliste Mohamed Heikal, ancien rédacteur-en-chef d'Al-Ahram et confident de Nasser, M. Foad Sergeedine, chef de file du néo-Wafd (formation nationaliste aujourd'hui dissoute), et M. Mohamed Helmi Mourad, vice-président du Parti socialiste libéral.

M. Heikal et Sergeedine avaient été transférés de prison à l'hôpital pour y être soignés.

Dans les milieux autorisés, on interprète ces libérations comme un geste du président Hosni Mubarak destiné à concrétiser sa volonté déclarée de réconciliation nationale et d'ouverture politique après la disparition, le 6 octobre, de Sadate.

Parmi les bénéficiaires de cette mesure, on relève également les noms de M. Fathi Radwan, ancien ministre de

l'Information et adversaire déclaré du président Sadate, du pr Milad Hanna, enseignant à l'université et membre influent du Rassemblement unioniste et progressiste (RNUP, gauche non communiste) et de M. Mohamed Fayek, ex-ministre de l'Information du président Nasser.

Vingt-deux détenus ont été déferés devant le procureur chargé de la sûreté de l'État, inculpés de contacts avec une puissance étrangère menaçant la sécurité du pays, rapporte par ailleurs l'agence Mena.

Parmi eux figurent M. Mohammed Abdel-Salam Zayyat, ancien vice-premier ministre, M. Ismail Sabri Abdallah, ancien ministre du Plan, le prof. Latifa Zayyat, M. Lutufi Kholi, ancien journaliste au quotidien Al-Ahram et deux anciens parlementaires, MM. Kamal Ahamed Mohammed et Aboul-Ezz Hariri.

L'agence ne nomme pas la puissance étrangère en question. Toutefois, les autorités égyptiennes avaient annoncé en septembre la découverte d'un complot fomenté par l'URSS afin d'attiser les troubles en Égypte. Le prési-

dent Sadate avait alors expulsé l'ambassadeur, M. Vladimir Polyakov, et six diplomates soviétiques.

Aucun des prisonniers relâchés n'appartient à l'un des groupes intégristes musulmans, ou à la hiérarchie copte, accusés d'entretenir les rivalités de sectes.

M. Omar Telmessani, dirigeant des Frères musulmans, a été transféré le week-end dernier à l'hôpital, à la suite d'une défaillance cardiaque. Dans une interview donnée de sa prison il y a trois semaines à l'hebdomadaire Octobre, M. Telmessani avait déclaré que l'assassinat du président Sadate était un acte antislamique.

M. Mohamed Heykal, le délégué politique égyptien le plus célèbre à l'étranger qui vient

d'être libéré, a salué hier le geste du président Hosni Mubarak.

L'ancien confident de Nasser a déclaré que l'initiative prise par le chef de l'État marquait une ère nouvelle dans l'histoire de l'Égypte. Le journaliste a exhorté tous ses compatriotes à soutenir le président Mubarak.

De son côté, M. Foad Sergeedine, premier vice-premier ministre, a indiqué que les 31 sont désormais libres de reprendre leurs activités professionnelles et politiques. D'autres libérations interviendront, a-t-il ajouté, si le parquet fait la preuve de l'innocence des personnes restées sous les verrous.

Un autre détenu relâché, l'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, Me Abdel-Aziz

Chorbagui, a déclaré pour sa part que la libération des 31 était «une tentative honnête de la part du chef de l'État pour resserrer les rangs de la nation».

Immédiatement après leur mise en liberté, les 31 ont été reçus par le président Mubarak. À leur sortie, ils ont déclaré aux journalistes qu'ils avaient exprimé leur soutien au rais.

La décision de M. Mubarak, qui intervient sept semaines seulement après l'assassinat de Sadate, a pris de court les observateurs.

Dans les milieux diplomatiques occidentaux de la capitale égyptienne, on se plaît à souligner la hardiesse de l'initiative du rais, présenté parfois jusqu'ici comme un personnage effacé et sans imagination politique.

Les divergences sont énormes entre les Dix sur la réforme de la CEE

BRUXELLES (CEE) (AFP) — Les dix vont s'affronter aujourd'hui et demain lors du sommet de Londres à propos de la réforme de la Communauté européenne dans un climat de relative indifférence, a-t-on constaté hier à Bruxelles.

En effet, le voyage du numéro un soviétique, M. Leonid Brejnev, à Bonn et l'ouverture à Genève le 30 novembre des négociations entre les États-Unis et l'URSS sur les euromissiles ont relégué ces débats très techniques au second plan de l'actualité.

Le président de la Commission européenne, M. Gaston Thorn, qui avait entrepris une tournée des capitales des dix en vue du sommet, a constaté que celui-ci avait été très mal préparé.

Et à l'issue de trois journées de réunion des ministres des Affaires étrangères la semaine dernière à Bruxelles, tous s'étaient accordés à constater que les positions des Dix sur les trois volets de la réforme (développement de nouvelles

politiques communautaires, réorganisation de l'Europe verte et modification du budget de la CEE) ne s'étaient aucunement rapprochées.

À Londres, le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, cherchera à obtenir une réduction importante de la contribution de son pays aux caisses de l'Europe pour 1982 ainsi qu'un consentement de ses partenaires à maintenir un mécanisme spécial en faveur du Royaume-Uni les années suivantes.

Mais elle ne sera guère pressée par le temps, la réduction pour 1982 étant seulement inscrite dans le budget 1983 de la CEE.

Par contre, une absence de décision sur la réforme de la CEE et sur les modifications à apporter à l'Europe verte gênera ses partenaires, notamment la France, l'Irlande, le Benelux et la RFA, attachés à la fixation des prix agricoles européens pour la date prévue du 1 avril 1982.

Le président français, M. François Mitterrand, qui a cri-

tiqué l'accord du 30 mai 1980 diminuant la facture européenne de Londres pour trois ans, ne pourra consentir un rabais supérieur à celui qu'avait accordé son prédécesseur, M. Valéry Giscard d'Estaing (1,1 milliard d'unités de compte européennes en 1980 et 1,4 milliard en 1981, une UC étant

égale à 1,07 dollar). Il veillera au maintien des grands principes de l'Europe verte et soulignera l'intérêt qu'attache Paris au développement de nouvelles politiques communautaires (énergie, industrie).

Alors que la coalition gouvernementale est de plus en plus menacée à Bonn, le chan-

Paris relance la construction de six réacteurs nucléaires

PARIS (AFP) — Le conseil des ministres français a décidé hier la relance des centrales nucléaires avec le démarrage des travaux de six réacteurs, dont trois sur les sites de Cattenom, Chooz, et Golfech, «gérés» cet été par décision du gouvernement dans l'attente des résultats du débat sur l'énergie à l'Assemblée, en sep-

tembre.

Cinq réacteurs de 1.300 mw chacun, prévus dans le programme énergétique des deux années à venir adopté cet automne par le Parlement, seront construits à Chooz (près de la frontière belge), Cattenom (à proximité de la Belgique, du Luxembourg et de la RFA), Nogent (centre de la France), Golfech (dans le sud-ouest), Penly, sur les bords de la Manche, et un réacteur de 900 mw à Chinon (dans le centre).

Le gouvernement, avant de décider la reprise des travaux, a consulté, comme il s'y était engagé, les instances locales concernées qui se sont déclarées favorables à l'implantation des centrales. Pour les sites de Chooz et Cattenom, très

critiqués par les associations écologistes belges, luxembourgeoises et ouest-allemandes, le gouvernement français a précisé qu'il a «informé» les gouvernements concernés et qu'il entend poursuivre les contacts et les échanges d'information souhaités.

Un protocole d'accord précisant les engagements de la compagnie nationale d'électricité sera proposé aux responsables locaux de Golfech, qui avaient émis des réserves concernant l'environnement et les retombées économiques du projet. Deux autres sites, également gelés en juillet, Le Pellerin, près de l'Atlantique, et Civeaux, dans le centre, feront l'objet de nouvelles études.

Les grands favoris des Québécois

□ 440F - 375 ml
 □ 440E - 750 ml

 □ 435E - 375 ml
 □ 435D - 750 ml
 □ 992I - magnum

Mis en bouteilles en France, naturellement!

Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

Émeute de Brixton: la police responsable

LONDRES (Reuter) — La police londonienne est mise en cause dans le rapport officiel sur les émeutes de Brixton, en avril dernier.

Lord Scarman, un haut magistrat, estime que ces émeutes, qui ont fait rage pendant trois nuits dans ce quartier populaire du sud de la capitale britannique, comportaient un élément racial fortement marqué mais n'étaient pas, à proprement parler, des émeutes raciales.

Les affrontements, qui furent les plus graves qu'ait connus le pays depuis le début du siècle, avaient fait plus de 200 blessés, en majorité des policiers, et causé d'importants dégâts.

Lord Scarman, qui a recueilli les témoignages d'une centaine de personnes ou organisations, estime dans son rapport que les forces de police londoniennes ne sont pas racistes. Mais, ajoute-t-il, quelques policiers ont fait preuve de préjugés raciaux et n'ont pas été exempts du reproche de harcèlement.

Maria Chapdelaine

200 éditions différentes mais une seule... illustrée par **Clarence Gagnon**

Coédition Art Global/Libre Expression

En vente partout

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Hiver 1982
La FEP offre à tous ceux qui désirent les suivre à titre d'étudiants libres, des cours d'un intérêt particulier, tirés de ses programmes réguliers.

- Administration
 - Principes de l'administration et de l'organisation
 - Administration du personnel
 - Psychologie du travail
 - Relations humaines dans l'organisation
- Anthropologie
 - Anthropologie sociale de la vieillesse
- Arts et lettres
 - Loisir et activités artistiques
 - L'expression artistique québécoise
- Communications
 - Opinion publique
 - Communications et processus politiques
 - Communication
- Connaissance du Québec
 - La coopération et l'économie québécoise
 - Doit québécois: histoire et sociologie
 - Économie québécoise: structure et fonctionnement
 - Le Québec d'hier, de 1608 à 1867
 - Réalités sociales québécoises
 - L'expression artistique québécoise
- Coopération
 - Actualité coopérative V
 - La coopération et l'économie québécoise
- Criminologie
 - Droit, justice et criminalité
 - Politique criminelle: faits et documents
 - Criminalité des affaires
- Culture
 - Culture et contre-culture
- Droit
 - Droit, justice et criminalité
 - Droit québécois: histoire et sociologie
 - Droit du travail I
 - Le droit et les personnes âgées
- Économie
 - Économie I
 - Économie québécoise: structure et fonctionnement
 - De la société industrielle à la société post-industrielle
- Éducation et pédagogie
 - L'organisation scolaire: système social
 - Enseignement et apprentissage par objectifs
 - Introduction à l'audiovisuel
 - Pédagogie du loisir
 - Psychologie de l'apprentissage
 - Du jeune adolescent au jeune adulte
 - Valeurs chez les jeunes
 - Apprentissage d'une langue seconde
 - Intervention psycho-sociale scolaire
- Famille
 - Dynamique de la famille
 - Sociologie de la famille
- Gérontologie
 - Introduction à la gérontologie
 - Psychosociologie du vieillissement
 - Physiologie du vieillissement
 - Anthropologie sociale de la vieillesse
 - Marginalisation des personnes âgées
 - Droit, vieillesse et retraités
 - Intervention individuelle
 - Intervention communautaire
 - Milieux de travail gérontologiques

- Animation de sessions de pré-retraite
- Histoire
 - Le Québec d'hier, de 1608 à 1867
- Linguistique et langues
 - Pratique de l'anglais écrit
 - Pratique du français écrit
 - Introduction à la linguistique I
 - Le français écrit
- Loisir
 - Pédagogie du loisir
 - Dimensions fondamentales du loisir
 - Principes d'organisation du loisir
 - Loisir et activités physiques
 - Loisir et activités artistiques
 - Loisir et techniques audiovisuelles
 - Urbanisme et loisir
 - Tourisme et loisir
 - Loisir et plein air
- Milieu urbain
 - Urbanisme et loisir
- Publicité
 - Art contemporain et publicité
- Psychologie
 - Dynamique des relations humaines
 - Dynamique de la famille
 - Psychologie de l'apprentissage
 - Psychologie sociale
 - Du jeune adolescent au jeune adulte
 - Valeurs chez les jeunes
 - Psychologie du travail
 - Apprentissage d'une langue seconde
- Relations publiques
 - Initiation aux relations publiques
- Sciences
 - Introduction à la méthodologie scientifique
 - Introduction à la statistique
 - Physiologie humaine
- Sciences de la santé
 - Sociologie de la santé
- Science politique
 - Politique criminelle: faits et documents
 - Analyse politique: concepts et mécanismes
 - Introduction à la politique internationale
 - Communications et processus politiques
- Sociologie
 - Opinion publique
 - Anthropologie sociale de la vieillesse
 - Réalités sociales québécoises
 - Éléments de sociologie
 - Sociologie de la famille
 - De la société industrielle à la société post-industrielle
 - Sociologie de la santé
- Techniques et méthodes
 - Entraînement au travail en équipe
 - Documents et appareils audiovisuels
 - Méthode de travail intellectuel
 - Statistiques dans la vie quotidienne
 - Introduction à la méthodologie scientifique
 - Animation des assemblées délibérantes
 - Introduction à la statistique
- Toxicomanies
 - Alcoolisme et drogues
- Travail
 - Droit du travail I
 - Psychologie du travail
 - Introduction aux relations du travail

Tous ces cours, sauf exception, peuvent conduire à l'octroi de 3 crédits.

Date limite d'inscription: 15 décembre

Renseignements: 343-6090

L'ÉTAT DU MONDE 1981

L'ÉTAT DU MONDE 1981

ANNUAIRE ÉCONOMIQUE ET GÉOPOLITIQUE MONDIAL

- Par 56 spécialistes, un panorama complet, précis et accessible, des grands événements économiques et politiques mondiaux de l'année écoulée, et des caractéristiques des 163 États de la planète.
- Une méthode originale, combinant les approches économique, géographique, démographique, politique et stratégique.
- Un outil indispensable et facile à consulter pour comprendre le monde d'aujourd'hui.
- 104 articles de fond, 134 tableaux statistiques, 40 cartes et près de 500 adresses utiles.

Volume relié, format pratique. En vente dans toutes les librairies à \$14,95.

Boréal

EXPRESS

Pour le contrôle de Marathon Oil Mobil relance US Steel et offre \$6.5 milliards

NEW YORK (AFP) — Mobil Oil a su-
renché hier sur la contre-offre publique
d'achat que US Steel a lancée sur la 17e so-
ciété pétrolière américaine, Marathon Oil.
Mobil Oil offre désormais de racheter
sous certaines conditions, dans un premier
temps 51% des actions de Marathon Oil au
prix de \$126 l'unité et, ultérieurement,
d'échanger le reste de son capital contre
des bons, représentant \$90 par action.
Cette nouvelle offre est évaluée au total à
\$6.5 milliards.
L'offre initiale de Mobil visait au rachat
dans un premier temps des deux-tiers du
capital de Marathon Oil au prix de \$85 l'ac-
tion et, ultérieurement, à l'échange du
reste du capital de Marathon Oil contre des
bons représentant \$85 par action. Cette
offre avait été globalement évaluée à \$5.1
milliards.
L'offre initiale de Mobil avait été surpas-
sée dernièrement par une offre, évaluée à

\$6.3 milliards, faite par la US Steel Cor-
poration avec l'accord de Marathon Oil qui
s'était déclarée opposée à l'offre de Mobil.
US Steel avait offert de racheter 51% du
capital de Marathon Oil au prix de \$125
l'action, d'échanger les actions restantes
en circulation contre des obligations à
12.5% et de racheter enfin au prix de \$90
l'unité quelque 10 millions d'actions déte-
nues par la société.
US Steel avait en même temps obtenu de
Marathon Oil une option de rachat pour
\$2.8 milliards — réalisable en cas de non
aboutissement de son OPA — de l'un de
ses «fleurons»: son important champ
pétrolier en exploitation de Yates, dans
le Texas.
Mobil a assorti sa nouvelle offre d'une
condition, savoir que les tribunaux aux-
quels elle s'est adressée, déclarent nulles
ou illégales deux des clauses de l'accord
conclu entre Marathon Oil et U.S. Steel.

Le cercle de qualité est un véritable «cube de Rubik» pour les entreprises

par Marie-Agnès Thellier

La frénésie touche mainte-
nant l'Amérique du Nord: si
le Japon a créé près d'un mil-
lion de «cercles de qualité» en
vingt ans, les États-Unis ont
vu en cinq ans 6,000 à 7,000
«cercles de qualité» s'implan-
ter dans les entreprises.
«Gadget de la décennie», le
cercle de qualité est un véri-
table «Cube de Rubik» pour
les entreprises car son succès
suppose de nombreuses condi-
tions préalables et une habi-
leté certaine.
Avant que la mode atteigne
réellement les entreprises
québécoises, l'Institut national
de productivité consacrait
hier un des trois ateliers de son colloque «Pour une nou-
velle approche de gestion» à
Montréal.
Qu'est-ce donc un cercle de
qualité? «C'est un groupe de
six à douze travailleurs,
employés dans le même ser-
vice ou le même atelier, qui se
réunit régulièrement et volon-
tairement pour identifier, ana-
lyser et solutionner les problè-
mes de travail et pour implan-
ter les solutions», dit M.
Pierre Dubois, associé chez
Woods Gordon.
«C'est une technique de
«Qualité de vie au travail» qui
peut être très efficace si elle
est implantée après une pré-
paration intensive. Il faut
qu'elle ait le soutien actif de la
direction, des cadres intermé-
diaires et du syndicat, qu'elle
soit implantée complètement,
que l'entreprise ait aupara-

vant un mode de gestion par-
ticipatif et que beaucoup d'ef-
forts soient consacrés à la for-
mation», précise M. Dubois.
Il a fallu plus de cinq ans à
la compagnie française Le-
sieur Cotelle pour implanter
des «cercles de qualité»,
qu'elle appelle «groupes de
progrès». «L'arrivée d'une
nouvelle équipe de direction
en 1975 a amené l'élaboration
d'une stratégie globale, en
plusieurs étapes, pour réconci-
lier l'homme et l'entreprise:
pendant deux ans, nous avons
amélioré les communications
dans l'entreprise, qui emploie
3,000 personnes dans six usi-
nes différentes. Puis, nous
nous sommes préoccupés de la
nature du travail: enrichisse-
ment des tâches, polyvalence
des fonctions, politique glo-

bale des revenus. Enfin,
comme les travailleurs étaient
davantage motivés, nous
avons créé des groupes de
progrès», explique M. Roger
Olivier, directeur de la forma-
tion chez Lesieur Cotelle.
«Il a fallu une volonté fa-
rouche de la direction gé-
nérale, qui a dû vaincre la résis-
tance au changement venant
de l'encadrement supérieur.
Car les travailleurs à la base
ont été plus faciles à convain-
cre, n'ayant rien à perdre.
Ensuite, il a fallu respecter les
étapes successives, la partici-
pation volontaire et garder
beaucoup de souplesse dans le
fonctionnement des groupes»,
a précisé M. Olivier. «Le résul-
tat le plus sensible a été l'amé-
lioration du climat social. On
note aussi une diminution des
arrêts de la machinerie, plus
de qualité dans les produits,
moins de déchets et moins
d'absentéisme», continue le
directeur de formation.
«Les cercles de qualité sont
des moyens peu onéreux
d'augmenter la productivité.
Mais il faut parler des change-
ments technologiques, de la
productivité et de l'organisa-
tion du travail dans le cadre
de la convention collective.
Cela ne veut pas dire qu'il ne
faut rien changer dans la ma-
nière de négocier, ni qu'il ne
faut pas de lieu spécifique
pour parler productivité», a
déclaré M. Marcel Gilbert,
conseiller à la Confédération
des syndicats nationaux
(CSN).
«Si la CSN me demandait
mon avis, je ferais part de plu-
sieurs inquiétudes face aux
cercles de qualité. D'abord,
les entreprises garderont-elles
le souci de la qualité de vie au
travail quand la conjoncture
économique sera plus favo-
rable? Puis, garderont-elles
vraiment le souci de la qualité
des produits lorsque leurs in-
ventaires seront très bas et la
demande forte? Surtout, com-
ment et où seront réinvestis
les profits obtenus grâce à
l'augmentation de la producti-
vité? Et comment l'entreprise
et le gouvernement vont-ils
trouver des nouveaux débouchés,
pour qu'une augmentation de
productivité ne se traduise pas
par des mises à pied?» a de-
mandé M. Gilbert.
Au Japon, les cercles de
qualité ont traité à 45% de
questions touchant la réduc-
tion des coûts, à 30% de qua-
lité des produits et à 5% d'a-
mélioration de l'équipement:
cela fait 80% au moins de la
productivité et seulement 20% à la
qualité de vie au travail. «Les
syndicats préféreraient qu'on
parle à 80% de qualité de vie
au travail et à 20% de producti-
vité», a estimé M. Gilbert.
Un autre atelier portait sur
l'approche socio-technique,
mieux connue au Québec
grâce au travail d'une équipe
des HEC et à certaines
expériences-pilotes, comme
l'entrepôt frigorifique de
Steinberg à Dorval. Cette
approche conduit notamment
à revoir tout le design des in-
stallations de production, pour
permettre à des groupes semi-
autonomes de fonctionner.
L'objectif est notamment de
satisfaire les besoins indivi-
duels d'appartenance, de réa-
lisation et de contrôle par l'in-
termédiaire de petits groupes
de travailleurs.

USA: le déficit budgétaire relancera-t-il l'inflation?

WASHINGTON (AFP) —
La politique déflationniste de
M. Ronald Reagan porte ses
fruits, mais au détriment de sa
politique budgétaire, ce qui
risque ultérieurement
d'aggraver les difficultés é-
conomiques du pays ainsi que
les relations entre la Maison-
Blanche et le Congrès.
Une forte réduction de
l'inflation et des taux d'intérêt
a été ainsi enregistrée depuis
le début septembre, mais au
prix d'une récession qui s'a-
vère marquée et d'un déficit
budgétaire majeur, porteur
d'un renouveau éventuel
d'inflation.
La situation économique et
financière des États-Unis se
caractérise actuellement de la
manière suivante:
1) Les aspects positifs:
■ Les taux d'intérêt
refluent: le taux de base des
banques qui, début sep-

tembre, culminait encore à
20.5%, a reflué jusqu'à
15.75%;
■ la progression du taux de
l'inflation, mesurée en fon-
ction de l'évolution des prix de
détail, n'a été que de 0.4% en
octobre, contre 1.2% en sep-
tembre. C'est la plus faible
augmentation mensuelle no-
tée depuis juillet 1980, c'est-à-
dire vers la fin de la récession
précédente.
2) Aspects négatifs:
■ la production industrielle
a reflué de 1.2% en septembre
et de 1.5% en octobre, contre
une baisse maximale mensuelle
de 1.7% au plus fort de la
récession de 1980. Le reflux
devrait se poursuivre au cours
des prochains mois, en raison
des dégonflements envisagés
des stocks et de la forte chute
des commandes enregistrées
ces derniers mois: -2.6% en
août, -1.2% en septembre et

-8% en septembre (contre
-7% en avril et mai 1980 au
plus fort de la récession précé-
dente);
■ le taux de chômage atteint
des proportions importantes:
8% en octobre et bientôt 9%
selon les estimations officiel-
les — comme lors de la grave
récession de 1974-75 — ce qui
correspondra à près de dix
millions de sans-emploi;
■ les dépenses d'investissement
selon les secteurs et celles du
public — un autre «moteur»
majeur de l'économie — ont
entamé en octobre, pour la
première fois depuis des mois,
une désescalade (-0.2%).
Celle-ci a toutes les chances de
s'accroître dans les mois à ve-
nir. Les revenus personnels
bruts ont toutefois encore lé-
gèrement augmenté (plus
0.6%) en octobre, mais leur
progression a été due à des

facteurs «non renouvelables»: un
relèvement des traitements
des fonctionnaires et un
gonflement des revenus tirés
des taux d'intérêt élevés pré-
valant précédemment.
A noter, enfin, que les reve-
nus personnels après l'impôt
se sont très légèrement amé-
liorés du fait de l'entrée en vi-
gueur, le 1er octobre, d'une
réduction modeste des bariè-
res de l'impôt sur le revenu.
Le déficit du budget courant
sera très supérieur à celui pro-
jeté — \$43 milliards — et
pourrait aisément se situer
entre \$80 et \$100 millions.
Cette évolution, contraire à
la recherche de l'équilibre

budgétaire prônée par M.
Reagan, devrait l'amener à
chercher à comprimer davan-
tage les dépenses de l'État. Or
le Congrès est réticent à une
telle politique et cherche à
amener M. Reagan, contre
son gré, à rétablir la situation
par une augmentation des im-
pôts.
Au cas vraisemblable où la
Réserve fédérale poursuivrait
sa politique de contrôle strict
de la croissance des liquidités
et du crédit, le financement
d'un déficit budgétaire crois-
sant entraînera un recours
accru de l'État aux marchés
des capitaux. Avec comme
conséquence probable, une

nouvelle tension sur les taux
d'intérêt qui, à son tour,
pourrait freiner toute reprise é-
conomique.
Au cas où la Réserve fédé-
rale se montrerait moins
stricte, une relance de l'in-
flation serait à craindre.
Pour l'heure, les économis-
tes hésitent à se prononcer sur
ces différents scénarios pos-
sibles. Beaucoup d'entre eux
espèrent, avec le gouverne-
ment, une reprise au prin-
temps ou l'été prochain. Mais
peu d'entre eux pensent que le
pays règlera aisément et rapi-
dement ses problèmes écono-
miques et financiers fonda-
mentaux.

Prudence à propos de l'or

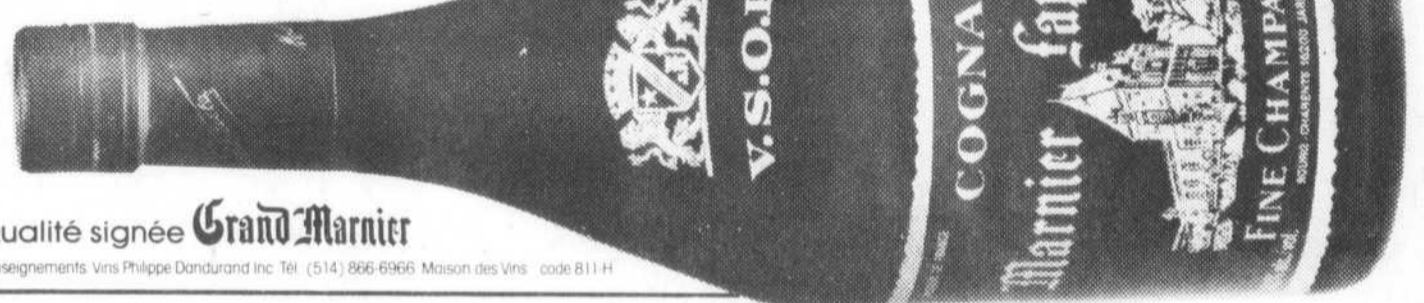
PARIS (AFP) — Un des
gouverneurs de la Réserve fédé-
rale américaine, M. Henry
Wallich, estime que les ban-
ques centrales doivent rester
dans l'expectative à propos de
l'or.
«La sagesse consiste à ne
rien faire et à attendre», a
déclaré M. Wallich lors d'un
séminaire d'études à Paris or-
ganisé par le quotidien Inter-
national Herald Tribune.
Jusqu'à présent, l'or a permis
aux banques centrales de réa-
liser des gains importants lors
de ventes ponctuelles, a-t-il

ajouté. Pour l'avenir, «per-
sonne ne sait ce que les ban-
ques centrales vont faire de
leur or».
La valeur des stocks d'or
des banques centrales était es-
timée à quelque \$500 milliards
en août 1981 contre \$764 mil-
liards en novembre-décembre
1980 lors de la flambée des
cours, alors que, l'onca a at-
teint environ \$900 l'onca.
M. Wallich, membre du co-
mité de direction de la Ré-
serve fédérale depuis 1974, qui
participe à la commission

chargée aux États-Unis d'é-
tablir un rapport sur l'or, a es-
timé que les stocks d'or des
ménages devaient être supé-
rieurs de 50 à 150% aux réserves
des instituts d'émission.
Selon lui, le retour à l'étalon-
or n'est défendu aux États-
Unis que par «une petite mi-
norité».
À propos du dollar, M. Wal-
lich a attribué sa force vis-à-
vis du mark à la confiance des
milieux financiers dans les
possibilités de l'administra-
tion Reagan de maîtriser
l'inflation.

D'une grande famille...

fine champagne V.S.O.P.
Marnier Sapostolle



Qualité signée Grand Marnier

Renseignements: Vins Philippe Dandurand Inc. Tél. (514) 866-6966. Maison des Vins code 811-H

Nous offrons ces obligations pour notre compte, sous réserve de vente préalable et de changements de prix, sous les réserves d'usage quant à leur émission et livraison et sous réserve de l'attestation de leur validité par les conseillers juridiques.

Nouvelle émission

COMMUNAUTÉ
URBAINE
DE MONTRÉAL



40 000 000 \$

- 5 000 000 \$ — Obligations séries 16% échéant le 15 décembre 1982 à 1986 inclusivement
- 27 625 000 \$ — Obligations 16,50% échéant le 15 juin 1986
(non rachetables)
Échangeables au choix du détenteur, en obligations 16,50%, échéant le 15 décembre 1993
(non rachetables)
- 7 375 000 \$ — Obligations 17% à fonds d'amortissement échéant le 15 décembre 1996

À être datées du 15 décembre 1981

Consultation juridique
Beaupré, Trudeau

Lévesque, Beaubien
Inc.

Wood Gundy
Limitée

Banque Nationale
du Canada

Geoffrion, Leclerc
Inc.

Moison Rousseau
Inc.

Merrill Lynch,
Royal Securities
Limitée

Tassé & Associés,
Limitée

Nesbitt Thomson Valeurs
Limitée

Dominion Securities Ames
Ltd

Greenshields
Incorporée

Grenier, Ruel
& Cie Inc.

Brault, Guy, O'Brien
Inc.

McNeil, Mantha
Inc.

McLeod Young Weir
Limitée

Pitfield Mackay Ross
Limitée

Walwyn Stodgell
Cochran Murray
Limitée

Casgrain & Compagnie
Limitée

First Boston Canada
Limitée

Mercier, Quimet, Masse
Inc.

La Banque Royale
du Canada

Banque Canadienne Impériale
de Commerce

Caisse centrale Desjardins
du Québec

Novembre 1981

Le téléphone qui vous permet d'épargner est celui que vous achetez.

Un nombre croissant
de sociétés canadiennes se
rendent compte qu'il est plus
économique d'acheter leur
système téléphonique de
Tyme Telecom que de le louer
de Bell.

En fait, en faisant des
versements comparables aux
tarifs mensuels de Bell, il
suffit de 2 ou 3 années pour
nous rembourser vos droits
de propriété.

Par la suite, tout n'est
que pur profit.

Mais, il y a d'autres
raisons de considérer Tyme.

Nous sommes en tête de file
en matière de communica-
tions et d'ordinateurs... et
notre passé est là pour le
prouver. Nous possédons l'ex-
pertise nécessaire pour faire
une analyse approfondie de
votre système actuel, évaluer
vos besoins futurs et vous
offrir la solution la plus
efficace.

De plus, lorsque vous
achetez de Tyme, vous rece-
vez l'équipement le plus
avancé, la formation de votre
personnel et toute une vie de
service rapide et fiable.

Donnez-nous donc un
coup de fil.



Tyme

TYME TELECOM INC.

Département des Ventes

5490, Royalmount, Montréal, Québec H4P 1H7 (514) 341-6300

BOURSE DE TORONTO

Hausse des aurifères

La déescalade des taux d'intérêt et un redressement du cours de l'or ont déclenché une reprise... On dénombre 323 titres en hausse, 183 en baisse et 230 inchangés.

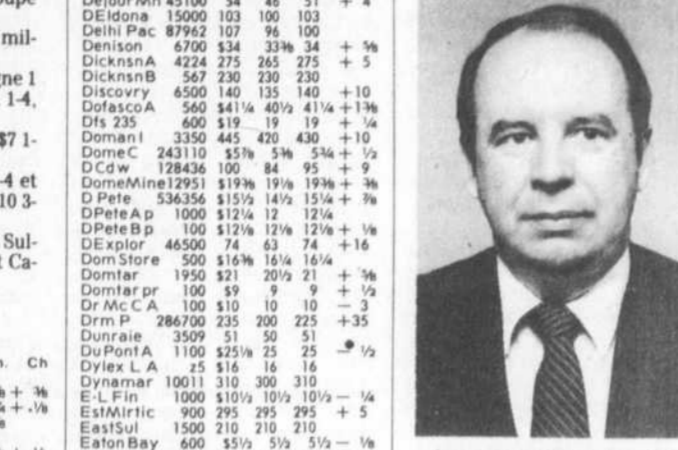
Onze des 14 secteurs de la Bourse ont progressé, menés par les valeurs aurifères qui font un bond de 102,79 points, à 3051,74. Le groupe gestion subit le plus grand recul: moins 18,10 points à 1840,34.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including indices (AMCA, S&P, etc.), major stocks (Alcan, Inco, etc.), and various sectors (Agriculture, Energy, etc.).

TRUST GENERAL DU CANADA

NOMINATION



Monsieur Jean-Louis Hamel, vice-président senior, services financiers et succursales du Trust Général du Canada, annonce la nomination de monsieur Jacques Goudreau au poste de vice-président adjoint, succursales.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including indices (ACF, AMI, etc.), major stocks (Alcan, Inco, etc.), and various sectors (Agriculture, Energy, etc.).

Plus huit points

Wall Street a consolidé, hier, ses fortes avances de la veille. L'indice des industrielles a clôturé à 877,94 en hausse de 7,70 points. Quelque 59 millions d'actions ont changé de mains.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including indices (ACF, AMI, etc.), major stocks (Alcan, Inco, etc.), and various sectors (Agriculture, Energy, etc.).

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 11-100 et cotait \$1,1786 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a pris 1-10 à \$2,2782.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including indices (ACF, AMI, etc.), major stocks (Alcan, Inco, etc.), and various sectors (Agriculture, Energy, etc.).

Dom P. à \$15,25

La Bourse de Montréal a enregistré sa plus courte séance consécutive et l'indice composé a terminé la journée en hausse de 1,13 point à 316,70. Le volume s'est inscrit à 769,75 actions contre 710,447 la veille.

Les papeteries ont gagné 1,46 à 179,76, les industrielles 1,33 à 333,98, les services publics 0,88 à 234,26 et les bancaires 0,22 à 362,10. Les pétroliers ont abandonné 0,30 à 582,22.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including indices (Alcan, Inco, etc.), major stocks, and various sectors (Agriculture, Energy, etc.).

Plus huit points

Wall Street a consolidé, hier, ses fortes avances de la veille. L'indice des industrielles a clôturé à 877,94 en hausse de 7,70 points. Quelque 59 millions d'actions ont changé de mains.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including indices (Alcan, Inco, etc.), major stocks, and various sectors (Agriculture, Energy, etc.).

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 11-100 et cotait \$1,1786 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a pris 1-10 à \$2,2782.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including indices (Alcan, Inco, etc.), major stocks, and various sectors (Agriculture, Energy, etc.).

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 11-100 et cotait \$1,1786 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a pris 1-10 à \$2,2782.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including indices (Alcan, Inco, etc.), major stocks, and various sectors (Agriculture, Energy, etc.).

développement régional

Québecair fait demi-tour et revient aux avions à hélices dans les régions

par Marie-Agnès Thellier

DIMANCHE prochain 29 novembre, Québecair modifie profondément la desserte aérienne de plusieurs régions du Québec. On revient en arrière: on passe des jets aux avions à hélices, estime un client d'une région éloignée.

Des l'application de ses nouveaux horaires, la compagnie aérienne aura en effet deux types de dessertes: la desserte inter-régionale par les avions à réaction Boeing 737, aux couleurs de Québecair, et la desserte régionale par avions à hélice Hawker Siddeley 748 et Beech 99, aux couleurs de sa filiale Régionair.

Outre Québec, Montréal (et Toronto...), Québecair a sacré aéroports régionaux: Bagotville pour le Saguenay, Mont-Joli pour l'Est du Québec, Sept-Îles pour la Côte-Nord et Wabush au Nouveau-Québec. Cela signifie que le client de Gaspé devra changer d'avion à Mont-Joli, tout comme celui de Bonaventure, des Îles-de-la-Madeleine ou de Baie-Comeau.

La région d'Abitibi-Témiscamingue n'a pas d'aéroport régional choisi par Québecair: la liaison Québec-Val d'Or-Rouyn-Noranda sera assurée par les avions à hélices

de Régionair. Québecair n'est pas le seul transporteur aérien qui desserve les régions du Québec: Air Canada comme Nordair ont des liaisons, surtout à partir de Montréal. De plus, de nombreux transporteurs locaux desservent plusieurs villes: Propair par exemple, propriété à 50/50 de Québecair et de la famille Pronovost dessert l'Abitibi-Témiscamingue et la Baie-James. Certains transporteurs locaux veulent aussi se lancer dans la navette aérienne, comme Air Boréal qui, de Trois-Rivières, voudrait relier Dorval et Mirabel. Les compagnies aériennes doivent demander des permis à la Commission canadienne des transports pour exploiter telle liaison.

Le changement de politique décidé par Québecair est important à plus d'un titre. D'abord il reflète une tendance générale du transport aérien qui doit rationaliser ses services: les pertes pour le transport aérien international dépasseraient encore \$2 milliards cette année après avoir totalisé \$2,5 milliards en 1980. Pourtant l'année dernière, Québecair était la seule compagnie canadienne à afficher

un déficit net (de \$14 million), avec un bénéfice d'exploitation peu élevé (\$880.000) alors que les transporteurs canadiens affichaient des bénéfices d'exploitation totaux de \$112 millions et des bénéfices nets de \$78,4 millions. Québecair est contrainte de rationaliser ses opérations, sans attendre un quelconque Nordair.

Ensuite, ce changement n'a pas été soumis à autorisation, ni même à consultation. «Comment se fait-il que Québecair s'amuse à augmenter ou à réduire ses services en région, comme bon lui semble, à ajouter ou à retrancher ses turbo-réacteurs, à offrir lui-même ou à laisser à l'une de ses filiales, le soin de desservir sa clientèle, sans avis ni consultation?» demandait le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue à la Commission canadienne des transports le 30 septembre dernier.

Enfin, les politiques gouvernementales n'encadrent pas vraiment le transport régional. Une étude préliminaire du ministère des Transports du Canada publiée cet été envisage par exemple de créer trois catégories de transporteurs: nationaux (Air Canada-CP Air), régionaux (Nordair, Québecair...) et locaux. Les transporteurs régionaux dépassant pas 800 milles, sauf exception. Quant aux transporteurs locaux, leurs champs d'activités seraient passablement agrandis. Mais il n'y a pas encore de décision officielle là-dessus.

La politique québécoise du transport aérien, annoncée d'abord pour 1980, ne serait publiée qu'au début 1982, selon le cabinet du ministre Michel Clair.

Deux régions au moins ont décidé d'examiner à fond le problème de leur desserte aérienne: l'Abitibi-Témiscamingue tenait le 25 septembre dernier un colloque sur les services aériens et un groupe de travail doit préparer un «plan directeur» pour notamment résoudre les problèmes de rentabilité d'ici

maintenant pres de 40% des coûts d'exploitation, soit dix fois plus qu'en 1970.

Comme au décollage les jets consomment le double de carburant par rapport aux Hawker-Siddeley, Québecair a progressivement mis en service les six HS 748 achetés à l'Air Force du Venezuela. Il y en aura cinq en service le 29 novembre, quand seront en application les nouveaux horaires.

L'Abitibi-Témiscamingue par exemple qui avait eu «droits» aux HS en fins de semaine et aux jets en semaine depuis avril viendra entièrement aux avions à hélices sur sa liaison avec la Vieille capitale.

Les Hawker Siddeley 748 peuvent transporter 48 passagers, contre 11 passagers seulement dans les Beech 99 et 119 dans les Boeing 737-200.

Comme les HS volent à une altitude plus basse que les jets, ils «brassent» davantage les passagers. Ils vont évidemment moins vite, même si le décalage n'est que de quelques minutes sur les trajets de courte durée. Québecair avait été la première compagnie aérienne régionale canadienne à utiliser des réactés sur son réseau en 1969. La compagnie dit «suivre l'exemple de la compagnie Allegheny-U.S. Air» quand elle revient aux turbo-propulsés pour son système de navettes raccordant les aéroports locaux aux aéroports régionaux.

«Partout, notre nouvel horaire, notre nouvelle desserte de la Côte-Nord a été peu satisfaisante, surtout cet été, mais il lie ce problème à la fermeture de l'aéroport de Gagnon pendant trois mois. «En septembre, Régionair a eu une ponctualité moyenne de 66% et de 75% pour les deux premières semaines d'octobre», dit M. Pelletier. Il semble peu apprécier que le député fédéral de Sept-Îles, M. André Maltais, ait déclaré aux audiences de la Commission canadienne des transports à Sept-Îles: «Avec Air Canada nous ajustons nos montres et avec Québecair nous ajustons nos calendriers... Au nom de la clientèle-otage, le député réclamait alors que le service soit en proportion avec le coût

de la desserte de la Côte-Nord a été peu satisfaisante, surtout cet été, mais il lie ce problème à la fermeture de l'aéroport de Gagnon pendant trois mois.

«En septembre, Régionair a eu une ponctualité moyenne de 66% et de 75% pour les deux premières semaines d'octobre», dit M. Pelletier. Il semble peu apprécier que le député fédéral de Sept-Îles, M. André Maltais, ait déclaré aux audiences de la Commission canadienne des transports à Sept-Îles: «Avec Air Canada nous ajustons nos montres et avec Québecair nous ajustons nos calendriers... Au nom de la clientèle-otage, le député réclamait alors que le service soit en proportion avec le coût

de la desserte de la Côte-Nord a été peu satisfaisante, surtout cet été, mais il lie ce problème à la fermeture de l'aéroport de Gagnon pendant trois mois.

«Partout, notre nouvel horaire, notre nouvelle desserte de la Côte-Nord a été peu satisfaisante, surtout cet été, mais il lie ce problème à la fermeture de l'aéroport de Gagnon pendant trois mois.

«Partout, notre nouvel horaire, notre nouvelle desserte de la Côte-Nord a été peu satisfaisante, surtout cet été, mais il lie ce problème à la fermeture de l'aéroport de Gagnon pendant trois mois.

«Partout, notre nouvel horaire, notre nouvelle desserte de la Côte-Nord a été peu satisfaisante, surtout cet été, mais il lie ce problème à la fermeture de l'aéroport de Gagnon pendant trois mois.

«Partout, notre nouvel horaire, notre nouvelle desserte de la Côte-Nord a été peu satisfaisante, surtout cet été, mais il lie ce problème à la fermeture de l'aéroport de Gagnon pendant trois mois.

«Partout, notre nouvel horaire, notre nouvelle desserte de la Côte-Nord a été peu satisfaisante, surtout cet été, mais il lie ce problème à la fermeture de l'aéroport de Gagnon pendant trois mois.

cartes d'affaires

G. DUROCHER
Travailleur social
Membre de la CPTSQ
Thérapie familiale et individuelle
Adolescents
Visite à domicile
286-9577
6 boul. St-Joseph Est,
Montréal, Qué.
H2T 1G8 Sur rendez-vous

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels - Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tél. (514) 934-0272
Télex 05-268656, Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec Toronto Montréal Ottawa
Calgary Vancouver Rimouski Trois-Rivières
Sherbrooke Saint-Hyacinthe Gatineau
Kitchener Scottdale Matane
Gaspé Coaticook Amos
Hinton

"J'ai acheté un certificat de dépôt garanti au Trust Général. Grâce à son rendement élevé et à la flexibilité des modes de paiement, j'ai fait un excellent placement!"
Robert Lussier

15 1/2%
Intérêts versés annuellement. Période de 1 an. Dépôt minimum 500\$.
D'autres certificats à des taux différents sont offerts pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Taux sujets à confirmation

Les certificats de dépôt garanti du Trust Général: un mode d'épargne supérieur où chacun trouve son avantage.
• Taux d'intérêt élevé
• Sécurité du capital et des intérêts
• Aucun coût
• Taux d'intérêt garanti
• Souplesse dans le paiement des intérêts
• Conseillers financiers à votre service

Demandez le poste 2000.
Montréal 909, boul. Dorchester ouest 861-8383
Outremont 1, Vincent d'Indy 739-3265

Vous pouvez obtenir notre dépliant et notre carte de taux dans nos succursales de courtage immobilier.

TRUST GÉNÉRAL
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

au jour le jour

De l'intérêt bien quotidien

La Banque Royale a décidé, à son tour, d'offrir un compte d'épargne à intérêt quotidien offrant la possibilité de tirer des chèques. Le nombre de retraits sera limité à deux par mois; au-delà de cette limite, les frais seront de 25 cents. Le communiqué ne précise pas cependant quel sera le rendement offert; parions qu'il en coûtera près de 10% pour obtenir ce service!

Québec déménage à Toronto

Le bureau du Québec situé dans la capitale ontarienne aménagera prochainement dans le Eaton Center, à l'intersection de la rue Queen et de la rue Yonge. Ce service est à la disposition des gens d'affaires qui veulent accroître leurs ventes dans la province voisine; le numéro de téléphone est (416) 977-6060.

Des subventions au camping

Saviez-vous que la Société de développement industriel aménagera prochainement des terrains de camping? Le Motel Ross, à Grande-Rivière, et le Camping La Relâche ont obtenu récemment des subventions de \$36.000 et \$65.000. Des motels ont également droit aux fonds publics: À la brunante, de Cap Chat, \$33.900. Entreprises familiales Jean April, au Portage, (\$29.700), Motel Lévesque, de Rimouski, (\$27.000), Hôtel-Motel Charles, de St-Georges Est, (\$2.900)...

Une erreur de \$70 millions

Les administrateurs de Du Pont du Canada qui, en 1972, ont pris la décision de construire une usine à Côtéau du Lac, doivent être plutôt mal à l'aise. La compagnie a décidé hier d'inscrire une perte de \$70 millions (\$4,87 par action) parce que l'investissement dans le fil de polyester ne pourra être recouvert à même les revenus d'exploitation. Quel sera le sort réservé à l'usine québécoise et à ses travailleurs?

En raccourci

La firme Reader's Digest a enregistré une perte de \$442.000 au cours du dernier trimestre. On se prépare à la hausse prochaine des tarifs postaux... Le vice-président de Moody's a rencontré le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau pour discuter de la cote du Québec (Aa). La taxe sur l'essence ne devrait pas déplaire au représentant de l'agence américaine d'évaluation des risques financiers... Allis Chalmers investira \$8,4 millions pour l'expansion de son usine à Lachine... Spar Aerospace a obtenu un contrat de \$7,4 millions de RCA Corp. Ce contrat sera exécuté à la division aérospatiale de la compagnie à Sainte-Anne-de-Bellevue... Le dernier morceau de la société Zodiac, les Matela Suprême, de Saint-Narcisse, disparaîtra avec la prise de possession des actifs par la Banque Royale... Noranda recevra une compensation de \$9,3 millions pour sa participation avortée dans l'exploitation du riche gisement de cuivre d'Andacollo, au Chili... Bell Canada a majoré son dividende trimestriel de 45 cents à 49 cents... Le gouvernement canadien vient de conclure une entente avec le Marché commun pour permettre la vente à l'Europe des Dix de fromage cheddar québécois et ontarien Mines Noranda vient de signer un accord avec la Société Nationale de l'amiante pour l'utilisation d'anhydride sulfureux dans la fabrication de sulfate de magnésium. La population de Rouyn verra donc un peu moins de gaz... Une petite banque du Missouri a ramené son taux préférentiel à 15 1/2%... Hilton gèrera le nouvel hôtel Raintree situé à Edmonton.

Michel Nadeau

carrières & professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



Appel de candidatures mixtes

AVOCAT(E)

La Société québécoise d'information juridique qui publie les décisions des tribunaux est à la recherche de deux avocats(es), pour son secteur de droit du travail et celui de droit civil.

Le contrat d'emploi sera d'un an, commençant en janvier 1982 avec possibilité de renouvellement.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard le 3 décembre 1981, à l'adresse suivante:

Poste "d'arrêsté"
Société québécoise d'information juridique
276 rue St-Jacques
suite 310
Montréal, H2Y 1N3



Postes d'ingénieurs

Travaux publics Canada
Direction du design et de la construction - Routes
Edmonton (Alberta)

Le ministère des Travaux publics est responsable de la planification, de la conception et de la construction des deux voies additionnelles de la transcanadienne au Parc national de Banff en vue d'améliorer cette autoroute en faisant une route à quatre voies d'accès limité. Deux postes seront comblés pour l'exécution de cette tâche difficile:

1) GESTIONNAIRE ADJOINT DU PROJET
AUTOROUTE TRANSCANADIENNE TWINNING
PARC NATIONAL DE BANFF
Traitement annuel: \$33 070 - \$37 033
Numéro de référence: 61-1778-1

Fonctions
Le gestionnaire adjoint du projet aidera le gestionnaire du projet pendant toutes les étapes de la planification, de la conception et de la construction. Ces responsabilités englobent: la direction du personnel ministériel et des conseillers durant les étapes de planification, de conception et de construction du projet; la direction des entrepreneurs en ce qui a trait à l'aménagement des pentes, à l'asphaltage, aux ponts et à l'aménagement paysager; la liaison avec les divers comités d'information et de surveillance (ou la participation à ces comités), créés pour faciliter l'élaboration et la surveillance de ce projet sensible au milieu.

Titres et qualités
Expérience de la gestion et de l'administration responsables d'un certain nombre de projets de conception et de construction de routes et expérience de fonctions de surveillance.
(611-287-012)

2) INGÉNIEUR EN RÉSIDENCE
AUTOROUTE TRANSCANADIENNE TWINNING
PARC NATIONAL DE BANFF
Traitement annuel: \$28 147 - \$31 770
Numéro de référence: 61-1777-1

Fonctions
Organiser, former et surveiller le personnel de l'arpentage et de l'inspection affecté aux projets de construction et d'ingénierie; faire sur place la surveillance des travaux de construction et assurer la liaison avec les entrepreneurs; examiner et résoudre les difficultés techniques; faire des études préliminaires et concevoir les travaux pour les installations proposées, mener des études de possibilités et recueillir des renseignements pouvant aider le gestionnaire adjoint du projet en ce qui a trait à la participation aux divers comités d'information et de surveillance.

Titres et qualités
Expérience de l'application des méthodes d'ingénierie dans la construction et la conception des routes et de ses structures connexes; expérience de la surveillance et de la coordination de projets de construction de routes, y compris les projets d'aménagement de pentes, de construction de ponts et d'asphaltage.
(611-287-009)

Le ministère des Travaux publics offre aussi des possibilités de carrière à Edmonton englobant des projets en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, lesquels se rapportent à la conception et à la construction d'autoroutes dans les parcs nationaux et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le ministère des Travaux publics met ces projets en oeuvre par l'entremise d'équipes de gestion de projets en donnant aux personnes sérieuses d'excellentes possibilités de perfectionnement, d'enrichissement professionnel et promotion.

1) INGÉNIEUR SUPÉRIEUR--CONCEPTION
Traitement annuel: \$33 070 - \$37 033
Numéro de référence: 61-1779-1

Fonctions
Planifier et diriger la conception des routes, des structures connexes et d'autres travaux municipaux; faire des études et rédiger des rapports sur les possibilités de construction de routes et l'emplacement; donner aux gestionnaires de projets des services techniques dans les domaines relatifs aux routes et aux travaux municipaux; élaborer et mettre à jour les critères et normes concernant la conception des routes, les caractéristiques visant l'équipement et la construction de routes ainsi que les programmes informatiques reliés aux difficultés de l'ingénierie civile.

Titres et qualités
Expérience responsable de la conception de routes et de travaux connexes.
(611-287-013)

2) INGÉNIEUR EN RÉSIDENCE
Traitement annuel: \$28 147 - \$31 770
Numéro de référence: 61-1776-1

Fonctions
Organiser, former et surveiller le personnel d'arpentage et d'inspection affecté aux projets de construction et d'ingénierie; faire sur place la surveillance des travaux de construction et assurer la liaison avec les entrepreneurs; examiner et résoudre les difficultés techniques et faire des études de possibilités.

Titres et qualités
Expérience de la construction de routes et des structures connexes et expérience de la coordination des projets de construction.
(611-287-007)

Nota: Tous les postes susmentionnés exigent un diplôme universitaire en ingénierie civile ou l'admissibilité à l'accréditation à titre d'ingénieur professionnel au Canada et la connaissance de l'anglais.

De plus amples renseignements sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante:
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below:
Veuillez inscrire sans faute les numéros de référence applicables.



ARISE ET SPECIQUES

TELEVISION

CBFT

- 8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Daliens
9.30 Animagerie
9.45 Tape-tambour
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express

- 12.30 Ciné-Quiz
13.00 "Sur un arbre perché" (Français 1971)
13.30 Services à la communauté
13.50 Les jeux naufragés
17.00 L'artshow
18.00 Les jeux naufragés
18.30 Drôles de dames
20.00 Ciné-jeu

RADIO-QUÉBEC

- 10.00 Marché aux images
10.30 Les nouvelles TVA
13.30 Les 100 tours de Centour
15.30 Droit de parole
17.00 Bhoutan
18.00 Passe-Partout
18.30 Des informations sur la santé

CFTM

- 7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonshommes
7.30 Première heure
9.00 Votre amie Suzanne
10.30 Fanfan Déjà
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les sateipettes
12.15 Les dix voix informé

CINÉMA

- ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001)
ASTRE II, "Les crocs du diable"
ASTRE III, "Chasse à mort"
ASTRE IV, "Merci d'avoir été ma femme"
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount
BERRI I, "Garde à vue"
BERRI II, "Psy"
BERRI III, "La guéule de l'autre"
BERRI IV, "Les beaux souvenirs"
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131)

SUR SCÈNE

- ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts
CAFÉ-MOULIER, 1200 St-Hubert
CHAPÉLLE LOVELLA, Campus Loyola
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN
CENTAUR, 453 St-François-Xavier
ESPACE LIBRE, 1945 Fullum, angle Ontario

sources physiques de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

TVFQ (Câble)

- 9.30 Coup double
10.00 Avis de recherche
11.00 Aujourd'hui madame
15.45 Sassez donc me voir
16.10 Coup double
17.00 Coup double

- 17.00 Coup double
18.00 Coup double
18.30 Coup double
19.00 Coup double
20.00 Coup double
21.00 Coup double
21.30 Coup double

CBMT

- 8.55 A Thought for Today
9.00 CBC Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Québec school telecasts
10.30 Mr. Dressup
12.00 The Twelve o'clock news
12.10 Midday
12.30 Community Announcements

CFCF

- 5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 La Montreille du Québec
7.00 Canada AM
9.00 Romper Room
9.30 What's cooking
10.00 National news
10.30 The community
11.00 Definition
11.30 Looking good
12.00 The flintstones

Le deuxième Concert Esso marque la rentrée de l'OSM

par Gilles Potvin

Orchestre symphonique de Montréal. Deuxième des Concerts Esso sous la direction de Charles Dutoit.

cette ouverture de jeunesse de Berlioz dans laquelle il affirme déjà sa maîtrise de l'orchestre en dépit de l'influence de Rossini et de Meyerbeer.

Le répertoire pour violon et violoncelle réunis est passablement mince mais comprend au moins deux oeuvres d'importance.

Le directeur de l'OSM sera quitte pour l'instant mais nous de retour à la mi-février.

Ce concert marquant la rentrée de l'OSM à la suite de sa tournée trépidante dans de nombreuses villes de l'Ouest canadien.

C'était aussi les débuts à l'OSM d'un pianiste de 21 ans originaire de Taïwan mais qui habite le Canada depuis sa tendre enfance.

Le directeur de l'OSM sera quitte pour l'instant mais nous de retour à la mi-février.

C'est donc dire que l'exécution du programme entier s'est maintenue à un niveau supérieur.

Cahier sur le patrimoine

En collaboration avec la Fondation Héritage Montréal, le Musée des Beaux-Arts de Montréal vient de publier une brochure réalisée dans le cadre du programme de sensibilisation au patrimoine au service éducatif du musée.

ment illustré. Il s'adresse aux jeunes de 10 à 13 ans, et vise à les sensibiliser à l'architecture de leur milieu urbain.

LE DEVOIR

"L'endroit et le moment idéal" pour vous abonner

LE DEVOIR sera présent au Salon du Livre de Montréal

du 24 au 29 novembre au kiosque no: 453b Venez nous rencontrer

Orchestre des Jeunes du Québec CE SOIR, 20 h 00 SALLE POLLACK, 555 rue Sherbrooke ouest

Orchestre des Jeunes du Québec Chef d'orchestre: SERGE GARANT Artiste invité: STÉPHANE LEMELIN, pianiste

UN salon de Toute beauté Cette année, le Salon des métiers d'art du Québec regroupe 415 artisans qui représentent 50 disciplines.

UN salon de Toute beauté Cette année, le Salon des métiers d'art du Québec regroupe 415 artisans qui représentent 50 disciplines. Variété, originalité et qualité sont à l'honneur.

ARTS ET SPECTACLES

Queen au Forum

Une soirée à l'opéra... cirque

par Nathalie Petrowski

Aveuglée par une rangée complète de jeans jordache, rappelée à l'ordre par les gros bras de la sécurité, abasourdie par les décibels bourdonnants, suffoquée par les vapeurs sulfureuses de la fumée en canne, étourdie par les rayons laser et les gigantesques grues d'éclairage, je ne peux pas dire que j'ai particulièrement apprécié ma soirée au Forum mardi soir en compagnie du groupe britannique Queen. Je suis sans doute la seule qu'on qu'à regarder le visage éteint et ennuyé de mon voisin de 17 ans, j'ai le sentiment que nous étions peut-être plusieurs à ne pas nous amuser.

Petit groupe britannique fondé en 1972 sur les ruines fumantes de Led Zeppelin, dans l'absence de David Bowie et de toute l'école classico-cosmique anglaise retraitée, Queen reste un des favoris du

public montréalais. La preuve: les deux spectacles qu'ils donnaient cette semaine devant des salles quasi comblées ne faisaient partie d'aucune tournée nord-américaine. Conscients de la puissance de leur électoral en terre montréalaise, Queen était venu expressément de Munich pour dire bonjour au monde mais surtout pour tourner un film sur leur petite personne en concert. Montréal est le plateau de tournage idéal. Le public est fanatique et la main-d'oeuvre cinématographique est non marchée.

Malgré les rumeurs qui voulaient que David Bowie ou encore Elton John viennent faire quelques stépettes sur scène, le groupe est arrivé seul avec son habituelle quincaille cosmique, créant dès la première chanson *Let Me Entertain You*, une atmosphère de lunapark dans un film de science-fiction.

Équipé d'un supersystème d'éclairage monté sur des grues tentaculaires qui bougent comme d'immenses fleurs carnivores, le groupe est à la fine pointe de l'évolution technique du spectacle rock. Leur mise en scène repose complètement sur la bécille technologique, sur l'effet visuel, sonore, théâtral, sur le produit ficelé, manufacturé, emballé, livré au jeune consommateur, amateur de sensations fortes.

Il n'y a pas de véritable secret Queen, pas de véritable magie, il n'y a qu'un chanteur, homme orchestre, un dénommé Freddy Mercury, qui malgré ses dents de lapin res-

semble à une nouvelle et svelte recrue du club de cuir des sado-maso. Il y a une musique qui opère selon un principe fort simple de composition par étages: un étage de séquences musicales rock répétées, un étage de jolies harmonies vocales, un étage de mélodies pop commerciales, le tout interprété par la petite voix de faïsette de Freddy Mercury et voilà le tour est joué.

Queen a cependant le mérite de bien faire ses devoirs et de présenter un produit cohérent et bien fait, un produit qui n'a pas beaucoup d'âme, d'imagination, d'audace, de force transcendante, qui ne dit

pas grand'chose, qui ne vit pas longtemps après la consommation, mais comme me le faisait remarquer avec une certaine sagesse mon voisin de 17 ans, il ne faudrait quand même pas trop leur en demander.

Biens culturels: bilan et perspectives

Après dix ans d'application de la loi sur les biens culturels, l'heure est venue de faire le point en vue de préciser l'action future de tous les agents engagés dans la conservation et l'utilisation des biens culturels.

Tel est le sens d'une importante recommandation que formule la Commission des biens culturels, organisme consultatif auprès du ministre des Affaires culturelles, dans son neuvième rapport annuel déposé à l'Assemblée nationale.

Le document, très dense sur le plan du contenu, fournit à la Commission l'occasion d'engager le processus de réflexion en livrant sa propre analyse de la dernière décennie. Après avoir noté des progrès considérables en matière d'inventaire, de protection et de mise en valeur des biens culturels, la Commission indique ce qui lui apparaît comme les défis les plus importants des années 80.

La Commission met un accent particulier sur la nécessité d'une concertation entre le ministère des Affaires culturelles et les différents organismes gouvernementaux afin de remplacer les actions sectorielles qui ont prévalu jusqu'ici par une intervention commune et planifiée.

La Commission propose également une intervention urgente de tous les partenaires relativement à la revitalisation des centres urbains dont le caractère patrimonial a été, plus d'une fois, ignoré.

La régionalisation des activités et des ressources humaines, un intérêt accru pour le patrimoine des communautés autochtones et l'amélioration significative des lois fiscales dans une optique d'encouragement à la restauration constituent, selon les commissaires, les autres défis qui attendent les intervenants actuels et futurs.

Outre les nombreuses recommandations qu'elle a remises au ministre tout au long de cet exercice, la commission a particulièrement insisté sur la mise en valeur du patrimoine industriel.

Au cours de l'exercice 1980-1981, la Commission des biens culturels a étudié la participation des amateurs aux activités archéologiques. Les données d'une enquête sur les amateurs d'archéologie, de nombreuses consultations et discussions ont amené la Commission à recommander l'intégration effective de ces amateurs au travail des professionnels tout en souhaitant qu'ils soient mieux formés, informés et engagés dans leur propre milieu. Par la même occasion, la Commission s'interroge sur le sort de l'archéologie subaquatique. Il s'agit là d'un patrimoine peu connu, pris en charge par un très petit nombre d'amateurs mais malheureusement livré trop souvent au pillage de plongeurs peu scrupuleux. Le rapport contient quelques mesures susceptibles de redresser la situation pour une mise en valeur cohérente du patrimoine maritime.

Poursuivant son programme de tournées en régions, la Commission des biens culturels a parcouru cette année l'Abitibi-Témiscamingue, la Baie-des-Chaleurs et la Matapédia. Elle est revenue avec la ferme intention d'insister sur une meilleure connaissance et sur une mise en valeur respectueuse des patrimoines régionaux. C'est ainsi qu'elle recommande au ministre d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'inscription du site des falaises fossilifères de Migouasha sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Une Maison du théâtre

par Jacques Larue-Langlois

L'Association québécoise du jeune théâtre (AQJT), les Cahiers de théâtre Jeu et le Centre d'essai des auteurs dramatiques (CEAD) inauguraient, il y a quelques jours, les nouveaux locaux qu'ils partagent et dont ils entendent faire «une Maison du théâtre, offrant divers services aux gens de théâtre et à la collectivité québécoise».

Cette maison de trois étages, au demeurant magnifique, qu'un propriétaire vaguement mécène, le docteur Gilbert Poirier, a complètement réaménagée avant de la louer aux trois organismes pour une période de cinq ans, à un tarif des plus avantageux, est sise au 426 est, rue Sherbrooke, à deux pas du centre ville. L'AQJT, la revue Jeu et le CEAD songent à constituer ensemble une nouvelle corporation afin d'amasser les sommes nécessaires à l'achat de la maison. Ils envisagent d'intéresser des sources privées au financement de cette opération, mais croient que «l'Etat a également un rôle important à y tenir».

Dans cette perspective, Pierre MacDuff, coordonnateur du CEAD et porte-parole des trois organismes à l'occasion de l'inauguration des lieux, rappelait que «le développement du théâtre au Québec a connu

un essor remarquable, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Nous sommes persuadés que nos trois organismes y ont contribué pour une large part. L'activité théâtrale a connu une multiplication insoupçonnable et nous faisons face à une demande croissante de services divers, tels qu'en témoignent nos réalisations des dernières années».

La cohabitation de l'AQJT, du CEAD et de Jeu date de trois ans déjà alors qu'ils s'entassaient dans les locaux exigus qu'ils partageaient, rue Cherrier. Il ne s'agit pas d'un regroupement fortuit, mais en plus de découler de l'intérêt évident d'une meilleure circulation de l'information, il est nécessaire par le peu de moyens financiers dont dispose individuellement chacun des organismes. Sans rien nier à la spécificité de chaque groupe, leur réunion sous un même toit permet le partage de certains services et appareils courants, tels, par exemple, photocopieuse et timbreuse.

La pertinence et la qualité des services qu'offrent ces trois véritables institutions ne fait aucun doute et les milieux théâtraux comme le grand public en profitent ultimement, pendant que l'Etat québécois claironne à l'étranger l'efficacité de cette infrastructure.

PATRICK DEVAERE et ANNY DUPREY **POUR TOUS**
dans la nouvelle comédie de PHILIPPE DE BROCA
BERRI 3
12 10 - 2 05 - 4 00 - 5 55 - 7 50 - 9 45
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

œuvres érotiques vendues dans le hall pour exposition et d'une nouvelle demandées à Montréal (514) 273-2421 de 9h30 à 17h30

LES CINEMAS FRANCE FILM **POUR TOUS**
Un plaisir Quelle beauté! **Noces de sang**
La mobilité de la caméra, la minute de la mise en scène hypnotisent tout autant que les danseurs racés qui font vivre sur l'écran un drame d'amour et de sang.
desjardins 4
LE DEVOIR BASILAIRE 1 288-3141

PAUL, alias GROUCHO, alias CHICO, alias HARPO, rencontre un chien qui aime les voitures sports, l'électronique et les sciences.
DE QUOI ENTRAINER DES RÊVES FARFELUS!
Dès DEMAIN! **cherchez les lettres...**
Un film de Serge KORBER
Ecrit par Roland MAGDANE
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

2^e ENCAN D'ART POPULAIRE DU QUÉBEC
OEUVRES DE 80 ARTISTES
Michel Varin, Laurent Tremblay, Kithie Brunau, André Desjardins, René Chevalier, Ronald Headland, Alan Itakura, Louise Lavoie Maheux, Luba Genush, Marcelle Ferron, Diane Desjardins, Earl Preston, Ann McCall, Walter Procska, Iris Ballon, Michèle Verrette, Liliane Morgan, Ghitta Caiserman-Roth, Maria Louisa Ségno, Robert Roussil, Aline Beaudoin, Sylvie Cloutier, Juliana Joos, Francoise Hamel Beaudoin, Hélène Marcotte, Anne-Marie Gélinas, Nicole Tailon, Elisabeth Dupond, Jean-Yves Brie, Hannelore Storm, Françoise Condamin, Louise Boisvert, Sylvie Barrière, Cécile Langlois, Uggelli, France Beauchamp, Raymonde Brousseau, Michèle Pelland, Gilles Bernard, Lucie Bolduc, Claude Rochette, Hélène Blouin, Micheline Dionne, Robert Guay, Odette Fortier Auclair, Gilles Gosselin, Germain Angers, Ernestine Tahed, Eveline Dufour, Sylvia Ary, Pierre Dupras, Line Villeneuve, Louis Pelletier, Clôé Chisa Lita, Tin Yum Lau, Irène Bailey, Pierre Léon Tétrault, Yves Prescott, Monic Thoun Perrault, Monique Voyer, Lise Gaucher, Paul Fugère, Pierre Auger, Guy Langevin, Benoît Simard, Michel Dupont, Danielle Frazer, Robert Chicoine, Lucie Laurendeau, Jacqueline Rousseau, Nicole Masson, Charlotte Fautoux, Nicole Cournoyer, Jacques Pedneault, Sylvie Fournier, Micheline Gervais, Nicole Scant, Claude Arsenaux, Suzanne Ledoux, André Judas

CEGEP ROSEMONT 6400 - 16^e AVENUE (PRÈS BEAUBIEN) **SAMEDI 28 NOVEMBRE** • 20 HEURES • FRANÇOIS BEAULIEU ENCANTEUR

L'INSCRIPTION DONNE DROIT DE PARTICIPER AU TIRAGE:
• UNE SCULPTURE D'ARMAND VAILLANCOURT
• UNE TOILE DE PIERRE DUPRAS
ARGENT COMPTANT • VISA • CHÈQUES PERSONNELS

SPECTACLE-BÉNÉFICE LE CAFÉ DE LA PETITE CÔTE
"ENTRÉE AUJOURD'HUI LA MUSIQUE DE DEMAIN"
VENDREDI 27 NOV. 20h30
CEGEP ROSEMONT - 6400 16^e AVE.
DANSE ET SPECTACLE
PERMIS SAQ • 727-4471 • \$3⁰⁰

LE NOUVEAU BERGMAN **POUR TOUS**
DE LA VIE DES MARIONNETTES
Som. et Dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30 Lun. à Ven. 7:30 - 9:30
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6966

Didier FARRÉ présente **POUR TOUS**
UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comédiens - 10.000 figurants - 200 danseurs
Laissez-passer non volables
LES UNS ET LES AUTRES
Le PARISIEN 1 TOUS LES JOURS
480^{TE} CATHERINE 0 866-3856 1.00, 4.45, 8.30

3^e SEMAINE **POUR TOUS**
TROIS FRÈRES
Philippe Noiret, Charles Vanel
ÉLYSÉE 1 ENTRÉE... PRIX RÉGULIER SEMAINE 7.15, 9.25.
35 MILTON 842-5053

Les Films Mutuels présentent **Patrick Segal** **POUR TOUS**
a séduit des millions de lecteurs avec "L'HOMME QUI MARCHAIT DANS SA TÊTE"
Il vous offre maintenant son premier long-métrage
Dès DEMAIN
POUR FACILITER VOTRE COMFORT, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE RÉSERVER À L'AVANCE
La Nuit Ensoleillée
UN TÉMOIGNAGE D'ESPOIR ET DE COURAGE
Photographie MICHEL BAZILLE - Musique PHILIPPE SARDE
Prix spéciaux pour groupes **BERRI 2** 1.15 - 2.55 4.35 - 6.15 7.55 - 9.35
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Traditions musicales du monde et le Musée des Beaux-Arts de Montréal **RAM NARAYAN,** sarangi, **SURESH TALWALKAR,** tabla
le samedi 28 novembre 1981, 20 h
Salle de la Fédération nationale ukrainienne 5213 Hutchison, au coin de Fairmount (Outremont) autobus 80
Billets: 10\$, 6\$ (étudiants, âge d'or et Amis du Musée) billets en vente au guichet le jour du concert à partir de midi.
Renseignements: 285-1600
"J'ai bientôt compris quel artiste incomparable il est, et quelle somme incroyable de technique et d'imagination il faut pour tirer toute la musique qui repose dans le corps de cet instrument difficile, mais qui offre des défis si exaltants, et qui est si beau."
Yehudi Menuhin

VIE et MORT du ROI BOITEUX
La Jeunesse mar., jeu., sam., Les Voyages mer., ven., dim.
ESPACE LIBRE, 1945 Fullum, 20h30, \$6.00 INF.: 526-9372

Société de musique Contemporaine du Québec
Quatuor Orford
Jean Papineau-Couture, Quatuor N°2
R. Murray Schafer, Quartet N°1
Marie Josch-Lorcini, harpe
Bruce Mather, piano / Robert M. Leroux et Jean-Guy Plante, percussion
Bruce Mather, Coulée de Serrant
Toru Takemitsu, Stanza II
Gunnar Sonstevold, Quadri
Samedi 28 novembre / 20 heures
Salle Pollack, 555 ouest, Sherbrooke
billets 6\$/3\$ étudiants, âge d'or
Réservations: SMCQ, 739.5329

Pour un déjeuner complet...
LE DEVOIR
Les universités dans une situation financière intenable
Contrarié par le rapport d'un «grenouilleur»
Trudeau met Londres garde contre une...
ce au Canada

CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE
auditions 1982-1983
Les 15, 16 et 17 janvier 1982
La date limite des inscriptions pour les auditions est le 23 décembre 1981. Le diplôme d'études collégiales obtenu avant septembre 1982 est exigé des candidats.
Renseignements: Conservatoire d'art dramatique de Montréal
100, rue Notre-Dame est
Montréal H2Y 1C1
Tél.: (514) 873-4283
Les cours sont gratuits.
Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles
Direction des conservatoires

AVIS PUBLICS

annonces classées

286-1202

Voire aussi en page 8

Avis est donné que GABRIEL LONDON ENR. 4344, Garnier St. N. Montréal, P.Q. détenteur du permis M-50664-01 région 10 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de LUCIEN MICHAUD, 8260 E. Ontario St. N. Montréal, P.Q. conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Avis est donné que GÉORGES GERVAIS, 4921, Ste-Catherine Est. Mt. P.Q. détenteur du permis M-500110-001 région 10 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de LUCIEN MICHAUD, 8260 E. Ontario St. N. Montréal, P.Q. conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Prenez avis que Richard Méthot et Les Transports Inter-Cité Ltée (M-300001) introduiront conjointement devant la Commission des Transports du Québec une requête pour permis spécial d'une durée de 364 jours afin d'autoriser Richard Méthot à tirer les semi-remorques et véhicules chargés de la requérante-conjointe et ce en vertu des clauses détenues au permis M-300001 du roulier.

Prenez avis que Denis Lemay et Les Transports Inter-Cité Ltée (M-300001) introduiront conjointement devant la Commission des Transports du Québec une requête pour permis spécial d'une durée de 364 jours afin d'autoriser Denis Lemay à tirer les semi-remorques et véhicules chargés de la requérante-conjointe et ce en vertu des clauses détenues au permis M-300001 du roulier.

Prenez avis que la requérante, Brookville Transport Limited, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à donner les services de transport suivants: TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CORRIDOR.

Prenez avis que la requérante, Brookville Transport Limited, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à donner les services de transport suivants: TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - CORRIDOR.

Prenez avis que M. Maurice Brault, résident et domicilié à 287, Trahan à St-Jean, comté de St-Jean, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Royal Dupuis, résident et domicilié à 610, St-Jacques app. 2 à St-Jean de St-Jean, le permis M-500535 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.

Prenez avis que M. Maurice Brault, résident et domicilié à 287, Trahan à St-Jean, comté de St-Jean, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Royal Dupuis, résident et domicilié à 610, St-Jacques app. 2 à St-Jean de St-Jean, le permis M-500535 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.

Prenez avis que M. Maurice Brault, résident et domicilié à 287, Trahan à St-Jean, comté de St-Jean, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Royal Dupuis, résident et domicilié à 610, St-Jacques app. 2 à St-Jean de St-Jean, le permis M-500535 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.

Prenez avis que M. Maurice Brault, résident et domicilié à 287, Trahan à St-Jean, comté de St-Jean, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Royal Dupuis, résident et domicilié à 610, St-Jacques app. 2 à St-Jean de St-Jean, le permis M-500535 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.

Prenez avis que M. Maurice Brault, résident et domicilié à 287, Trahan à St-Jean, comté de St-Jean, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Royal Dupuis, résident et domicilié à 610, St-Jacques app. 2 à St-Jean de St-Jean, le permis M-500535 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.

Prenez avis que M. Maurice Brault, résident et domicilié à 287, Trahan à St-Jean, comté de St-Jean, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Royal Dupuis, résident et domicilié à 610, St-Jacques app. 2 à St-Jean de St-Jean, le permis M-500535 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.

Prenez avis que M. Maurice Brault, résident et domicilié à 287, Trahan à St-Jean, comté de St-Jean, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Royal Dupuis, résident et domicilié à 610, St-Jacques app. 2 à St-Jean de St-Jean, le permis M-500535 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.

Prenez avis que M. Maurice Brault, résident et domicilié à 287, Trahan à St-Jean, comté de St-Jean, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Royal Dupuis, résident et domicilié à 610, St-Jacques app. 2 à St-Jean de St-Jean, le permis M-500535 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.

Prenez avis que M. Maurice Brault, résident et domicilié à 287, Trahan à St-Jean, comté de St-Jean, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Royal Dupuis, résident et domicilié à 610, St-Jacques app. 2 à St-Jean de St-Jean, le permis M-500535 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.

Prenez avis que M. Maurice Brault, résident et domicilié à 287, Trahan à St-Jean, comté de St-Jean, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Royal Dupuis, résident et domicilié à 610, St-Jacques app. 2 à St-Jean de St-Jean, le permis M-500535 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.

Artisans LAMPES Tiffany, vitraux victoriens, terrariums en verre, directement de l'atelier. Epargnez jusqu'à 50%: (514) 845-8640. 27-11-81

Appartements à louer VIEUX-MONTREAL, cour Le Royer, superbe, très tranquille, sur 2 étages, foyer, grande terrasse privée, laveuse - sècheuse, lave-vaisselle, 1er déc. \$900, tout compris. 849-2487, 849-3056. 30-11-81

Appartements à louer VIEUX MONTREAL, studio 1 1/2 pièce, murs de brique, poutres, armoires chêne, complètement rénové, chauffé, cuisinière, réfrigérateur. Libre \$320. 878-1213. 1-12-81

Autos/Motos GRAND CHOIX DE RENAULT 5, 1979-80-81. Zéphir 1981, 4 portes, bas millage. Granada 1981, 2 portes, tout équipé, avec l'air, bas millage et plusieurs Escortes 1981, automatique, traction avant, bas millage. GMC Van 1981, 35 000 km, tout équipé, d'usine. Tous nos véhicules sont garantis 1 an ou 20 000 km. AUTO MONTREAL, 200, 2666 Chemin Chamilly, Longueuil, 670-8410. 28-11-81

Chalets à louer LAC MEMPHREMAGOG, saison ou année, 3 cc, foyer, "deck", 2 acres, accès au lac, 937-0267, soir. 1-819-843-6305, week-end. 30-11-81

Condominium à louer HOTEL CHANTECLERC, 4 chambres à coucher, foyer, 3 minutes pistes de ski, 45 min. de Mt. au 15 avril, \$2500. 523-1112, 767-5796. 1-12-81

Condominium à louer METRO BEAUGRAND, 6 1/2, neuf, luxueux, garage, piscine, anti-vols, air climatisé. \$1150 par mois. 253-9046. 3-12-81

Cours COURS flûte à bec. Formation petits ensembles. Enseignement musical complet. Professeur avec expérience auprès des enfants. Session janvier. Inf.: 484-3335. 30-11-81

Commerces à vendre ENCAN D'ANTIQUITES samedi 28 novembre à 1h PM. Ensemble de salle à manger 10 morceaux, évier à sec "dry sink", buffet en chêne, coffre en pin bombé, berceau en pin, lampe Tiffany, lampes à huile, divan victorien sculpté à motif de roses, téléphone, table en pin à traverses, superbe harmonium, plusieurs assiettes murales, petite croix art populaire, et de nombreux autres items. Christian Richer, Encan-teur, 18 boul. Labelle, Shawbridge, 1-224-5346. 28-11-81

Bureaux à louer BUREAUX À LOUER pour professionnels, situés au 4216 St-Hubert, près du métro Mont-Royal. Services de réceptionnistes et autres. Jour: 524-7379, soir: 931-9409. 28-11-81

Chalets demandés CHERCHONS maison dans les Laurentides, 26 décembre 81 au 3 janvier 82, 5 ou 6 chambres. Téléphonez après 5h, 738-2739. 27-11-81

Chalets à louer ST-DONAT, Lac Archambault, presqu'île bord de lac, design d'architecte, foyer, 3 chambres, près pistes ski, saison d'hiver. Bur.: 289-5135, soir: 270-6848. 27-11-81

Chalets demandés CHERCHONS maison dans les Laurentides, 26 décembre 81 au 3 janvier 82, 5 ou 6 chambres. Téléphonez après 5h, 738-2739. 27-11-81

Chalets à louer ST-DONAT, Lac Archambault, presqu'île bord de lac, design d'architecte, foyer, 3 chambres, près pistes ski, saison d'hiver. Bur.: 289-5135, soir: 270-6848. 27-11-81

Chalets demandés CHERCHONS maison dans les Laurentides, 26 décembre 81 au 3 janvier 82, 5 ou 6 chambres. Téléphonez après 5h, 738-2739. 27-11-81

Chalets à louer ST-DONAT, Lac Archambault, presqu'île bord de lac, design d'architecte, foyer, 3 chambres, près pistes ski, saison d'hiver. Bur.: 289-5135, soir: 270-6848. 27-11-81

Chalets demandés CHERCHONS maison dans les Laurentides, 26 décembre 81 au 3 janvier 82, 5 ou 6 chambres. Téléphonez après 5h, 738-2739. 27-11-81

AMÉRIQUE

Une importante dépression provenant du mid-ouest américain envahira les régions de l'ouest aujourd'hui et occasionnera de la neige ou de la pluie verglaçante en fin de journée sur les régions de l'extrême ouest.

MONTREAL Faible pluie ou pluie verglaçante commençant en fin de journée. Vents devenant modérés. Maximum de -1. Aperçu pour vendredi: neigeux avec pluie se changeant en neige.

QUÉBEC LEVER DU SOLEIL: 7 h 09. COUCHER: 16 h 16.

Table with columns: CANADA, TEMPS, MIN, MAX. Lists cities like Vancouver, Victoria, Edmonton, etc., with their respective temperature ranges.

Table with columns: AMÉRIQUE CENTRALE, TEMPS, MIN, MAX. Lists cities like Acapulco, Barbados, Bermuda, etc., with their respective temperature ranges.

Table with columns: INSTRUMENTS DE MUSIQUE, PIANO à vendre, tous reconditionnés à neuf, avec une garantie de 2 ans écrite. 253-3275. 30-11-81

Table with columns: MAISONS À LOUER, LAVAL-DES-RAPIDES, cottage neuf bord de l'eau, 5 minutes autobus, métro, complètement meublé moderne, tout confort, 3 c.c., veranda, 7 pièces, chauffage électrique, \$600. Location court et moyen terme. Possibilité d'achat. Bachelors luxueux, foyer, 3 1/2 pièces, meublé moderne, \$250 par mois. Occasion unique. Libre, 668-4391 après 6h. 27-11-81

Table with columns: LOGEMENTS À LOUER, BESOIN PLUS DE CHOIX! Compilons toutes les disponibilités résidentielles de la région de Montréal. Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. OUVERT 7 JOURS. J.N.O.

Table with columns: SOCIÉTÉS-LOISIRS, RENDEZ-VOUS... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux.

Table with columns: PROPRIÉTÉS À VENDRE, SHERBROOKE, dans quartier résidentiel près Université, bungalow (9 ans), hyp. 9% à termes, chambres (meublées) à louer \$400/mois. \$56 000. (819) 566-7130. 30-11-81

Table with columns: PROPRIÉTÉS À VENDRE, LAVAL-DES-RAPIDES, cottage neuf bord de l'eau, 5 minutes autobus, métro, complètement meublé moderne, tout confort, 3 c.c., veranda, 7 pièces, chauffage électrique, \$600. Location court et moyen terme. Possibilité d'achat. Bachelors luxueux, foyer, 3 1/2 pièces, meublé moderne, \$250 par mois. Occasion unique. Libre, 668-4391 après 6h. 27-11-81

Table with columns: PROPRIÉTÉS À VENDRE, DOMAINE AU bord de l'eau avec piscine à louer. Ile Bizard. 620-4807. 27-11-81

Table with columns: PROPRIÉTÉS À VENDRE, LAVAL-DES-RAPIDES, cottage neuf bord de l'eau, 5 minutes autobus, métro, complètement meublé moderne, tout confort, 3 c.c., veranda, 7 pièces, chauffage électrique, \$600. Location court et moyen terme. Possibilité d'achat. Bachelors luxueux, foyer, 3 1/2 pièces, meublé moderne, \$250 par mois. Occasion unique. Libre, 668-4391 après 6h. 27-11-81

Table with columns: PROPRIÉTÉS À VENDRE, DOMAINE AU bord de l'eau avec piscine à louer. Ile Bizard. 620-4807. 27-11-81

Table with columns: PROPRIÉTÉS À VENDRE, LAVAL-DES-RAPIDES, cottage neuf bord de l'eau, 5 minutes autobus, métro, complètement meublé moderne, tout confort, 3 c.c., veranda, 7 pièces, chauffage électrique, \$600. Location court et moyen terme. Possibilité d'achat. Bachelors luxueux, foyer, 3 1/2 pièces, meublé moderne, \$250 par mois. Occasion unique. Libre, 668-4391 après 6h. 27-11-81

Table with columns: PROPRIÉTÉS À VENDRE, DOMAINE AU bord de l'eau avec piscine à louer. Ile Bizard. 620-4807. 27-11-81

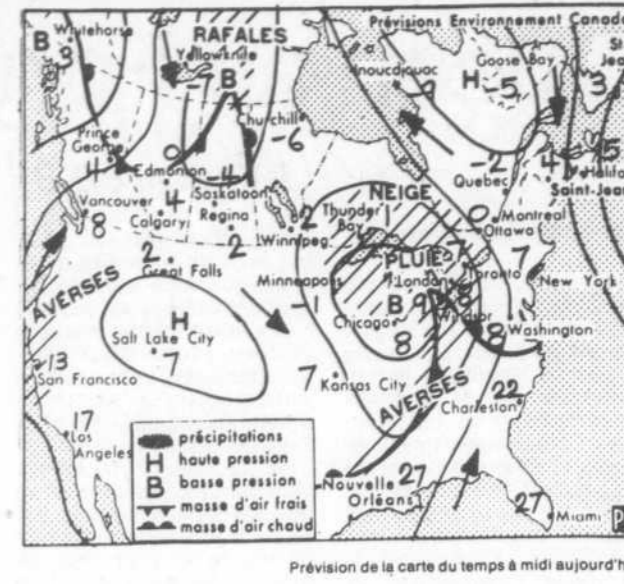


Table with columns: TEMPS, DEGRE, HEURE. Lists cities like Caracao, Freeport, Tokyo, etc., with their respective weather conditions.

Table with columns: TEMPERATURES, MIN, MAX. Lists cities like Abadan, Amsterdam, Ankara, etc., with their respective temperature ranges.

Table with columns: PRÉCIPITATIONS, PLUIE (mm), NEIGE (cm). Lists cities like Abadan, Amsterdam, Ankara, etc., with their respective precipitation amounts.

Table with columns: DEGRÉS-JOURS, Avant hier, Ce mois-ci, Normale pour ce mois, Cette année, Normale pour l'année. Lists cities like Abadan, Amsterdam, Ankara, etc., with their respective degree-day data.

Table with columns: AMÉRIQUE CENTRALE, TEMPS, MIN, MAX. Lists cities like Acapulco, Barbados, Bermuda, etc., with their respective temperature ranges.

Table with columns: INSTRUMENTS DE MUSIQUE, PIANO à vendre, tous reconditionnés à neuf, avec une garantie de 2 ans écrite. 253-3275. 30-11-81

Table with columns: MAISONS À LOUER, LAVAL-DES-RAPIDES, cottage neuf bord de l'eau, 5 minutes autobus, métro, complètement meublé moderne, tout confort, 3 c.c., veranda, 7 pièces, chauffage électrique, \$600. Location court et moyen terme. Possibilité d'achat. Bachelors luxueux, foyer, 3 1/2 pièces, meublé moderne, \$250 par mois. Occasion unique. Libre, 668-4391 après 6h. 27-11-81

Table with columns: LOGEMENTS À LOUER, BESOIN PLUS DE CHOIX! Compilons toutes les disponibilités résidentielles de la région de Montréal. Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. OUVERT 7 JOURS. J.N.O.

Table with columns: SOCIÉTÉS-LOISIRS, RENDEZ-VOUS... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux.

Table with columns: PROPRIÉTÉS À VENDRE, SHERBROOKE, dans quartier résidentiel près Université, bungalow (9 ans), hyp. 9% à termes, chambres (meublées) à louer \$400/mois. \$56 000. (819) 566-7130. 30-11-81

Table with columns: PROPRIÉTÉS À VENDRE, LAVAL-DES-RAPIDES, cottage neuf bord de l'eau, 5 minutes autobus, métro, complètement meublé moderne, tout confort, 3 c.c., veranda, 7 pièces, chauffage électrique, \$600. Location court et moyen terme. Possibilité d'achat. Bachelors luxueux, foyer, 3 1/2 pièces, meublé moderne, \$250 par mois. Occasion unique. Libre, 668-4391 après 6h. 27-11-81

Table with columns: PROPRIÉTÉS À VENDRE, DOMAINE AU bord de l'eau avec piscine à louer. Ile Bizard. 620-4807. 27-11-81

Table with columns: PROPRIÉTÉS À VENDRE, LAVAL-DES-RAPIDES, cottage neuf bord de l'eau, 5 minutes autobus, métro, complètement meublé moderne, tout confort, 3 c.c., veranda, 7 pièces, chauffage électrique, \$600. Location court et moyen terme. Possibilité d'achat. Bachelors luxueux, foyer, 3 1/2 pièces, meublé moderne, \$250 par mois. Occasion unique. Libre, 668-4391 après 6h. 27-11-81

Table with columns: PROPRIÉTÉS À VENDRE, DOMAINE AU bord de l'eau avec piscine à louer. Ile Bizard. 620-4807. 27-11-81

Table with columns: PROPRIÉTÉS À VENDRE, LAVAL-DES-RAPIDES, cottage neuf bord de l'eau, 5 minutes autobus, métro, complètement meublé moderne, tout confort, 3 c.c., veranda, 7 pièces, chauffage électrique, \$600. Location court et moyen terme. Possibilité d'achat. Bachelors luxueux, foyer, 3 1/2 pièces, meublé moderne, \$250 par mois. Occasion unique. Libre, 668-4391 après 6h. 27-11-81

décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

REID, Jean-Marie. — À Québec, le 23 novembre 1981 à l'âge de 89 ans, est décédé subitement M. Jean-Marie Reid, époux de feu Dame Zéleida Riendeau. Il demeurait au 829 Pontbriand, Ste-Foy. Il laisse dans le deuil ses enfants et ses belles-filles: M. et Mme Bernard Reid (Marcelle Langlais), Mlle Suzanne Reid, M. et Mme Philippe Reid (Marina Turcotte), M. et Mme Hubert Reid (Claire Grégoire), ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: le Père Philippe Reid, o.p., Soeur Jeanne Reid, Fille de la Sagesse, Mlle Agathe Reid, Mme Hervé Normandin, M. et Mme Edouard Morier ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le samedi 28 novembre. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgeois, 63 avenue Lorne, St-Lambert, pour se rendre à l'église St-Thomas-d'Aquin où le service sera célébré à 10 h 00. Et de là au cimetière de Boucherville lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

AVIS EST DONNÉ À M. Armand Vadeboncoeur défendeur en cette cause de lieux inconnus de comparaître au greffe de la Cour Supérieure dans un délai de (30) trente jours à compter de la publication de cet avis. Une copie de saisie avant jugement en mains tierces a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure au palais de justice au 101 rue St-Antoine, Montréal. À défaut par vous de comparaître dans le délai prévu un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai.

AVIS EST DONNÉ À M. Armand Vadeboncoeur défendeur en cette cause de lieux inconnus de comparaître au greffe de la Cour Supérieure dans un délai de (30) trente jours à compter de la publication de cet avis. Une copie de saisie avant jugement en mains tierces a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure au palais de justice au 101 rue St-Antoine, Montréal. À défaut par vous de comparaître dans le délai prévu un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai.

AVIS EST DONNÉ À M. Armand Vadeboncoeur défendeur en cette cause de lieux inconnus de comparaître au greffe de la Cour Supérieure dans un délai de (30) trente jours à compter de la publication de cet avis. Une copie de saisie avant jugement en mains tierces a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure au palais de justice au 101 rue St-Antoine, Montréal. À défaut par vous de comparaître dans le délai prévu un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai.

AVIS EST DONNÉ À M. Armand Vadeboncoeur défendeur en cette cause de lieux inconnus de comparaître au greffe de la Cour Supérieure dans un délai de (30) trente jours à compter de la publication de cet avis. Une copie de saisie avant jugement en mains tierces a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure au palais de justice au 101 rue St-Antoine, Montréal. À défaut par vous de comparaître dans le délai prévu un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai.

Brillant dans la victoire 2-1 des Penguins

Dion prend sa revanche sur le Canadien

PITTSBURGH (Le Devoir) — La vengeance a été douce au coeur du gardien Michel Dion, hier soir, au Civic Centre de Pittsburgh...

performance, même s'il n'avait rien à se reprocher. Il avait ajouté aussi que le Canadien serait attendu de pied ferme, hier soir, à Pittsburgh...

ment, la cause de Nilan, un étudiant en criminologie (eh! oui...), qui devrait écopier d'une suspension de plusieurs matches.

Penguins 2, Canadien 1. Table with 3 columns: Période, Équipe, Points. Rows for 1st, 2nd, and 3rd periods.



Dave Schultz a poursuivi sa campagne de promotion pour son livre 'The Hammer', hier à Vancouver, dans lequel il écrit avoir été victime du système d'intimidation érigé par les Flyers de Philadelphie.

Une délégation de la LNH se rend à Ottawa aujourd'hui

Les dirigeants d'équipes canadiennes de la Ligue nationale de hockey rencontrent aujourd'hui à Ottawa le ministre d'État aux Finances, M. Pierre Bussières...

gouverneur adjoint et vice-président aux finances des Canucks de Vancouver, du gouverneur des Jets de Winnipeg, Barry Shenkarow...

Lanny McDonald cédé aux Flames

CALGARY (CP) — Les Flames de Calgary ont obtenu l'ailier droit Lanny McDonald et le choix de quatrième ronde au repêchage de 1982 des Rockies du Colorado...

en bref...

Fingers, le plus utile. MILWAUKEE (AP) — Déjà lauréat du trophée Cy Young, Rolfe Fingers des Brewers de Milwaukee a été nommé le joueur par excellence de la Ligue américaine...

Le Canada 14e à Moscou. MOSCOU (AFP) — L'Union soviétique, pour la deuxième fois consécutive, s'est adjugée la première place du classement par équipes des championnats du monde de gymnastique...

Le P'tit Bonheur. Le centre Immaculée-Conception, situé rue Papineau, fête cette année son 30e anniversaire et offre à nouveau un programme varié de sports d'hiver...

Andy Moog aux mineures. EDMONTON (CP) — Le gardien Andy Moog, l'un des héros de la victoire des Oilers d'Edmonton contre le Canadien de Montréal...

Études-LHJM. C'est ce midi que le président de la Ligue de hockey junior majeure du Québec, Jean Rougeau, fera part d'un dossier concernant les études des joueurs...

Égalité au tennis féminin. Les Américaines Chris Evert-Lloyd et Martina Navratilova, avec 1.405 pts, se partagent la 1ère place du classement du grand prix féminin de tennis à l'issue du tournoi de Perth (Australie)...

HOCKEY

Ligue Nationale. Table with columns for date (Mardi, Hier, Vendredi) and team names (Montréal, Pittsburgh, etc.) and scores.



Les meneurs (Parties d'hiver non comprises). Table with columns for player name, team, goals (g), assists (a), and points (pts).

Ligue Majeure du Québec. Table with columns for date (Mardi, Hier, Vendredi) and team names (Montréal, Hull, etc.) and scores.

Les Nordiques de retour en tête

HARTFORD, Connecticut (AP) — L'ailier gauche Marc Tardif et le défenseur Mario Marois ont fait scintiller la lumière rouge en troisième période pour permettre aux Nordiques de Québec de venir de l'arrière et d'arracher un verdict nul de 3-3 aux Whalers d'Hartford hier soir.

100e but en carrière, a ouvert le pointage pour les Rangers dans la 2e reprise, mais Rick Vaive a ensuite égalé les chances.

Ligue Nationale. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Nordiques 3, Whalers 3. Table with columns for Période, Équipe, Points. Rows for 1st, 2nd, and 3rd periods.

Ligue Nationale. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Sommaires. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Ligue Nationale. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Sommaires. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Ligue Nationale. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Sommaires. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Ligue Nationale. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Sommaires. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Ligue Nationale. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Sommaires. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Ligue Nationale. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Sommaires. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Ligue Nationale. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

Sommaires. Table with columns for team, games played (j), goals (g), assists (a), points (pts), and other statistics.

égalé les chances sur un jeu de puissance à 19:00.



IL SUFFIT DE REMPLIR ET DE POSTER LE COUPON CI-DESSOUS AVANT LE 20 DÉCEMBRE. SUR RÉCEPTION, NOUS FERONS PARVENIR AU DESTINATAIRE UNE CARTE DE SOUHAITS EN VOTRE NOM.

LE DEVOIR c.p. 6033, Montréal, H3C 3C9

TARIFS D'ABONNEMENT: (frais aériens en sus) 6 mois — \$38.00 12 mois — \$70.00

Subscription form with fields for 'Nom', 'Adresse', and 'Code postal'. Includes a note: 'L'abonnement est offert par: L'abonnement est donné à:'

Le mur de briques

La saison est bel et bien aux consensus. L'expérience nous a encore montré récemment qu'il ne faut pas cependant miser trop fort sur la solidité de la récente unanimité entre les ministres provinciaux des finances. Le seul terrain d'entente est la fermeté du ministre fédéral des Finances, M. Allan J. MacEachen, qui a érigé «un mur de briques», selon M. Parizeau, lors de cette première rencontre fédérale-provinciale sur les arrangements fiscaux.

Le processus de révision quinquennale de cette loi fédérale ramène un problème qui se trouve au centre du fédéralisme canadien. Par son action compensatoire, l'État fédéral peut atténuer les écarts entre les revenus des différentes régions canadiennes et maintenir un ensemble de services acceptables. Il faut reconnaître qu'il y a toujours deux Canada: le moins favorisé, à l'Est de l'Outaouais et l'autre, celui qui a tiré profit de la manne pétrolière et surtout bénéficié de la politique d'industrialisation du régime fédéral.

Pour le Québec, l'enjeu est déterminant. Après les impôts des particuliers, les transferts d'Ottawa demeurent le poste le plus important des recettes. L'enjeu est le quart du budget québécois, soit \$5 milliards, cette année.

Il est clair que M. MacEachen a trouvé dans cette niche de la matière à réduire son déficit. Il parle rarement de diminution des transferts aux provinces; pudiquement, il mentionne «des économies réalisées par Ottawa» en modifiant la formule des ententes.

À plusieurs reprises, le ministre a affirmé que sera maintenu «le soutien fédéral de l'assurance-maladie et de l'enseignement post-secondaire». Ottawa veut sabrer dans les contributions per capita versées à toutes les provinces au chapitre des programmes établis. On désire également éliminer les dédommagements de la garantie de recettes.

Mais, pour les provinces, ces changements signifient une perte de revenus prévisibles de \$5,7 milliards au cours des cinq prochaines années. Lorsqu'il faut payer les professeurs et les médecins, les gouvernements provinciaux ne se demandent pas si l'argent vient de telle ou telle enveloppe. Au cours des deux décennies, l'État central a favorisé l'établissement d'une foule de programmes sociaux qui ont coûté plus cher que prévu. Les provinces doivent aujourd'hui se débrouiller tant bien que mal pour trouver les fonds requis afin de maintenir ces services. Il est donc inacceptable de couper des fonds qui servent effectivement à fournir des services essentiels à la population canadienne. Il ne sert à rien de s'engager dans une bataille de chiffres

pour voir si Québec sera gagnant ou perdant; mêmes les statistiques fédérales prévoient qu'à moyen terme, le gouvernement québécois subira une perte de revenus dans l'application de cette nouvelle proposition.

L'équité fiscale, que privilégiait M. MacEachen lors de son dernier budget, devrait être le critère déterminant au cours des négociations autour de la taille et du partage de l'assiette fédérale.

Bien des choses ne tournent pas rond dans ce royaume où le chômage oscille entre 4% et 17%, selon les régions. Les perspectives pour les prochaines années ne laissent présager aucun changement du côté de la redistribution de la richesse. Les efforts du ministère de l'Expansion économique régionale ne font que ralentir l'élargissement du fossé. Certaines politiques fédérales vont en sens contraire. Par exemple, supprimer des liaisons ferroviaires dans des régions excentriques pour investir davantage dans le corridor Québec-Windsor (situé à 80% en Ontario) est un autre cas de cet appauvrissement continu de certaines parties du Canada.

Aussi le critère déterminant dans les discussions autour du renouvellement des accords fiscaux devrait être d'assurer à tous les Canadiens des «revenus collectifs» équivalents. Le réaménagement des programmes et des enveloppes devra garantir aux provinces des Maritimes et au Québec une part plus importante de la masse consacrée par Ottawa à son rôle de redistributeur.

En second lieu, plusieurs organismes, notamment la Chambre de commerce du Canada, ont insisté sur l'urgence de maintenir des services d'assurance-maladie et d'enseignement post-secondaire au même niveau qu'auparavant. C'est à partir de ce qu'il en coûtera aux provinces — et non de prévisions légales — que le ministre fédéral des Finances devrait accepter de négocier. D'un seul trait de plume, M. MacEachen pourrait fort bien éliminer sa dette en la transférant aux provinces.

La croissance des coûts des services publics obligera les gouvernements provinciaux à des décisions difficiles; des coupures ne pourront être évitées et ce, sur une grande échelle. Mais le gouvernement fédéral ferait reculer davantage l'ensemble des Canadiens en réduisant substantiellement les fonds versés aux provinces défavorisées. Pour exercer convenablement ses droits dans le cadre d'une éventuelle charte, le citoyen doit d'abord avoir accès à des services convenables de santé et d'éducation.

Michel NADEAU

Des excuses et des reproches

Il convient d'abord de présenter des excuses au ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin. À deux reprises, ces derniers jours, nous l'avons accusé d'avoir tripoté la loi 101 ou d'avoir manigancé afin de permettre, plus ou moins discrètement, aux enfants des cadres étrangers de recevoir temporairement l'enseignement en anglais malgré leur statut de résident permanent.

Or M. Laurin n'a rien tripoté ni manigancé. Il a simplement suivi un avis du Conseil de la langue française et dont nous faisons état ailleurs en information. Le Conseil lui a en effet signalé le 2 juillet dernier que la pratique instaurée en 1979 de ne pas accorder d'autorisation temporaire à l'enseignement en anglais aux personnes ayant le statut de résident permanent n'était pas juridiquement correcte. Elle tirait son origine non pas du règlement lui-même, mais sur ce sujet, mais d'une directive ministérielle émise par son prédécesseur. Le Conseil le pria simplement de traduire, le cas échéant, la volonté politique du gouvernement en règlement comme cela doit normalement se faire. M. Laurin a, on le comprend maintenant, jugé qu'il n'était pas opportun de transformer en règlement la directive de son prédécesseur et il l'a donc annulée. Tout cela, il faut le reconnaître, a été quant à la méthode parfaitement régulier et nos reproches au ministre n'étaient donc pas fondés.

Quant au fond cependant, le problème demeure tout entier; après plus de deux ans d'une pratique contraire, des «immigrants reçus» pourront dorénavant pendant six ans avoir accès à l'école anglaise. M. Laurin a ouvert une brèche dans la loi 101 qui pourrait s'avérer coûteuse. Il a de plus, en préférant ne pas réglementer, contredit en pratique la loi québécoise sur l'immigration. Ces problèmes ne sont pas réglés pour autant et le gouvernement a toujours le devoir d'y apporter des solutions.

Cette histoire aura par ailleurs permis de mettre le doigt sur un problème d'une importance tout aussi sinon plus grande encore: il s'agit du comportement du Conseil de la langue française en matière d'information.

Le Conseil deviendra en effet très rapidement la créature politique du ministre responsable de la loi 101 s'il ne revise pas rapidement son mode d'action qui consiste à travailler à peu près uniquement en privé et de se lancer dans les grandes déclarations publiques uniquement quand il prévoit qu'il sera applaudi par le ministre et un parterre bienveillant.

En septembre, on dénonçait le Conseil parce qu'il avait transmis au ministre un avis confidentiel sur la restructuration scolaire qui est d'ailleurs encore secret. L'avis du 2 juillet signalait plus haut n'a pas été publié non plus. Le président du Conseil, M. Plourde, a accepté d'en livrer les éléments es-

sentiels parce que LE DEVOIR qui en a eu vent l'a prié de le faire.

Très curieusement, c'est le Conseil qui s'est enfoncé lui-même dans ces contraintes. Mandaté par la loi pour «conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française», il a décidé qu'il appartenait au ministre de rendre publics les avis qu'il sollicitait. De même, il juge à la pièce de publier ou non les avis qu'il prépare de «motto proprio». Ainsi pour son avis du 2 juillet, il n'a pas encore pris de décision. Il aurait été fort utile de le connaître plus tôt.

Pourtant, rien dans la loi constitutive du Conseil ne l'empêche d'agir autrement. Le Conseil supérieur de l'éducation a aussi comme mandat de «donner des avis au ministre», sollicités ou pas. Il a cependant adopté un règlement de régie interne qui précise que «le Conseil décide si ses procédures, ses délibérations ou ses documents sont rendus publics, en tout ou en partie». Il a de fait décidé, et il y tient, que tout avis, même sollicité par le ministre, est rendu public après un délai normal qui permet à ce dernier d'en prendre connaissance. Le Conseil des collèges n'agit pas autrement.

Les grands conseils consultatifs existent dans les sociétés modernes parce que le pouvoir exécutif jouit de prérogatives très grandes. Pour rétablir un tant soit peu d'équilibre, le législateur oblige le gouvernement à prendre conseil auprès de représentants de la population choisis en fonction de leur compétence ou de leurs intérêts dans certains champs d'activité sociale. C'est donc nier singulièrement la raison d'être de ces conseils quand ceux-ci se transforment en pratique en conseils privés, sinon en cabinets politiques. Aussi, au nom du public qui il représente, le Conseil de la langue française n'a aucune raison valable de se prêter au jeu de la confidentialité. Que le gouvernement, comme c'est normal d'ailleurs, ait choisi pour y siéger des personnes sans doute favorables ou moins sympathiques à ses orientations fondamentales ne change rien au devoir qu'ont ces personnes de parler au nom du public et en public.

Une autre raison liée à la conjoncture exige encore que le Conseil se mette au plus tôt à oeuvrer en pleine lumière. Le processus de francisation que vit actuellement le Québec est une opération délicate. Elle peut et donne parfois lieu à des injustices. Rien ne peut favoriser davantage la justice que le Conseil, délicatement et diplomatiquement s'il le faut mais toujours publiquement, saisisse «le ministre des questions relatives à la langue, qui à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement». L'Office de la langue française, voire le ministre pourront à l'occasion ne pas prêter la chose. Mais le Conseil n'est pas là pour faire plaisir au ministre.

Jean-Pierre PROULX

MACQUARIÉ

Les éternels oubliés

par Robert Décaré

Pendant que le Canada anglais faisait le plus récent marchandage qui redonnait aux autochtones et aux femmes la protection constitutionnelle qui leur avait été bêtement retirée, et concluait que tout était réglé, à part, bien sûr, la question québécoise, mais qui cares? Les Francophones hors Québec parvenaient à peine à «faire» la page des décès et à intéresser deux représentants de la presse anglophone (dont l'un du New York Times!) à une conférence de presse convoquée pour dénoncer les lacunes d'une charte que la présidente de la Fédération des Francophones hors Québec, Jeannine Séguin, qualifie de «désastreuse».

Il ne suffit pas d'être un groupe «minoritaire», pour se voir reconnaître des droits dans une Charte. Encore faut-il, en effet, être un groupe minoritaire puissant, possédant assez de sous, assez d'alliés, assez de temps pour se «apercevoir» des «lobbying» les plus opportuns. Ainsi, M. Broadbent ne s'intéressa pas aux Francophones hors Québec parce qu'il considérait qu'ils n'ont pas exercé suffisamment de pressions sur lui. Avec aussi candide qu'édifiant: Avec qui, hélas, pourrait provenir de la bouche de tous ceux qui ont trempé dans la confection de cette Charte.

On promettait aux Francophones hors Québec qu'ils seraient les héros de la fête. Les voilà dindons de la farce, avec un enchevêtrement de statu quo (abstraction faite, il faut le souligner et s'en réjouir, des Francophones du Nouveau-Brunswick), la reconnaissance du droit constitutionnel de passer plus de temps à se battre en anglais dans les cours de justice qu'à parler français dans les cours d'école, et la promesse que les pères de la fédération penseront à eux la prochaine fois, si, bien sûr, prochaine fois il y a, et pourvu qu'il y ait

leur nombre le justifie toujours. Les premiers ministres provinciaux reconnaissent les uns après les autres qu'ils se sentent d'autant plus généreux à l'endroit de la minorité francophone qu'ils ne lui donnaient rien qu'elle ne possédait déjà.

Il n'est pas inutile de rappeler ces droits que la Fédération des Francophones hors Québec réclamait, dans un communiqué publié le 2 novembre dernier, alors que s'amorçait la conférence constitutionnelle: «1. Le droit à l'éducation en français, de la maternelle à l'université inclusivement, dans des classes, des écoles, et des conseils scolaires qui sont sous le contrôle des francophones eux-mêmes; 2. Le droit à des services sociaux et communautaires en langue française; 3. Le droit à un appareil judiciaire offrant tous ses services en langue française; 4. Le droit à un réseau de radio et de télévision en langue française reflétant la réalité et les besoins des communautés francophones hors Québec; 5. Le droit à l'usage du français dans les législatures provinciales et dans les services qui en découlent.» Ce sont là, incidemment, des droits et des services dont jouissent les Anglo-Québécois.

Or, la Charte ne confère aux Francophones hors Québec aucun de ces droits, aucun de ces services, pas même le réseau de radio et de télévision, domaine, pourtant, de compétence fédérale. Il ne servirait plus à rien, à ce stade, de chercher les plus grands coupables: le silence des onze (il faut inclure le Québec qui, jusqu'à preuve du contraire, n'a pas joué le rôle qui était le sien à l'égard des «frères» hors Québec) sur chacun des cinq droits ou services réclamés indique assez bien qu'il s'agit d'une responsabilité collective et solidaire.

Ces revendications, il importe de le souligner, ne vont pas jusqu'à demander le droit de travailler en français ni

même le droit de vivre exclusivement en français, et ne sont donc pas déraisonnables comme d'aucuns cherchent à le faire croire. Elles ne cherchent pas à transposer, partout au Canada, la vie française telle qu'elle se passe au Québec, ni à obtenir un traitement qui soit en tous points identique à celui qui est accordé à la minorité anglophone du Québec.

Elles pouvaient paraître irréalistes à certains égards ou dans certains coins du pays, quand il était question d'une charte qui serait applicable, indistinctement et de manière absolue, dans chacune des provinces. Mais nous ne sommes plus en présence d'une telle charte. La Charte a été fragmentée, régionalisée, diluée pour satisfaire les besoins des uns et nover les objections des autres, et ce qui pouvait être irréaliste il y a un mois est subitement devenu chose du possible. N'y a-t-il pas encore moyen de trouver une toute petite place, parmi ces droits, libertés et services assortis de clauses déroatoires, pour les revendications de ce million de parlant-français qui ne demandent qu'à être habités à parts entières de ce pays officiellement bilingue?

Ironiquement, les Francophones hors Québec sont plus vigilants, plus agressifs, mieux organisés que jamais. Mais ils n'en constituent pas moins une minorité délaissée par ceux-là, représentants québécois à Ottawa et à Québec, qu'ils prolongent hors Québec et qui, seuls, pourraient les aider à venir à bout de l'indifférence de l'écrasante majorité anglophone. La présidente de la F.F.H.Q. Jeannine Séguin, leur lançait, l'autre soir, à la télévision, un appel émouvant. Est-ce trop leur demander de répondre à cette sorte d'appel de la race et de refuser d'enterrer un projet qui, dans ses effets concrets, ne cela même qui avait été promis aux Canadiens-Français en mai 80: d'être partout chez eux au Canada?

CONFERENCE SUR LES ACCORDS FISCAUX



LETRES AU DEVOIR

Plan de paix pour l'Afghanistan

Alors que le régime intégriste d'Iran semble avoir tout fait pour oeuvrer contre la paix tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, il vient de présenter, sans rougir aucunement, un «plan de paix pour... l'Afghanistan». Si la nouvelle a sans doute, par son aspect comique, apporté une note récréative dans le milieu sérieux et terne de la diplomatie mondiale, elle ne peut que surprendre par son aspect ridicule et grotesque.

En effet, sur le plan intérieur le régime intégriste de Téhéran, étant rejeté par l'écrasante majorité du peuple iranien, entreprend depuis plusieurs années un véritable génocide des progressistes iraniens. Selon Amnistie internationale, les exécutions sommaires d'opposants au régime intégriste s'élevaient déjà à près de 4,000 personnes en moins de trois ans, dépassant de loin le nombre d'exécutions durant les dix dernières années du règne du chah. Faut-il ajouter, de plus, que ces personnes victimes de la justice sommaire du régime intégriste Khomeïnite ont été presque toutes les véritables artisans de la chute du chah pendant que, de l'aveu même de l'ancien président Bani Sadr, nombreux parmi les intégristes actuellement au pouvoir n'hésitaient pas à collaborer avec la police secrète du chah (la SAVAK)? Collaboration qui ne surprend d'ailleurs plus personne aujourd'hui où nul n'ignore l'existence d'une véritable coopération entre le régime intégriste khomeïnite et Israël. (Voir LE DEVOIR du 30 octobre 1981, p. 9.)

À ces milliers de victimes viennent s'ajouter plusieurs dizaines de milliers d'Iraniens patriotes et progressistes tués par les forces intégristes lors d'affrontements armés et de manifestations pacifiques.

De tels massacres ainsi que la nature rétrograde du régime intégriste khomeïnite ont amené ce dernier à un isolement de plus en plus aigu au sein du peuple iranien. Affirmant récemment que «le régime iranien actuel est fasciste», M. Ali Nobari, ancien gouverneur de la Banque centrale iranienne sous le régime khomeïnite, a reconnu que Khomeïny n'a plus derrière lui que 15% de la population iranienne et que son régime va s'effondrer dans relativement peu de temps. Les révélations récentes concernant la collusion entre le régime intégriste khomeïnite et Israël semblent même précipiter cette chute imminente au point que Khomeïny vient de décider de démissionner avant la fin de l'année 1981 de peur qu'un attentat contre sa personne ne le laisse désemparé le régime rétrograde et sanguinaire qu'il a mis sur pied à Téhéran.

Ce régime moribond, semblant se complaire dans le grotesque et le ridicule, n'hésite pourtant pas à proposer un «plan de paix pour l'Afghanistan» dans lequel il est notamment question d'instaurer dans ce pays un régime intégriste sous le contrôle d'un clergé rétrograde musulman. L'initiative pour le moins déplacée du gouvernement de Téhéran fut, bien sûr, rejetée avec mépris par le gouvernement afghan et par la rébellion islamique afghane qui, tous deux, reprochent à l'Iran de Khomeïny non seulement de coopérer avec Israël contre un pays musulman — l'Irak — mais aussi de s'être opposé à toutes les tentatives de paix avec son voisin irakien.

Nous savons, en effet, que toutes les tentatives de conciliation entre l'Irak et l'Iran entreprises tour-à-tour par l'O.L.P., le groupe des non-alignés et la Conférence islamique furent rejetées par l'Iran.

Tout compte fait, le «plan de paix pour l'Afghanistan» proposé par le gouvernement de Téhéran ne constitue-t-il pas, en réalité, une fuite en avant, une tentative de survie d'un régime rejeté de partout par sa nature rétrograde et son pro-islamisme et qui a déjà un pied dans la tombe?

Abdelkader BENABDALLAH
Montréal, 20 novembre

Louis Duclos, député sans reproche

Au cours du débat sur la future constitution canadienne, Louis Duclos, député fédéral de Montmorency-Orléans, a fait preuve d'un courage qui lui a sans doute attiré les foudres de ses collègues, mais l'appui de ses électeurs.

Il a le courage de ses convictions. Il ne laisse jamais filer une question sans l'avoir scrutée en largeur et profondeur, surtout lorsqu'elle engage l'avenir de ses compatriotes.

Son attitude est intrépide et vaillante, conséquence de sa lucidité et de son objectivité qui se veulent à l'abri de toute ambiguïté. Qu'il vote pour ou contre la motion déposée à la Chambre canadienne du Parlement d'Ottawa — je me refuse à l'appellation des communes; que l'on dise basse... canadienne ou nationale... — le mercredi 18 novembre 1981, il posera son geste sous la dictée de son esprit et de son coeur, après avoir largement contribué, de toutes ses forces, à sauvegarder l'ensemble des avantages acquis aux Québécois dans le passé: 1763; 1840; 1867; 1950; 1962; 1964; 1977 et 1980. Que l'on soit à Québec ou à Ottawa, ces dates sont significatives, car elles nous rappellent des moments importants.

À supposer qu'il vote OUI, sa contribution personnelle pour bonifier la motion de Pierre Trudeau dans sa dernière formulation est à la fois importante et remarquable. À l'instar de bien des Canadiens et Québécois il affirmera par là que le cas de la Constitution, on doit enfin finir par en disposer, d'autres questions étant en ce mo-

ment beaucoup plus importantes pour l'épanouissement et le mieux-être des deux peuples fondateurs et de tous ceux qui sont venus en grossir les effectifs.

Depuis le 20 mai 1980, ne sait-on pas à quoi s'en tenir! Ce qui compte ce n'est pas l'esprit partisan, mais bien l'esprit civique.

Camille FLEURY
Giffard-Beauport, 19 novembre 1981

Plus ça change...

(Lettre adressée à MM. René Lévesque et Pierre Trudeau.)

Les événements constitutionnels des derniers jours nous ont fait réfléchir sur l'histoire de la province la plus «rébarbative» pour le Canada, mais combien fière d'avoir une culture très distincte et originale en Amérique du Nord. L'assimilation par un monde saxon n'est pour nous que de l'histoire ancienne; mais ce qui est déconcertant, c'est de retrouver encore de nos jours ce que prônait il y a de cela un siècle et demi un dénommé Durham à propos de notre isolement. Voici en termes choisis ses propos à ce sujet:

«La différence de langue produit... des effets bien différents de ceux qu'elle a dans le simple rapport des deux races. Ceux qui ont réfléchi sur la puissante influence de la langue sur la pensée s'apercevront combien des hommes qui parlent une langue différentes sont enclins à penser différemment...»

Les deux races, ainsi distinctes, ont été amenées à former la même société dans des circonstances qui inévitablement faisaient de leurs contacts une occasion d'affrontement. La différence de langue d'abord les tenait séparés... «... (les anglophones) ont trouvé chez les Canadiens français une somme égale de fierté nationale; jeit ombreuse, mais inactive qui porte ce peuple non pas à s'offenser des insultes, mais plutôt à se garder à l'écart de ceux qui voudraient le tenir dans l'abaissement...». Les Canadiens français, d'autre part, ne sont que les restes d'une ancienne colonisation, et sont et devront toujours être isolés au milieu d'un monde anglo-saxon.

Voilà où nous en sommes; tout comme au point de départ. Est-il nécessaire d'en ajouter plus?

Huguette ROUSSEAU
Diane B. DALPÉ
Trois-Rivières Ouest, 13 novembre

Le CSF aide-t-il les femmes?

Le Conseil du statut de la femme est-il l'organisme qui lui faut pour faire avancer la cause des femmes?

Après avoir lu l'article que le CSF a fait paraître dans LE DEVOIR du 19 novembre 1981, en page 9, je me demande sérieusement s'il ne serait pas préférable d'abolir cet organisme qui se croit le défenseur des femmes. Dans cet article, le Conseil tient des propos du genre:

«Le Conseil est déçu...
Le Conseil veut...
Le Conseil souhaite...
Le Conseil appuie...
Le Conseil est en désaccord...
Le Conseil rappelle au gouvernement...»

Toutes ces intentions, bonnes en soi, relèvent malheureusement du passif et de l'inaction, elles relèvent de un gouvernement qui ne cesse de manipuler comme il l'entend, le sort des femmes. La femme passe, dans le présent gouvernement, comme une citoyenne de deuxième ordre.

En conséquence, le CSF ne formule aucune action concrète et réellement positive à la lutte que les femmes doivent, hélas, mener chacune individuellement.

La victoire n'est donc pas gagnée avec un tel organisme de représentation.

France LAVERGNE
Québec, 20 novembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année; six mois, \$36.00; trois mois, \$27.00. À l'étranger: \$75.00/par année; six mois: \$41.00; trois mois: \$29.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Éditions quotidiennes, livrées à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (ligne groupée).

Les femmes ne peuvent faire la fête

L y a quelques jours à peine, j'assistais au lancement d'un livre photographique au sujet de 25 écrivaines québécoises. Un événement unique qui avait fait se rassembler des femmes dont le travail est solitude, acharnement, déblocage, frustrations, exorcisme, passion. Ce soir-là, c'était fête: fête des mots, fête des yeux, fête de la parole, fête des retrouvailles. Moment important probablement aussi pour la littérature québécoise qui ne saurait plus se passer de l'écriture des femmes.

J'essaie de me rappeler d'autres belles occasions où des femmes ont fêté leurs paroles, leurs gestes, leurs réussites, collectivement et je n'en trouve pas vraiment... Il y a bien le 8 mars; mais... même si, ici et là, on voit naître une volonté de rassemblement, nous n'en sommes pas encore à cette vaste célébration qui emprunterait les coeurs et les têtes de toutes les Québécoises.

C'est peut-être bien parce que les femmes n'ont pas encore grand chose à fêter! C'est vrai qu'il n'y a pas de raison de faire la fête quand la réussite des femmes est encore aussi marginale; quand huit femmes seulement siègent à l'Assemblée nationale, quand 3,7% des cadres dans la fonction publique sont des femmes, quand on retrouve trois femmes pour 1.369 hommes dans les conseils d'administration des compagnies manufacturi-



par Pauline Marois

Député de La Peltrie à l'Assemblée nationale et ministre d'État à la condition féminine, l'auteur commente dans cet article écrit pour LE DEVOIR un texte publié ici le 16 novembre sous les signatures de Marie Lavoie et Yvon Boudreau et intitulé: «Le mouvement féministe: les voies d'évitement de l'égalité.»

res canadiennes*, quand il y a 14 femmes juges au Québec sur un total de 387 (statistiques de 1978). Et on parle ici de places acquises de haute lutte, souvent dans la frustration et stérilité avec une détermination et une tenacité exemplaire.

Et il y a aussi l'autre réalité, celle des majoritaires. La rude réalité de celles qui ne sont pas parvenues à cette réussite parcellaire et dont on parle peu: 70% des travailleuses au salaire minimum sont des travailleuses; près de 90% des familles monoparentales ont pour «chef» une femme; seulement le 1/3 des femmes sur le marché du travail sont syndiquées; 90% des femmes employées par la fonction publique travaillent dans les secteurs

moins bien rémunérés de personnel de bureau, techniciens et assimilés; selon les statistiques canadiennes, 11,8% des femmes âgées de 25 à 44 ans sont actuellement en chômage.

Les femmes sont pauvres. Pauvres jeunes, quand elles occupent des emplois moins bien rémunérés; pauvres, quand elles sont délaissées par leur mari avec charge de jeunes enfants; pauvres, quand leur conjoint est seul propriétaire des biens de la famille; pauvres âgées, quand elles sont veuves, seules, la plupart du temps sans rente ou pension. Pauvres les femmes. Et plus la conjoncture est difficile, plus elles sont pauvres... J'admets que cette vérité-là n'est pas

très romantique; et c'est peut-être en partageant cette réalité, en apprenant lentement à prendre la parole que les femmes ont transformé la vie en rose en «pink power».

C'est en s'informant, en se sensibilisant, en échangeant sur leur réalité quotidienne que les femmes ont appris qu'elles étaient la majorité la plus largement minorisée. Et quand elles ont su, elles sont passées à l'action.

L'action qui visait à se regrouper d'abord. Parce que collectivement, on est plus forte, plus confiante. Parce que les problèmes des femmes concernent toutes les femmes. Parce que, pour combattre une discrimination systématique, il faut une lutte systématique. Parce que les femmes réalisent peu à peu leur force politique... et que la politique est maintenant obligée de prendre en compte la force collective que représentent les femmes.

L'action qui visait à revendiquer. Des garderies, des congés de maternité, un salaire égal pour un travail équivalent, de meilleurs soins de santé, l'égalité des rôles dans la famille, la reconnaissance de la femme collaboratrice etc... Certaines luttes ont abouti à des résultats concrets, d'autres sont encore à faire, à refaire, à redire.

L'action qui visait à s'informer. Sur leur histoire, leurs droits, leur situation,

leur santé. De ce besoin sont nés livres, journaux, magazines, brochures lus et écrits par des femmes.

L'action de ces milliers de femmes n'a pas la même origine. De l'AFÉAS à Action-Travail des femmes, en passant par la Librairie des femmes, toutes les opinions, tous les âges, toutes les situations se retrouvent. Et si on pense pouvoir toutes le même objectif: l'égalité. Egalité mais non similarité. Egalité avec notre différence. Nous avons à dire différemment; nous avons à faire différemment. Nous ne voulons pas remplacer les hommes. Nous voulons compter avec eux, choisir avec eux. Nous ne voulons plus être seules, marginales.

Ne plus être seules responsables des moyens de contraception qui massacent nos corps; ne plus être seules responsables de l'éducation des enfants que nous avons faits à deux; ne plus être seules responsables de l'entretien de la maison qui nous déprime plus qu'il nous éprouve.

Ne plus être seule; ne plus avoir peur de ne pas être assez belle et assez fine; ne plus avoir peur dans la rue, ne plus courir dans le noir, ne plus entendre les obscénités qu'on nous lance. Être respectée.

Pour ne plus être seules, les femmes ont décidé de se regrouper. Et c'est de

cette solidarité encore toute neuve que naissent timidement les conditions d'égalité. Mais parce qu'il y a beaucoup de rattrapage à faire, il faut se donner de grands moyens, des programmes qui nous permettront d'être présentes là où le «système» a toujours toléré notre absence.

Non, nous n'aurons pas besoin de «tricher aux examens». Parce que tout ce que les femmes demandent, c'est d'occuper la place à laquelle elles ont droit, la place qu'elles «méritent» comme on disait dans le temps. Parce que les femmes ont prouvé leur compétence et celles qui ont ouvert la voie de la réussite à grand prix ne toléreraient pas l'incompétence de leurs soeurs. Et nous savons que l'examen le plus difficile à subir pour toutes les femmes n'est pas celui de la compétence, mais celui de la reconnaissance.

Nous n'avons pas encore raison de festoyer; il y a encore trop à faire, trop à dire pour convaincre ami, mari, père, patron sans s'effrayer au passage. Mais si nous le faisons toutes ensemble en étant capables de rejeter les sobriquets dont on nous affuble — parfois même avec gentillesse, hélas — nous gagnerons en confiance, autonomie et respect de nous-mêmes ce que nous perdrons en peurs et en calomnie.

Ce serait déjà une belle fête que celle de la solidarité de toutes les femmes.

La démission du député libéral de Saint-Laurent

J'ai refusé de servir de caution à la politique financière du gouvernement

par Claude Forget

Dans ce texte, qui fait suite aux éditoriaux de Lise Bissonnette et Michel Roy publiés le 18 novembre, l'auteur explicite les motifs de sa démission: le débat constitutionnel a perdu toute pertinence à ses yeux et, dans l'immédiat, il ne voulait pas servir de caution à la politique financière du gouvernement Lévésque par un silence que lui imposait son groupe parlementaire, faute d'accepter la solution radicale proposée par le député démissionnaire, c'est-à-dire le plafonnement des hausses salariales dans le secteur public. Les journalistes attaqués par M. Forget ne jugent pas utile de répondre.



donc ma réponse.

J'ai tenu à préciser, à la conférence de presse où j'ai expliqué mon départ, que je n'étais ni frustré, ni déçu, ni amer mais au contraire heureux et fier d'avoir eu le privilège de participer à la vie politique du Québec. Je ne suis pas fatigué, ni encore moins malade. L'agressivité normale du débat contradictoire propre à la vie parlementaire, loin de me rebuter ou de m'effrayer, a constitué un climat stimulant. Personnellement je n'ai jamais eu peur de recevoir des coups, ni d'en donner.

Je ne partage pas l'illusion dans laquelle vivent beaucoup de mes concitoyens — y compris l'équipe du DEVOIR semble-t-il — selon laquelle nous vivons la phase critique d'une crise constitutionnelle. L'intensité de la polarisation de l'opinion publique québécoise, issue de la campagne référendaire, empêche un grand nombre de gens de prendre conscience de l'illusion sans laquelle ils vivent: la «question nationale» qu'on le veuille ou pas, fut tranchée en mai 1980. Quel que soit le nombre, la durée ou la tournure superficielle théâtrale des péripéties vécues depuis, l'issue ne fait guère de doute quant à ses dimensions essentielles.

Cette illusion fait en sorte que les années actuelles, politiquement parlant, sont en grande partie des années perdues pour le Québec. La polarisation que cette illusion entretient rend difficile aux partis politiques, qui en sont devenus les victimes — après en avoir été les auteurs — de réagir intelligemment aux séquences de l'issue référendaire de 1980. Ce qui est plus grave encore et ce qui me rend triste et inquiet pour le Québec, c'est que, par voie de conséquence, l'action politique relativement aux autres dimensions de notre vie collective soit stérilisée. Cet entracte politique pourrait bien durer encore quelques années.

Je n'ai pas perdu le goût du débat poli-

tique, mais j'ai plutôt graduellement acquis la conviction que ce combat, au Québec à l'heure actuelle, ne sert à rien... ou du moins à rien qui m'intéresse. Malheureusement ou heureusement ce ne sont pas les querelles autour du leadership qui peuvent modifier cette conviction.

Je sais très bien que ce qui précède en rend plusieurs malades. Je n'ai aucune prétention à l'infailibilité et je suis tout à fait prêt à accepter que l'on dise que j'ai tort. En particulier, je peux facilement comprendre que Michel Roy haïsse ma négation de la pertinence du débat politique actuel et prévisible; mais il serait plus franc de s'y attaquer de front plutôt que de prétendre qu'il ne l'a pas entendu.

Au Québec plusieurs hommes politiques vivent depuis des années sur le capital intellectuel associé à la «question nationale»; plusieurs journalistes aussi. Il est bien naturel que ma position apparaisse si menaçante pour eux qu'ils préfèrent ne pas en parler.

En février dernier j'avais rédigé pour publication (dans LE DEVOIR) un texte qui reflétait essentiellement le raisonnement esquissé ci-dessus. Je conservais cependant quelques doutes et, ce qui est plus important, je n'arrivais pas à en tirer des conclusions pratiques. Je décidai donc de ne pas le publier. Les élections d'avril ont à la fois intensifié ma réflexion et retardé mes conclusions. J'ai voulu éviter que cette partie de mes conclusions qui visait mon propre rôle ne soit, dans le fond, qu'une réaction à la défaite de mon parti aux élections générales. Je trouve ridicule que Michel Roy utilise un ragot fabriqué par LE DEVOIR en juillet dernier, que j'ai nié immédiatement et qui demeure aussi faux aujourd'hui qu'à cette époque, pour tenter de démontrer que ma décision de quitter l'Assemblée nationale était déjà prise il y a quatre mois.

En réalité, je serais parti quand même mais peut-être pas aussitôt si je n'avais pas refusé de servir de caution, par mon silence, à la politique financière suicidaire pour le Québec, que poursuit le gouvernement Lévésque.

Pourquoi le silence? Non pas parce qu'il n'est pas commode et tentant pour un parti d'opposition de dénoncer du même souffle des impôts excessifs, un endettement sans précédent et des coupures sauvages dans les services publics. Le problème était de dire tout cela sans se contredire. Or, on peut dire tout cela sans se contredire à condition d'expliquer carrément la seule solution possible pour éviter la faillite sans tomber dans les vieilles ornières que constituent les coupures, l'endettement et l'aggravation du fardeau fiscal: cette solution, c'est le plafonnement immédiat et déjà trop tardif des hausses de rémunération dans le secteur public. On y viendra tôt ou tard mais

chaque mois perdu ne fait qu'approfondir l'abîme.

J'ai le tort d'attacher autant d'importance à la santé financière du Québec que d'autres attachent à la question constitutionnelle. Cela est évidemment impardonnable ou du moins «impolitique» dans le contexte actuel. J'ai également le tort de croire que mon parti se devait d'annoncer ses couleurs avec clarté, sur une question d'une telle importance. Mes efforts pour convaincre mon parti de

prendre ce risque et de mener le combat sur ce terrain se heurtèrent à un échec: je me trouvais en face non seulement d'objections tactiques mais d'une façon d'envisager l'action politique que je ne partage pas. À l'intérieur du caucus j'eus bien quelques appuis mais les plus décisifs me firent défaut. Étant le critique financier du parti et devant l'imminence d'un budget d'automne, le moment du départ s'imposait de lui-même.

Après 14 ans passés, à différents titres,

au service de l'État québécois, je trouve étonnant et injuste de constater qu'aux yeux d'éditorialistes du DEVOIR, on me traite comme si je devais présenter des excuses pour être parti... On parle souvent du renouveau au sein des partis politiques; à mon tour de me demander si un renouveau quelconque de la presse écrite m'épargnera le «mot de la fin» que certains journalistes se sont menagés dans leur convention collective pour des occasions comme celle-ci.

Les Petits Frères ont besoin de vous

Comme les personnalités suivantes, apportez leur votre soutien

Janette Bertrand, animatrice
Jean Campeau, P.D.G., caisse de dépôt et de placement du Qué.
Jean-Pierre Côté, Lieutenant gouverneur à Québec
Jacques Desrosiers, comédien
Jean Duceppe, comédien
Yvon Dufour, comédien
Louise Dussault, comédienne
André Gagnon, pianiste-compositeur
Nicole Germain, animatrice
Jean de Grandpré, président du conseil et chef de la direction, Bell Canada
Léo Hlal, comédien
Donald Johnston, président du conseil du trésor, gov. du Canada
Pierre-Marc Johnson, ministre, gov. du Québec
Juliette Huot, comédienne
Guy Lefleur, joueur de hockey
Andréanne Lafond, journaliste
Bernard Landry, ministre, gov. du Québec
Jean Larin, journaliste
Camille Laurin, ministre, gov. du Québec
Lucille Leblanc, comédienne
Père Emile Legault, P.S.C.
Raymond Legault, directeur du service des incendies de Mtl.
Pierre MacDonald, 1er vice-président, division du Québec, Banque de Mtl.
Wilfrid Mondoux, directeur des affaires publiques, Radio-Canada
Jacques-Yvon Morin, ministre, gov. du Québec
Rolande Morin, réalisatrice à Télé-Métropole
Gilles Pelletier, comédien
Quebecor
Michel Robichaud, couturier
Andrew Scipio Del Campo, Directeur



succursale de Mtl., Mtl Trust
Pierre Shoener, président de CIDEM
Sœur Berthe, S.N.D.
Benoit St-Laurent, vice-président de ABBDL
Gilles Dubuc, médecin
Jacques Gauthier, denturologiste
Aline Hamelin, secrétaire
René H. Benoit, médecin
Jules Lafrenière, retraité

Michelle Gamache, avocate
Michel Plante, médecin
Gilles Lahele, pharmacien
Christian Worth, publiciste
Jean Vincent, administrateur
Claire Lamblin, journaliste
Pierrette Laurencelle, infirmière
Léon Carpentier, dentiste
Catherine Panarelli, administrateur media
E. Beaudoin, retraité
Yves Forget, avocat
Jean-Marie Laporte, médecin
Jean Dicaire, pharmacien
Monique Dionne, avocate
Marielle Béland, retraitée
Jean-Marie Brassard, avocat
François Longchamps, notaire
Germain Brunette, assureur-vie
Gilles Perrault, médecin
Marie-France Goyer, pharmacienne
Yves Woodrough, architecte
Marc Rodrigue, courtier d'assurance
Marguerite Raymond, retraitée
Claude Melançon, avocat
Armand Rousseau, représentant
P. Falardeau, médecin
Cécile April, avocate
Alma Lévesque, retraitée
T. Gilbert, infirmière
Yves Bériault, avocat
Charles Robert Raché, médecin
Gabrielle Verney, ménagère
Marie-Laure Cousineau, retraitée
André Bourdeau, médecin
Paul Goyer, architecte
Renald Paré, producteur media
Esmé McNeil, retraitée
Jean Desmarais, administrateur
Madeleine Ouvré, retraitée

Si vous aussi désirez apporter votre appui aux Petits Frères, vous pouvez envoyer un don avec le coupon ci-dessous au: «Les Petits Frères», 4624 Garnier, Mtl., Qué., H2J 3S7, 527-8653

Nom: Montant du don:

Adresse: Je désire recevoir un reçu pour fin d'impôt

Ville: Province: Code Postal: Je désire recevoir de la documentation sur l'action des Petits Frères

Les Petits Frères sont une corporation sans but lucratif, ils envoient des reçus pour fin d'impôt pour les dons de \$5.00 et plus.

On demande des lecteurs

Louable et patiente entreprise du collègue Jean Royer qui, à l'occasion du Salon du livre de Montréal, a préparé, au profit des dévotieux lecteurs du DEVOIR un cahier supplémentaire, intitulé «Regard sur la littérature québécoise des années 70».

J'ai été particulièrement intéressé par le sondage auprès du grand public et des auteurs. Entre autres questions, ils avaient à répondre à celle-ci: «Quel est l'écrivain qui a le plus marqué la littérature québécoise des années 70?» et

«Quelle est l'oeuvre québécoise qui vous a le plus marqué(e) durant les années 70?»

97 personnes ont répondu, dont 59 écrivains, et 38 du «grand-public». Avouez que 38, cela fait «grand-public» maigre au regard de 59 écrivains: un deux-tiers de lecteur par unité d'écrivain.

Elle est donc encore vraie cette observation déabusée de Henry Bordeaux qui remonte aux années 20: «Personne ne lit plus, aujourd'hui, sauf ceux qui écrivent».

Albert BRIE

Jos Phydime Michaud

KAMOURASKA, DE MÉMOIRE...

Souvenirs recueillis et présentés par Marc-Fernand Archambault

Un homme de quatre-vingts ans parle et son petit-fils l'écoute. Une parole qui fait revivre un espace, un pays, des hommes et des femmes, leur travail, leurs rêves et leurs espoirs. La description sans complaisance d'une société écrasée par l'obsession de se survivre, qui y parvient envers et contre tout.

Volume de 260 pages, en ventes dans toutes les librairies à \$12.95

Boréal
EXPRESS

Exemples de variation dans les comptes de taxe⁽¹⁾ 1981-1982
après le crédit municipal de 10% à la maison unifamiliale et de 5% aux duplex et triplex.

	Valeur foncière		Écart		Taxe globale		Écart	
	1981	1982	\$	%	1981	1982	\$	%
Maison unifamiliale	\$ 50 000	\$ 59 800	\$ 9 800	19,6	\$ 1 654	\$ 1 880	\$ 226	13,7
Duplex	50 000	56 400	6 400	12,8	1 641	1 781	140	8,5
Triplex	50 000	55 500	5 500	11,0	1 616	1 730	114	7,1
Multi-plex	80 000	87 200	7 200	9,0	2 525	2 667	142	5,6
Conciergerie	600 000	654 800	54 800	9,1	22 401	23 489	1 088	4,9
Commerce (propriétaire-occupant)	50 000	59 000	9 000	18,0	2 945	3 321	376	12,8
Commerce Propriétaire-occupant	300 000	353 800	53 800	17,9	20 766	23 335	2 569	12,4
Industrie	500 000	553 200	53 200	10,6	35 042	38 026	2 984	8,5

(1) Incluant la taxe foncière, la taxe d'eau et de services, la taxe olympique, la surtaxe foncière et la taxe d'affaires lorsque ces taxes s'appliquent aux dits exemples. Pour plus de détails, voir les exemples détaillés.

Note: En 1981, le crédit municipal était de 10% pour la maison unifamiliale et de 5% pour les duplex et triplex.

Exemples de variation dans les comptes de taxe⁽¹⁾ 1981-1982
après le crédit municipal de 5% à la maison unifamiliale et de 2,5% aux duplex et triplex.

	Valeur foncière		Écart		Taxe globale		Écart	
	1981	1982	\$	%	1981	1982	\$	%
Maison unifamiliale	\$ 50 000	\$ 59 800	\$ 9 800	19,6	\$ 1 654	\$ 1 969	\$ 315	19,0
Duplex	50 000	56 400	6 400	12,8	1 641	1 823	182	11,1
Triplex	50 000	55 500	5 500	11,0	1 616	1 771	155	9,6
Multi-plex	80 000	87 200	7 200	9,0	2 525	2 667	142	5,6
Conciergerie	600 000	654 800	54 800	9,1	22 401	23 489	1 088	4,9
Commerce (propriétaire-occupant)	50 000	59 000	9 000	18,0	2 945	3 321	376	12,8
Commerce Propriétaire-occupant	300 000	353 800	53 800	17,9	20 766	23 396	2 630	12,7%
Industrie	500 000	553 200	53 200	10,6	35 042	38 156	3 114	8,9%

(1) Incluant la taxe foncière, la taxe d'eau et de services, la taxe olympique, la surtaxe foncière et la taxe d'affaires lorsque ces taxes s'appliquent aux dits exemples. Pour plus de détails, voir les exemples.

Note: En 1981, le crédit municipal était de 10% pour la maison unifamiliale et de 5% pour les duplex et triplex.

Le compte de taxes augmente malgré une baisse des taux

Suite de la première page

atteindrait 19% pour une maison unifamiliale, 11,1% pour les duplex, 9,6% pour les triplex et demeurerait la même, 4,9%, pour les grandes conciergeries qui n'ont pas droit à un crédit d'impôt.

Le taux de la surtaxe sur les immeubles commerciaux et industriels évalués à plus de \$100.000 demeure inchangé à 0,43%. En principe, la Ville de Montréal ne pourra plus après l'année 1982 imposer cette surtaxe qui a survécu à la réforme

de la fiscalité municipale. La Ville de Montréal a cependant proposé une modification à sa charte dans le but de rendre permanente cette surtaxe sur les immeubles commerciaux, industriels et sur les terrains inoccupés.

Le taux de la taxe d'eau et de service ne varie pas (8,5% sur un rôle des valeurs locatives gelé depuis 1976 à cette fin). Le taux de la taxe d'affaires, suivant la diminution du taux d'imposition foncière, diminue à son sommet de 21,06% à 20,23%. Avec le crédit d'impôt accordé aux petites et moyennes entreprises, le taux de la taxe d'affaires peut diminuer jusqu'à

13%. Enfin, le taux de la taxe olympique augmente légèrement dans toutes les catégories.

La taxe foncière rapportera à la Ville de Montréal \$436 millions (13,1% de plus) et comptera pour 40% des revenus de la Ville. «Cette évolution témoigne de la vitalité du marché immobilier et du secteur de la construction à Montréal puisqu'elle se produit malgré une baisse de dix cents du taux de l'impôt foncier général», a déclaré M. Lamarre.

Toutes les taxes de la Ville de Montréal lui rapporteront des revenus accrus: \$40,4

millions pour la taxe olympique (17,1% de plus), \$96,5 millions pour la taxe d'eau et de services (5,6% de plus) et \$136,7 millions pour la taxe d'affaires (19,3% de plus).

Les gouvernements supérieurs et les autres municipalités, clientes de la Ville de Montréal pour l'approvisionnement en eau potable, contribueront plus l'an prochain aux revenus de la Ville. Le gouvernement du Canada versera en lieu de taxes \$6,2 millions ou 15,8% de plus. Les entreprises du gouvernement du Canada paieront \$6,4 millions, 17,5% de plus. Le gouvernement du Québec contribuera \$25

millions, ou 5,7% de plus, tandis que ses réseaux de l'éducation et de la santé verseront \$63 millions ou 6,5% de plus.

Les villes acheteuses d'eau potable à Montréal auront une facture accrue de 25,2%, passant de \$17,3 millions à \$21,6 millions.

Les automobilistes devront respecter les règlements de la circulation s'ils ne veulent devenir d'importants contributeurs au trésor municipal. Au chapitre des amendes et des frais, le budget municipal prévoit des revenus de \$28,9 millions, 13,9% de moins que cette année.

seules infractions au stationnement.

Une seule source de revenus de la Ville de Montréal diminue l'an prochain. Il s'agit des sommes versées par le gouvernement du Québec à titre de subventions dans le cadre de programmes d'équipement ou à titre de remboursement pour services rendus. À ce poste, le budget municipal prévoit des revenus de \$28,9 millions, 13,9% de moins que cette année.

Précisons enfin que le revenu pour les fins de l'administration scolaire augmentera de 24,9% passant de \$18,5 millions à \$23,1 millions.



◆ Veto

avril) sous la condition expresse de l'acceptation de la part des autres provinces d'une entente constitutionnelle très différente de celle à laquelle on est finalement parvenu au début du mois de novembre.

«Puisque ces conditions ne sont pas remplies, nous ne sommes plus liés par cet accord et nous revenons donc à la situation antérieure, celle où le Québec exerce son droit de veto constitutionnel», a dit le premier ministre.

«Les discussions qui ont mené à l'accord interprovincial du 16 avril 1981, ont uniquement porté sur la façon de modifier la constitution après le rapatriement. D'ailleurs, cet accord étant maintenant caduc, le Québec n'y est plus lié et nous sommes revenus à la situation antérieure. Il n'a donc jamais été question de toucher au droit de veto que le Québec a toujours possédé et possède toujours sur le rapatriement et le mode d'amendements», ajoute M. Lévesque.

D'autre part, cette missive de M. Lévesque ne fait aucune référence à une reprise des négociations sur la base de la résolution constitutionnelle fédérale.

Au contraire, elle affirme que le Québec reste disposé à reprendre les pourparlers mais sur la base des conditions minimales exprimées dans la motion qui est actuellement discutée par l'Assemblée nationale. Cette motion affirme la dualité canadienne, fixe le mode d'amendement constitutionnel, et définit une Charte limitée des droits où l'Assemblée nationale conserverait ses pleins pouvoirs législatifs, notamment en matière de langue d'enseignement.

En somme, cette décision du conseil des ministres ne vise qu'à récupérer sur le tard ce qui a été abandonné le 16 avril au profit de cette entente fumeuse avec sept provinces anglophones.

Puisque cette entente n'a pas fonctionné M. Lévesque propose aujourd'hui de reprendre ses billes et de se retrouver dans la même situation que ses prédécesseurs Jean Lesage et Robert Bourassa qui, en 1964 et 1971, avaient tous deux opposé leur droit de veto à des changements constitutionnels.

Cette manœuvre, pour le moins tardive, a été violemment dénoncée par le chef de l'opposition libérale, M. Claude Ryan, qui a affirmé hier que le geste du Québec était lamentable et qu'il ne mènerait à rien.

Dénonçant cette affirmation toute formaliste, M. Ryan a de nouveau invité son vis-à-vis péquiste à reprendre les négocia-

tions avec Ottawa.

Voici le texte intégral de la lettre que le premier ministre du Québec M. René Lévesque, a fait parvenir au premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, pour l'informer que le Québec exerçait son droit de veto contre le projet constitutionnel actuellement débattu aux Communautés.

«Monsieur le Premier ministre, «Au nom du gouvernement du Québec, je vous transmets officiellement le décret par lequel le Québec exerce formellement son droit de veto à l'encontre de la résolution portant sur le rapatriement et la modification de la constitution canadienne, telle que présentée à la Chambre des Communautés par le ministre de la Justice en date du 18 novembre 1981.

«Je vous souligne à cet égard que le gouvernement du Québec a toujours maintenu que l'assentiment du Québec était constitutionnellement nécessaire à tout accord qui permettrait de rapatrier la constitution et d'en fixer le mode d'amendement pour l'avenir.

«Les discussions qui ont mené à l'Accord interprovincial du 16 avril 1981 ont uniquement porté sur la façon de modifier la constitution après le rapatriement. D'ailleurs, cet Accord étant maintenant caduc, le Québec n'y est plus lié et nous sommes revenus à la situation antérieure. Il n'a donc jamais été question de toucher au droit de veto que le Québec a toujours possédé et possède toujours sur le rapatriement et le mode d'amendement lui-même.

«Quant au droit de veto du Québec sur le partage des compétences dont il était question dans l'Accord interprovincial du 16 avril 1981, nous avons toujours dit que seul un droit de retrait accompagné d'une compensation pleine et obligatoire pourrait être une formule de remplacement acceptable. Cette contrepartie nous ayant été refusée, nous conservons donc intact notre droit de veto traditionnel.

«En conséquence, je vous demande d'agir comme vous l'avez fait en 1971 lorsque le Québec s'est opposé à l'accord de Victoria et de suspendre votre projet jusqu'à ce qu'une entente interviene non seulement avec les provinces anglophones mais aussi avec le Québec. Je vous saurais gré, également, de bien vouloir faire déposer le texte des présentes à la Chambre des Communautés et au Sénat afin que les parlementaires canadiens soient formellement mis au courant de la position officielle du Québec. Je compte, pour ma part, en déposer une copie à l'Assemblée nationale du Québec.

«Sur le fond de la question, je vous réitère que le Québec est prêt à signer tout accord qui satisfait aux conditions minimales exprimées dans la motion que j'ai déposée à l'Assemblée nationale le 17 novembre 1981 et dont vous avez déjà reçu copie. Ce sont là des conditions raisonnables qui représentent pour le Québec le minimum vital dont il a besoin pour protéger sa spécificité et ses droits historiques.

«Veuillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

«René Lévesque».

◆ Chrétien

soit la réponse de Québec, il présentera un amendement à la formule d'amendement de toute façon. M. Clark regrette évidemment que le Québec ait décidé d'aller devant les Tribunaux plutôt que de poursuivre les discussions amorcées avec l'opposition officielle. Le chef conservateur comprend la décision du Québec puisque, dit-il, le gouvernement Lévesque avait, en avril, abandonné son droit de veto à certaines conditions qui n'ont manifestement pas été remplies. M. Clark a cependant refusé de dire si, à son avis, le Québec avait effectivement un droit de veto avant de l'avoir abandonné.

Quant au ministre fédéral de la Justice, il s'appuie toujours sur la Cour suprême qui n'a réclaté qu'un consensus, soit l'accord de plus de deux provinces mais pas dix non plus. M. Chrétien interprète la décision de la Cour comme une négation du droit de veto à toutes les provinces, y compris le Québec.

«M. Lévesque, a ajouté M. Chrétien, paie très cher sa stratégie du printemps», allusion au fait qu'en ralliant le camp de la formule de Vancouver, il a fait alors le sacrifice de son droit de veto.

Même si le gouvernement du Québec use de son droit de veto pour se lancer dans la désobéissance civile, le gouvernement fédéral n'envisage pas de le traîner devant les Tribunaux. La Charte fédérale donnera des droits aux citoyens et ce sera à ces citoyens de se défendre devant les tribunaux. «Le gouvernement du Québec doit respecter la loi comme tous les citoyens du pays», a dit M. Chrétien.

◆ Motion

Selon le leader du gouvernement en Chambre, M. Yvon Pinard, un vote final sur la résolution pourrait encore avoir lieu aujourd'hui, mais le ministre reconnaissait que cela apparaissait de plus en plus incertain.

En plus de diverses oppositions qui ont continué de s'exprimer contre la charte proposée, il y a aussi M. Joe Clark et les conservateurs qui ne veulent aucunement précipiter les événements.

Hier après-midi, M. Clark attendait toujours une réponse écrite de M. René Lévesque pour connaître exactement sa réaction à sa proposition sur les droits linguistiques et sur les autres offres de compromis qu'il a mises de l'avant au cours des derniers jours.

À la sortie de son caucus, le leader conservateur suggérerait même que le débat sur la constitution soit retardé pour faire place à celui sur le budget. Il a déclaré qu'il fallait être prudent et disait ne pas comprendre la hâte des libéraux, à moins que ceux-ci ne veulent tout simplement maintenir le Québec en dehors de l'accord. Quoi qu'il en soit, le comité de la constitution du caucus conservateur devait tenir une réunion ce matin et possiblement avoir d'autres entretiens au cours du week-end, toujours en vue d'arriver à un débloqué avec Québec. C'était là du moins les projets des conservateurs avant l'annonce de M. Lévesque hier soir.

D'autre part, M. Pinard a répondu au chef de l'opposition que «M. Clark semble oublier cet aspect fondamental du dossier que M. Lévesque est un séparatiste». M. Pinard a réitéré qu'il n'avait aucunement l'intention de changer son programme aux Communautés «à cause des tactiques du PQ». Cependant, il a reconnu qu'il ne pouvait obliger M. Clark à aller plus vite, si telle était l'intention de son parti.

Ceci n'a pas empêché M. Pinard d'avoir hier après-midi une réunion avec les leaders parlementaires des deux partis représentés au Sénat, en vue justement de préparer le terrain pour l'examen de la résolution constitutionnelle, qui, à son avis, devrait y être rendue dès la semaine prochaine.

Chez la plupart des députés fédéraux d'ailleurs, le goût d'en finir avec le débat constitutionnel devient de plus en plus fort. Ainsi, Mme Flora Macdonald, député conservateur, déclarait mardi soir: «Nous devrions voter le plus vite possible avant que quelqu'un ne décide de changer d'avis».

En revanche, il s'en trouve quelques-uns qui sont loin d'être enthousiastes à propos de ce projet constitutionnel. C'est de plus en plus le cas de M. Roch LaSalle, député de Joliette, qui après son discours de mardi, répète à qui veut l'entendre maintenant qu'il lui sera très difficile de voter en faveur du projet de résolution, si l'amendement sur la compensation financière présenté par son parti n'est pas retenu par le Parlement.

Or, tous les indices tendent à démontrer que M. LaSalle devra voter

Budget du SPCUM Vignola défend ses coupures

par Alain Duhamel

Limité à une croissance de 9,5 pour cent de ses dépenses, le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), M. Henri-Paul Vignola, a invité le Conseil de la CUM à lui indiquer dans quels services il effectuerait des coupures si, par hypothèse, les conseillers n'étaient satisfaits de celles qu'il a proposées.

Le budget du SPCUM, que le Conseil a commencé à étudier hier soir, prévoit en 1982 des dépenses de \$240,5 millions. Il comporte une diminution des effectifs prévus de 163, une réduction du parc automobile d'une cinquantaine d'unités et divers autres aménagements, des réaffectations de personnel notamment, dont l'effet, espère-t-on, produira un accroissement de productivité et d'efficacité.

«Vous nous donnez seulement que 9,5 pour cent. Il doit y avoir des coupures quelque part et les décisions ne sont pas

toujours populaires», a dit le directeur Vignola. «À quelle place voulez-vous que je coupe, dites-le moi.»

Le directeur de la police a fait cette réponse au conseiller du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), M. Michael Fainstat, qui mettait en doute la justesse d'une réduction de sept policiers au service de la Police-Jeunesse. La criminalité parmi les jeunes délinquants demeure élevée sur l'île de Montréal (environ un tiers des vols par effraction) et le taux de solution faible.

Depuis 1977, les effectifs de la police sont passés de 5.084 personnes à 4.618 dans les prévisions budgétaires de 1982. En même temps, le taux de solution des crimes est passé de 28 pour cent à 23 pour cent. La diminution des effectifs et la réorganisation du service de police auraient-elles conduit à ce résultat décevant?

«Il y a une coïncidence avec certains changements» a admis le directeur de la police. «Je dois dire qu'on a peut-être pas

donné toute la chance au courage. Nous avons essayé de mettre en place des programmes nouveaux. Nous avons été boycottés au sujet des enquêtes-relève. La Fraternité ne nous a jamais supportés à ce sujet.»

Le président du Conseil de sécurité publique (CSP), M. Yvon Lamarre, conserve sur l'état du SPCUM un optimisme plus grand que le directeur. «Compte tenu de la situation économique dans laquelle nous évoluons, nous croyons que cela demeure une bonne performance».

«Nous faisons appel à la collaboration de tous (...) afin que l'on s'efforce d'augmenter la productivité, l'efficacité, afin qu'en aucune façon la qualité des services qu'attendent les citoyens ne soit affectée à cause des compressions budgétaires.»

Depuis quelques semaines, un comité professionnel réunissant la direction de la Fraternité des policiers et la direction du SPCUM a entrepris de rétablir une communication plus ouverte et constante entre les partis.

AUJOURD'HUI

- Au Centre communautaire de l'U de M. le film «Popeye», film américain de Robert Altman, en version française, sera présenté à 19 h 30 et 21 h 45 au Centre d'essai.
- Il y aura soirée d'information contre la répression au Guatemala organisée par le Comité Solidarité Québec-Guatemala. Cette soirée aura lieu à 20 h, à l'auditorium du Cégep Maisonneuve. Plusieurs personnalités participeront à cette soirée de même qu'un groupe musical d'Amérique latine. Contribution volontaire de \$3. Pour info.: 527-5052.
- Le prix Judith-Jasmin sera remis dans le cadre du Salon du livre de Montréal à la Place Bonaventure, à 17 h.
- Vous êtes cordialement invités à l'exposition présentée par les finissants de graphisme du Collège du Vieux-Montréal qui aura lieu de 19 h à 22 h, chez Lauzier-Little, 150 rue Clément, Ville LaSalle.
- Le département d'Études littéraires de l'UQAM vous invite à une conférence que donnera Mme Jeanne Bourin sur le moyen-âge, à 20 h, Salle M-050 du Pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, 400 est, rue Sainte-Catherine. Entrée libre.
- La Société d'histoire des Îles Percées de Boucherville tient une réunion à 20 h, à la bibliothèque Montarville, 501, Chemin du Lac à Boucherville.
- «Les citoyens âgés et le logement», tel sera le thème d'un colloque organisé par la Revue Actualité immobilière, dont le directeur, M. Jacques St-Pierre est professeur au département des Sciences administratives de l'UQAM. La rencontre aura lieu de 9 h à 18 h, à l'auditorium du pavillon Lafontaine, 1301 est, rue Sherbrooke.
- Le ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec, secteur Mines, organise un séminaire d'information sur les activités de la direction générale de l'exploration géologique et minière. Ce séminaire aura lieu au Centre administratif «G», à Québec.
- Les responsables de la soirée «Souvenances» du Conservatoire Lassalle vous invitent à une soirée poétique qui aura lieu à 20 h, au 3505 rue Durocher. Entrée libre.
- La Société québécoise pour la défense des animaux présentera quatre courts métrages, à 20 h, à l'hôtel Reine-Élisabeth, salon Richelieu, lors de son Assemblée annuelle. Entrée libre.
- Cliniques de sang de la Croix-Rouge, à Blainville, au Promenade Blainville, 1083, rue Labellie, de 14 h 30 à 20 h 30; à Montréal, au Collège de Maisonneuve, 3800 est, rue Sherbrooke, de 9 h 30 à 16 h 00.

contre la résolution et en même temps contre son parti, qui, lui, appuiera ce projet constitutionnel.

Il y a aussi M. Louis-Duclos, député libéral de Montmorency-Ouelans, qui veut déposer un amendement qui aurait pour effet d'inscrire dans la constitution le droit de veto du Québec. On y arriverait en exigeant que tout amendement constitutionnel soit approuvé par sept provinces représentant 80% de la population. Avec une telle formule le Québec serait toujours dans le coup.

M. Duclos estime que le premier ministre du Québec a commis «une erreur stratégique» en voulant échanger le droit de veto du Québec contre quelque chose d'autre; il s'agit là d'une erreur, selon lui, que les députés fédéraux du Québec ne doivent pas exploiter; ce serait plutôt leur responsabilité de réparer cette erreur. Mais pour l'instant, son problème est de trouver quelque un pour appuyer son amendement.

Un troisième député, M. Warren Allmand, semble maintenant satisfait de la reconnaissance des droits autochtones, mais il a l'intention de demander le renforcement des droits de la minorité anglophone au Québec.

Hors de la Chambre des communes, l'opposition s'est manifestée aussi. Un front commun, fait de groupements de femmes en général, de femmes autochtones en particulier, d'associations de handicapés et même d'un sénateur, M. Eugène Forsey, a dénoncé en conférence de presse la charte, qui de l'avis du sénateur est «pleine de trous», en plus de contenir l'article «nonobstant» qui constitue aux yeux de ces groupes à n'en point douter un recul.

Même si plusieurs ont l'impression qu'il se fait maintenant très tard pour apporter des changements au projet de résolution, le front commun d'hier rappelle que l'on disait la même chose en avril dernier et que pourtant il y a eu de nombreux changements depuis.

Ce groupe hétéroclite a conclu qu'il fallait poursuivre la lutte.

◆ Tribu

tochtone à sa grille-horaire. Je vous dis tout de suite que cette émission sera diffusée le samedi 5 décembre. Si vous êtes plus pressés de voir l'émission, vous pouvez toujours synthoniser TVFQ 99, dimanche à 21 h 30, où elle sera diffusée en primeur. En France, cette édition québécoise d'Apostrophes sera vue le vendredi soir 11 décembre.

Que verront alors les Français de nous? Eh bien! c'est difficile à préciser, même si j'ai pu assister, avec une centaine d'autres personnes, à l'enregistrement de l'émission. Il faut dire que Bernard Pivot a préféré le microcravate pour ses invités à un système d'amplification qui aurait permis à son auditoire en studio de tout entendre des mots de notre tribu: Marie-Claire Blais, Madeleine Ouellette-Michalska, Michel Tremblay, Jacques Bergeron, Maurice Lemire, Léandre Godbout et Pierre Turgeon. En fait, je n'ai pas entendu le tiers des interventions des invités de Pivot, lors de l'enregistrement. Ce qui me fait dire que Bernard Pivot préfère ses millions de

télespectateurs français à sa centaine d'invités québécois, ce qui est sans doute légitime.

Mais notre tribu? Comment s'est-elle comportée devant ces millions de Français? Je pense, sans avoir tout entendu, quelle a été fidèle au paysage pittoresque qu'elle devait représenter. Car Bernard Pivot n'a pas trouvé d'autre introduction que celle de demander à nos écrivains s'ils écrivaient en français ou en québécois. Comme si la question était inévitable ou comme si elle était l'unique raison de notre littérature. Devinez alors qui, des sept invités, a dit écrire en quelle langue? Léandre Bergeron a bien profité de la situation, nourrissant notre pittoresque de son air de Quaker américain avec un accent qui est aussi lui que possible de celui qu'il avait quand il faisait sa thèse sur Valéry à Aix-en-Provence. Aujourd'hui, Léandre Bergeron parle québécois, une langue dont il a fait du lexique un dictionnaire! Merci. Mais ce n'est pas tout cela, notre littérature. Ni celle qu'était amené à définir Maurice Lemire, invité à parler de notre passé de colonisé et de notre ancienne littérature canadienne-française et catholique.

Le piège de cette thématique de la langue adoptée par Bernard Pivot pour son émission québécoise d'Apostrophes risque de faire oublier aux autres que la littérature québécoise possède son originalité et sa personnalité propres. Nous ne sommes pas différents par la langue, par notre vocabulaire pittoresque exclusivement, mais aussi par notre situation géographique et culturelle. Bien sûr, Bernard Pivot sait cela, il a tenté de voir comment nous pouvions être Québécois américains, avec Pierre Turgeon et Jacques Godbout. Mais ce n'est pas suffisant, je crois. Le visionnement de l'émission à l'écran nous dira si j'ai raison de m'inquiéter. J'espère bien que non. Car il serait temps que les Français cessent de voir notre culture comme un sursaut pittoresque ou courageux, de douce mémoire coloniale. Les mots de la tribu ont l'importance qu'aura d'abord le contenu de nos livres. C'est dans sa thématique d'abord qu'il faut chercher la vitalité, la qualité et l'intérêt de la littérature québécoise. Ce que nous avons justement l'occasion de faire durant ce Salon du livre qui se poursuit jusqu'à dimanche à Place Bonaventure.

◆ Sommet

diplomatiques et économiques sur tous les États qui soutiennent Israël ou sur une influence sur lui, notamment les États-Unis, pour dissuader Israël de perpétuer des agressions et l'amener à respecter les résolutions internationales, la souveraineté du Liban, sa dignité et son intégrité territoriale.

B — nécessité de la contribution de chaque pays pour faire face aux charges de cette stratégie dans tous les domaines selon ses potentialités, ses capacités et son contexte propre dans le but de mettre fin à la guerre d'usure imposée au Liban par l'ennemi israélien.

2) — charger un comité restreint composé des pays participant à ce sommet

26 novembre par la PC et l'AP

- 1980: le bilan du tremblement de terre survenu trois jours plus tôt dans la région de Naples s'établit à plus de 3.000 morts et un millier de disparus;
- 1979: l'ayatollah Khomeiny demande à tous les Iraniens d'apprendre à se servir d'une arme et demande au pays de se mobiliser contre les États-Unis;
- 1978: les dirigeants religieux et les responsables politiques hostiles au chah déclenchent une grève générale qui paralyse pratiquement l'Iran;
- 1970: un peintre bolivien déguisé en prêtre tente d'assassiner le pape Paul VI à Manille;
- 1949: l'Inde devient une république fédérale au sein du Commonwealth;
- 1940: un demi-million de Juifs Polonais sont enfermés dans le ghetto de Varsovie;
- 1922: ouverture du tombeau du pharaon Toutankhamon;
- 1812: la grande armée de Napoléon traverse la Berezina, durant la retraite de Russie;
- 1784: l'Ordre des Jésuites est interdit en France;
- 1680: Louis XIV déclare la guerre à la Hollande;
- 1580: la paix de Fleix met fin à la septième guerre de religion en France.